

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 OCTOBRE 2023

Le vendredi six octobre deux-mille-vingt-trois à seize heures trente, le Conseil municipal, convoqué le vingt-neuf septembre deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnès-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Sébastien SALAZAR, Carine PAPY, James NICOLAI, Marie ROFIDAL, Paul BENSADOUN, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Daniel MAGUIN, Josiane PIRET, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN, Loïc TOSCANO.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Roland CONSTANT à Louis NEGRE
Rosette GERMANO à Corinne GUIDON
André RIHAN à Chantal GERMAIN après son départ
Sébastien SALAZAR à Carine PAPY jusqu'à son arrivée
Carine PAPY à Sébastien SALAZAR après son départ
Marie ROFIDAL à Yvan SKOTTUBA-STEPAN jusqu'à son arrivée
Aurélié GUIRADO-ARNAUDO à Sarah LESCANE
Bernard MOURET à Nathalie AZOULAY
Josiane PIRET à Isabelle UTRAGO après son départ

ABSENTE : Mme Lohann DUROX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain ALLEMANT

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Romain ALLEMANT, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 30 juin 2023, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 105 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * *

Arrivée de Mme Margaux RAVARY : 16h48

Arrivée de M. James NICOLAI : 17h02

Arrivée de M. Sébastien SALAZAR : 17h47

Arrivée de Mme Marie ROFIDAL : 18h46

Départ de M. André RIHAN : 19h17

QUORUM : 39 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE.- Nous passons à l'approbation du PV du Conseil municipal du 30 juin, y a-t-il des remarques ? Monsieur Perez.

[Une intervention hors micro.]

M. PEREZ.- Qui a dit ça ?

M. LE MAIRE.- Prenez le micro.

M. PEREZ.- Je vais parler encore, Monsieur Haddad, d'Agora. Lors du dernier Conseil municipal nous avons porté à votre connaissance que les prénoms avaient été changés, vous nous avez dit que vous les changeriez et que vous nous enverriez un bon à tirer pour éviter toute erreur dans les prochains Agora. Nous attendons toujours ce bon à tirer puisque le prochain Agora va sortir. Ce qui est très intéressant, c'est que notre conversation ne figure pas au procès-verbal. Cela fait deux fois de suite que cela se passe. J'espère que cela ne deviendra pas une habitude, Monsieur le Maire.

M. HADDAD.- Vous avez entièrement raison, Monsieur Perez, la dernière fois il y a eu une erreur et nous avons présenté nos excuses. Cette fois-ci, il n'y aura plus d'erreur, le bon à tirer n'est pas encore validé puisque le nouvel Agora va bientôt sortir. Vous aurez un bon à tirer quand nous vous le soumettrons. Nous avons bien vérifié, les noms ou prénoms sont justes.

M. PEREZ.- Quant au compte rendu, qu'en dites-vous ? Cela fait deux fois que cela se passe et que l'on ne reprend pas ce que je dis au Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas moi qui le modifie.

M. PEREZ.- C'est vous qui le dites toujours.

M. LE MAIRE.- Je le dis et je le confirme. S'il y a quelque chose qui n'est pas passé au Conseil municipal, il faut le dire.

M. PEREZ.- Je viens de le dire. La conversation que nous avons eue avec M. Haddad n'est pas portée au compte rendu du conseil municipal dernier. Il peut toujours me dire qu'il n'a jamais parlé du bon à tirer par exemple, s'il était de mauvaise foi.

[Protestation de l'assemblée.]

Cela n'arrive jamais chez vous d'être de mauvaise foi ?

[Protestation de l'assemblée.]

M. LE MAIRE.- Vous avez déjà été de mauvaise foi, vous ?

M. PEREZ.- Oui. Bien sûr.

M. LE MAIRE.- Merci de le reconnaître. Nous, non.

M. PEREZ.- [Hors micro] Merci de ne pas le reconnaître, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est là que l'on voit la différence.

M. PEREZ.- Bien sûr.

M. LE MAIRE.- M. Haddad n'est pas de mauvaise foi.

M. PEREZ.- J'espère pour lui.

M. LE MAIRE. - Il l'a reconnu, Monsieur Perez, il a fait maxi mea culpa. Vous l'avez compris. Ce sera au procès-verbal, Madame la sténotypiste.

C'était la seule intervention sur le conseil municipal, il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix. C'est donc à l'unanimité, je vous remercie, chers collègues.

Nous passons aux informations municipales. Je voulais vous présenter Mme Savio-Soula.

Mme Savio-Soula est la nouvelle directrice générale adjointe auprès de Madame Corbinais dans l'administration pour les grands projets, la transition écologique, la mobilité durable, le centre technique et les droits des sols. C'est elle qui va patronner.

Son curriculum vitae comporte huit pages en petit caractère. C'est une femme qui a une expérience reconnue. Elle était auparavant directrice de l'ensemble de la rive droite du Var pour la Métropole. Elle avait plus de 200 employés sous ses ordres et elle avait huit communes.

Elle a choisi de venir à Cagnes-sur-Mer, aider Cagnes-sur-Mer, car elle trouve que Cagnes-sur-Mer est une ville qui bouge, où l'on ne s'ennuie pas beaucoup et où l'on a de nombreux et beaux projets. Merci, Madame Savio-Soula, de nous faire cet honneur, de choisir Cagnes-sur-Mer en partant de la Métropole pour venir chez nous. Vous allez vous retrouver avec quasi les mêmes fonctionnaires de la Métropole qui étaient soit sous vos ordres, soit au-dessus, et qui continueront à être vos interlocuteurs.

Je voulais ensuite non pas vous présenter, vous la connaissez, Mme Valérie Forest-Dodelin, qui était directrice générale adjointe au service technique et qui remplace désormais M. Gérard Robiglio, parti à la retraite. Elle prend donc sa succession, c'est-à-dire la direction des ressources humaines, les services à la population, l'éducation, les affaires culturelles, la petite enfance. Vous la connaissez. C'est une personne de grande qualité, pleine d'humanité, qui gère bien le CTM qui était un endroit composé de 90 % d'hommes.

Vous constatez quelque chose, Messieurs : les femmes prennent le pouvoir ! [Mme Corbinais et les deux DGA] Cela fait quelque temps qu'à Cagnes-sur-Mer non seulement il existe une parité pour les femmes, mais que les femmes occupent des postes tout aussi importants, voire plus importants que les hommes dès lors qu'elles sont capables d'assumer.

Ce matin, j'en ai discuté avec le Préfet qui recevait l'aigle d'or de la Ville de Nice et je discutais avec une sous-préfète qui vient d'être nommée. Elle me disait qu'un grand changement est en train d'apparaître : on arrivera bientôt, comme ici dans l'équipe à la fois majorité et opposition confondues, à une parité à terme ; en l'occurrence, la parité est déjà dépassée. Tout le haut état-major est féminin.

[Discussion générale.]

Nous avons une équipe administrative de grande qualité. Je pense que vous vous associez à mes remerciements et à mes félicitations d'autant plus que, en l'absence d'Alain Lucas, directeur de cabinet, qui a des problèmes de santé, c'est l'administration qui compense avec les personnes.

Nous faisons face. Je vous remercie, Madame la Directrice générale, je remercie également mon équipe qui, dans cette situation, m'aide à gérer la commune.

M. BENSADOUN. - On souhaite une bonne santé à Alain.

M. LE MAIRE. - On croise tous les doigts. C'est un garçon très bien. Je pense que même l'opposition veut s'y associer. On pense à lui.

Je voudrais, Messieurs, que vous invitiez M. Édouard Duffau et Mme Ana Green, directrice des études de la société MV2, à qui nous allons tout de suite donner la parole.

Je rappelle que nous avons été élus en 1995 et nous avons fait un premier Livre blanc en 1997 pour demander l'avis des Cagnois. S'ensuivent un deuxième Livre blanc en 2002, ensuite une enquête d'opinion en 2006 avec des instituts reconnus, une enquête d'opinion en 2011. Périodiquement, j'organise des enquêtes d'opinion avec un institut, qui est passé par l'appel

d'offres conformément aux règles des marchés publics, pour avoir une idée, non pas faites par nous, car nous sommes juge et partie, c'est très bien d'avoir notre sentiment, mais pour gérer une commune il faut disposer d'un tableau de bord dans lequel figurent l'avis des collègues élus ici – y compris de l'opposition – et l'avis des Cagnois qui s'expriment.

De temps en temps, avoir une opinion formelle à un instant donné – le sondage est une photo, je le rappelle – ne préjuge en rien l'avenir. Pour autant cela donne une idée de ce qui peut se passer dans une commune donnée.

Je vais leur laisser tout de suite la parole pour qu'ils puissent nous présenter l'opinion générale des Cagnoises et des Cagnois.

M. DUFFAU. - *Bonjour à toutes et à tous. Avant de vous présenter les résultats de cette étude, je vais vous présenter en quelques mots le groupe MV2. Le groupe MV2 est un institut de sondage et d'études qui a maintenant pratiquement 50 ans, 48 ans exactement, parce que l'on a été créé en 1975. C'est un des principaux groupes indépendants et l'on a été les premiers à être ISO 9200 en 1995. Nous sommes en région parisienne, à Montrouge, dans les Hauts-de-Seine, et nous sommes 110 permanents avec des bureaux commerciaux en Chine et aux États-Unis.*

Je suis Édouard Duffau, je suis directeur associé d'une des filiales du groupe MV2, qui s'appelle MV2 Client & Strategy, et qui gère l'ensemble des études ad hoc qualitatives et quantitatives en France et à l'international.

Ana Green, directrice d'études, a géré l'étude dans mon équipe. C'est Ana Green qui va vous présenter les résultats de cette étude.

Mme GREEN. - *Bonjour à tous. Je suis Ana Green, c'est moi qui ai pris en charge ce projet depuis le début. J'ai suivi de A à Z, de la construction du questionnaire au déroulement du terrain, aux analyses et à la présentation.*

Pour vous présenter cette étude, Monsieur le Maire l'avait déjà expliqué, on voulait recueillir l'opinion générale des Cagnois sur les grandes réalisations, les grandes orientations de la municipalité et la vie au quotidien.

[Projection du document.]

I Méthodologie et échantillon

- Une enquête par téléphone. On a interrogé les Cagnois et les Cagnoises en juin pour avoir leur opinion générale et surtout leur perception. Le questionnaire a duré en moyenne 10 minutes et au total nous avons estimé que nous pouvions faire 600 questionnaires auprès des habitants. Ces 600 questionnaires ont été pris de manière aléatoire dans un fichier que nous avons fourni nous-mêmes. Ces 600 questionnaires vont être représentatifs de la commune dans son exhaustivité, sexe, âge, CSP et les codes d'IRIS. Les codes IRIS sont les codes INSEE qui représentent chaque quartier. Je vous montrerai le détail tout à l'heure, mais nous avons pris les données de l'INSEE de 2019.

M. DUFFAU. - *Un petit commentaire sur cet échantillon de ces 600. C'est un échantillon vraiment robuste puisque nous souhaitons avoir des analyses précises par sous-catégories (hommes, femmes, jeunes, CSP plus...) et évidemment sur les zones IRIS de la commune pour voir si justement il y avait des différences significatives selon les populations.*

Pour prendre un peu de perspective sur cet échantillon de 600, je ne sais pas si vous avez en tête les enquêtes ou les sondages politiques qui sont diffusés dans les médias régulièrement, les sondages faits par l'IFOP, BVA, c'est généralement 1 000 représentatifs en national. Cela veut dire que l'on interroge une personne pour qu'elle soit représentative de l'ensemble de la population française, c'est-à-dire – si l'on est sur une population de 15 ans et plus – 45 millions de Français. C'est juste pour vous donner un ordre de grandeur. On a interrogé 600 habitants de Cagnes, qui représentent 50 000 habitants. C'est pour vous donner la puissance et la robustesse de cet échantillon de 600 habitants interrogés.

II Profil des répondants

Mme GREEN.- Un focus rapide sur les personnes qui ont répondu qui, on le disait tout à l'heure, étaient représentatives. On a pris la population des 18 ans et plus, on a mis des objectifs de quotas, c'est-à-dire que l'on veut atteindre tant de questionnaires pour telle catégorie de population.

Les tranches d'âge : 18 à 29 ans ; 30 à 44 ans ; 45 à 59 ans ; 60 à 74 ans ; et 75 ans et plus. Ces pourcentages sont représentatifs de votre population de 18 ans et plus.

M. DUFFAU.- Ils sont donnés par l'INSEE.

Mme GREEN.- 54 % des femmes ont répondu par rapport au 46 % d'hommes.

Les catégories socioprofessionnelles

On regroupe les CSP+ qui représentent 28 %. Sur ces 28 % : 5 % sont des agriculteurs, exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; 9 % sont des cadres de professions intellectuelles supérieures ; 14 % sont des professions intermédiaires.

De la même manière, les employés et les ouvriers correspondent à 26 % de CSP, soit 18 % sont des employés et 8 % des ouvriers.

Les inactifs sont à 46 %, c'est-à-dire les sans activités professionnelles qui incluent également les mères ou pères au foyer ainsi que les jeunes étudiants, les retraités ou préretraités.

Sur la droite, vous avez la carte de Cagnes-sur-Mer. Je le disais tout à l'heure, nous avons les codes IRIS qui sont les pourcentages montrant comment Cagnes se construit par rues. L'INSEE construit ces codes IRIS, vous avez là la représentation par rapport à votre population.

M. DUFFAU.- L'INSEE nous donne des chiffres et nous collons notre échantillon par rapport aux chiffres que nous donne l'INSEE pour être tout à fait représentatifs de la population des Cagnois et des Cagnoises.

Mme GREEN.- Une fois que l'on a cette population représentative, on entre dans l'étude particulière. Chacune des réponses correspond à la réalité de la perception des personnes.

♦ Ancienneté de résidence à Cagnes-sur-Mer : on constate (en haut à gauche) que sur les 600 personnes qui ont répondu 87 % résident à Cagnes-sur-Mer depuis plus de 6 ans, c'est un pourcentage important.

♦ Type de logement : il y a un type de logement privé et un type de logement social. La majorité des répondants sont dans le logement privé à 85 %.

♦ Statut du ménage - on leur demandait : « Vous vivez actuellement seuls, seuls avec des enfants, en couple sans enfant ou avec enfants, en colocation, avec vos parents ? ». 38 % des foyers ont des enfants et 62 % des foyers sont sans enfants.

♦ Les sources d'information : c'est une question complémentaire, ce n'est pas vraiment un profil, mais c'est intéressant de savoir comment les Cagnois et les Cagnoises s'informent. On leur a demandé : « Quelles sont vos sources d'information pour vous informer sur les actions de la ville ? » Une liste était citée :

Le journal quotidien Nice Matin est à 44 %, suivi au même niveau par le site Internet de la Ville à 43 %. Viennent ensuite les réseaux : les réseaux sociaux, Facebook ou Twitter par exemple à 38 %. Le réseau municipal Agora arrive à 34 %, et France 3 à 31 %. Ensuite, on a les radios locales à 21 % et les réseaux sociaux de M. Nègre à 14 % ; France Bleue 10 % ; BFM à 8 %.

Je ne sais pas si vous voulez entrer dans le niveau de détails à droite, si les personnes ont les documents. À droite, toutes les questions sont triées par les profils, à savoir par âge, par CSP, ou par leur ancienneté de résidence à Cagnes.

Par exemple le journal quotidien Nice Matin où 44 % au global se renseignent sur Cagnes-sur-Mer : les jeunes sont moins nombreux que les autres à se renseigner via le quotidien. En

revanche, les 60 ans et plus sont beaucoup plus nombreux puisqu'ils sont 61 % au lieu de 44 %. Cela vous laisse un profil des personnes par rapport à leur âge et à leur activité.

III Résultats détaillés

1/ Image de la commune

Indicateurs généraux

Une fois que l'on a ces profils, on leur a posé la question : « Parlons maintenant de votre commune globalement, diriez-vous que Cagnes-sur-Mer est une ville très agréable ? Une ville agréable ? Une ville ni agréable ni désagréable ? Une ville désagréable ? Voire une ville très désagréable ? C'était du spontané pur. Quand on posait cette question :

- 39 % des répondants des 600 personnes nous ont dit que c'est une ville très agréable ;
- 56 % nous ont dit que Cagnes est une ville agréable ;
- 5 % ne se positionnaient pas, ils disaient qu'elle n'est ni agréable ni désagréable.

En revanche, ce qui est très bien pour Cagnes, c'est que 0 % de personnes disent qu'elle est désagréable ou très désagréable.

C'est un très bon score. Avec une ville très agréable et agréable, on arrive à une majorité. C'est la quasi-totalité avec 95 % des habitants de Cagnes qui ont répondu que c'est une ville agréable. 39 % sur les 95 %, c'est un score très élevé.

On leur avait posé la question : « Selon vous, quelle est l'image qu'ont vos connaissances, que ce soient des connaissances cagnoises ou extérieures à Cagnes, de la commune ? Diriez-vous que c'est une image très positive ? Une image plutôt positive ? Une image plutôt négative ? Ou une image plutôt très négative ?

On constate que l'on est à 98 % d'une image positive, dont 48 % d'image très positive. Vous avez vraiment une commune qui possède une image positive pour la quasi-totalité des habitants et considérée comme agréable par la majorité des Cagnois à 95 %.

Caractéristiques de la ville

On avait une première question en spontané, c'est-à-dire que l'on ne cite rien. On leur demande grosso modo : « Selon vous, quels sont les trois adjectifs qui caractérisent le mieux la ville de Cagnes-sur-Mer ? » C'est du pur spontané. En pur spontané, on leur avait demandé trois réponses, ils n'étaient pas obligés d'aller jusqu'à trois réponses, mais la majorité l'ont fait.

Qu'est-ce qui ressort quand on leur demande ce qui caractérise votre ville ?

- C'est une ville agréable à 31 %,
- C'est une ville calme à 28 %,
- Et une ville accueillante à 27 %.

Ce trio de tête ressort, ils sont vraiment très serrés. Ce sont les trois adjectifs qui caractérisent le plus la ville.

Il y a un décrochage, après le 27 %, on passe à 12 %. C'est une ville attractive, verte et vivante.

Ensuite, on descend, c'est une ville commerçante, une ville fleurie, une ville animée, une ville tranquille.

On est peu dynamique à 5 %, c'est un avis plutôt négatif, mais c'est une ville propre, une ville sécurisée, une ville pratique, et l'insécurité arrive à 1 %. Une ville sale à 0,3 %.

C'était du spontané pur. Ensuite, nous avons posé des questions en assisté. La question assistée veut dire qu'on lui a proposé un item, on lui a demandé de se positionner : « Je vais vous citer quatre caractéristiques sur la ville, vous me direz si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord ou pas du tout d'accord avec celles-ci ».

Les quatre items étaient présentés de manière aléatoire, les personnes n'avaient jamais le même item en premier de manière à éviter un biais.

On leur a demandé si la ville était conviviale où il fait bon vivre : 97 % disent qu'ils sont d'accord, c'est une ville conviviale où il fait bon vivre. Cela se décline avec 64 % de tout à fait d'accord et 33 % de plutôt d'accord.

C'est une ville solidaire pour 45 % de tout à fait d'accord et 49 % de plutôt d'accord, soit 94 %. On est quasiment à des scores de 100 %.

C'est une ville dynamique à 52 % de tout à fait d'accord et 37 % de plutôt d'accord.

En revanche, quand on leur demande si c'est une ville-dortoir où l'on réside mais où l'on ne travaille pas, ils sont 49 % pour dire pas d'accord au total, c'est-à-dire 26 % de tout à fait d'accord et 23 %...

Les gens se positionnent tout de même puisqu'ils citent « conviviale, solidaire, dynamique » quasiment à l'exhaustivité de la population, sauf peut-être « dynamique » où cela se décroche légèrement. Pour ville-dortoir, on est à 50/50, une population dit que c'est une ville-dortoir et l'autre non.

2/ Projets municipaux

Importance des domaines d'action de la municipalité

On leur a posé la question sur les actions de la municipalité : « Je vais vous citer plusieurs domaines d'action pour la municipalité, vous me donnerez les trois plus importants pour vous. Quel est le 1er ? Le 2e et le 3e ? »

Au départ, on citait la liste des domaines en entier : la sécurité, la propreté, le stationnement, la transition écologique, la lutte contre les incivilités, les déplacements, l'accueil du public dans les services municipaux et le logement.

On les citait de manière aléatoire, ce n'était jamais le premier domaine qui arrive en premier pour éviter tous les biais. On voit tout de même des décrochages.

Arrivent en premier la sécurité, la propreté et le stationnement qui ont des scores élevés. La sécurité ressort à 24 % en premier et au total des citations 60 %. On constate que les personnes qui vivent dans un logement social sont moins nombreuses à dire que c'est un domaine prioritaire pour elles. Pour la sécurité, c'est 60 % mais moins pour les personnes qui habitent dans un logement social.

La propreté avec 17 % est en première importance, et 51 % au total. La propreté est plus importante (58 %) pour les personnes qui ont plus de 60 ans ; à l'inverse les personnes qui résident dans un logement social sont moins sensibles à cette action par rapport à d'autres, en tout cas par rapport à la liste qui est citée ici.

Le stationnement est important pour 44 % des Cagnois. C'est surtout plus important pour les personnes qui ont entre 30 et 59 ans, celles qui vivent dans un logement social et qui ont des enfants. Donc le stationnement, c'est davantage focalisé sur une certaine population : logement social, ayant des enfants et 30-59 ans.

La transition écologique arrive à 32 %. Trois actions arrivent au même niveau : la transition écologique, la lutte contre les incivilités et les déplacements sont à 32 %, 32 % et 28 % respectivement.

L'accueil du public dans les services municipaux est à 16 % ; c'est plus important pour les personnes qui résident depuis moins de 6 ans dans la ville, 24 % à la place de 16 %.

De la même manière, le logement est cité en actions municipales principales pour 16 % des personnes alors qu'il est à 24 % pour celles qui résident dans le logement social. On voit des intérêts divergents en fonction du type de population que l'on a interrogé.

M. DUFFAU.- Il faut retenir que la sécurité, la propreté et le stationnement sont les trois actions principales de la municipalité de Cagnes.

L'adhésion aux projets de la municipalité

Mme GREEN.- On leur a demandé : « La municipalité travaille sur plusieurs projets, vous me direz si vous partagez tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout, ces projets de la municipalité de Cagnes-sur-Mer. »

De la même manière, comme tous les autres, on citait les items de manière aléatoire, ce n'est jamais le même item qui arrive en premier. On constate, de premier abord, qu'il n'y a quasiment pas de gris, cela veut dire qu'il n'y a quasiment personne qui n'adhère pas. Il y en a quelques-uns, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus flagrant.

Le décrochage se fait plutôt sur le tout à fait d'accord, il y a une nuance entre le tout à fait d'accord et plutôt d'accord, mais au final il y a une grande adhésion aux projets proposés par la municipalité. Celui qui fait adhérer le plus de personnes, c'est la lutte contre les incivilités ; 99 % des personnes interrogées adhèrent à ce projet, dont 74 % sont tout à fait d'accord.

De la même manière pour le tramway à Cagnes, 98 % des personnes adhèrent. La poursuite de la végétalisation de la ville et des cours d'écoles est à 98 % également.

Vous voyez ensuite un premier décrochage, on passe des 3/4 à 2/3 de la population en tout à fait d'accord. La nouvelle gare multimodale de la SNCF et la restauration de la rivière Cagne, les trois derniers que je viens de citer sont dans les tout à fait d'accord pour les 2/3.

M. DUFFAU.- Quand on a des taux d'adhésion avec un tout à fait d'accord qui est au-dessus de 60 % (couleur plus foncée), c'est un niveau d'adhésion très fort. Il faut retenir qu'à partir de 60 %, les cinq premières sont la lutte contre les incivilités, le tramway, la poursuite de la végétalisation, la nouvelle gare et la restauration de la rivière Cagne qui ont un taux d'adhésion vraiment très élevé pour les Cagnoises et les Cagnois.

Pour les taux de plutôt pas d'accord et plutôt d'accord, on commence à les voir apparaître en gris quand on est à un taux de tout à fait d'accord inférieur à 60 %.

Mme GREEN.- Ce qui est aussi important de signaler, c'est qu'il n'y a pas de petite case à droite. Cela veut dire qu'il n'y a pas de population spécifique qui s'intéresse plus ou moins, qui adhère plus ou moins, à ces projets. C'est l'ensemble de la population qui a adhéré à ces projets.

M. DUFFAU.- Quand on a des taux autour de 90 %, cela veut dire que cela plaît à tout le monde. On n'a plus d'écart à avoir sur des sous-populations, le taux est trop élevé.

Suggestions des habitants à la municipalité

Mme GREEN.- Sur les actions de la municipalité, on leur a demandé : « Quels sont les suggestions ou commentaires que vous auriez à faire à la municipalité de Cagnes-sur-Mer ? »

C'était du pur spontané, vraiment en ouvert, les gens pouvaient dire tout ce qu'ils voulaient.

M. DUFFAU.- C'est ce que l'on appelle une question ouverte dans notre jargon.

Mme GREEN.- Dans cette question ouverte, la majorité des personnes n'ont pas donné de commentaires.

M. DUFFAU.- On a 9 % de commentaires, c'est-à-dire ceux qui ont effectivement une attente particulière. Ne soyez pas étonnés par ce chiffre, parce que dans toutes nos études quantitatives, lorsque l'on interroge des échantillons de plus de 300-400 personnes, on a toujours des attentes qui sont citées autour de 8 % de la population que l'on interroge. Le taux de 9 % se retrouve dans nos études, on est généralement entre 7 % et 12 %, ce n'est pas étonnant d'avoir 9 %.

Mme GREEN.- C'est assez classique. Les gens veulent bien donner leur avis, mais ils ne donnent pas de remarques, c'est assez classique dans les études. En revanche, quand ils veulent dire quelque chose, ils le disent, c'est surtout le stationnement dont ils veulent parler. Ils nous ont dit : « il ne faut pas les supprimer, c'est moins cher. » C'est nous qui l'avons codifié par thème pour

que vous ayez les pourcentages, mais dans la base des données, vous avez l'exhaustivité du texte. Là, on les a codifiés pour que vous puissiez avoir les tendances.

En spontané sur les 600 personnes, 4 % disent que « le stationnement est important pour nous, il ne faut pas le supprimer, il faut que cela soit moins cher, il faut que j'en trouve ». Le stationnement est un vrai sujet.

Ensuite, ils veulent davantage d'espaces verts. Ils veulent qu'on améliore les transports en commun, ils veulent des animations. Les pourcentages sont faibles, mais ce sont des thèmes qui sont ressortis. Ils disent : « arrêtez de bétonner, il y a trop de béton. » Cela revient un peu avec les espaces verts.

Ils veulent également de la sécurité avec plus de policiers ou développer les pistes cyclables, mais on est sur 0, 2 %. Cela vous donne les idées de ce que les gens peuvent réclamer à la municipalité.

Dans « Autre », je ne vais pas vous les détailler parce que je n'ai pas réussi à codifier, c'est vraiment spécifique, mais on a mis les détails que vous pourrez lire, je pense, avec un accès.

3/ Image de la municipalité et du maire

La satisfaction de la municipalité

On a voulu avoir une image, une photo comme on le disait tout à l'heure, sur la satisfaction de la municipalité. La question a été clairement posée : « Globalement, estimez-vous que la municipalité de M. Louis Nègre fait un travail excellent, très bon, bon, passable, ou médiocre ? »

Sur cette échelle, 19 % de personnes déclarent sur les 600 que c'est un travail excellent ; 59 %, très bon ; 17 % bon ; 4 % de passable et 0,3 % de médiocre.

C'est essentiellement vert, c'est un très bon score pour ce genre de question de satisfaction. 19 %, c'est un score élevé, et 59 % également, ce qui nous amène à 70 % de satisfaction, sachant qu'il y a quand même en plus 17 % de personnes qui estiment que c'est bon.

M. DUFFAU.- Généralement, on le considère comme neutre dans ces questions-là. C'est pour cela que l'on a fait un sous-total sur l'excellent et très bon pour avoir un total de satisfaction. Clairement, dans nos études, quand une personne nous dit « C'est bon », on considère que c'est neutre. À titre de comparaison, on a les chiffres de l'Observatoire de la démocratie de proximité, une étude nationale pour Sciences Po. Il y a des lectures de résultats sur la taille de la municipalité de 10 000 à 49 000 habitants et de 50 000 à 200 000, je prendrai plutôt le pourcentage pour les tailles de 10 000 à 49 000, on a un score de 75 %. Pour la municipalité de M. Louis Nègre, on est à 78 %, ce qui est déjà un très bon score et qui est supérieur au score national que l'on peut obtenir.

Appréciation du Maire

De la même manière que tout à l'heure, c'est une question qui est purement spontanée, c'est une question ouverte, on laissait parler les personnes : « Parlons maintenant du Maire de Cagnes-sur-Mer, quels sont, selon vous, les trois adjectifs qui le caractérisent le mieux ? »

C'est un libre cours, il y avait tout un florilège d'adjectifs que nous avons codifiés. Cela nous a pris du temps, parce que les gens ont bien aimé répondre à cette question.

En codification, il y a 93 % d'adjectifs positifs. Les principaux adjectifs positifs sont : c'est un maire sérieux, fiable, rigoureux, scrupuleux, solide à 17 % ; c'est un maire attentif, attentionné, bienveillant et serviable pour 13 % ; responsable et raisonnable pour 12 % ; travailleur, courageux, assidu et méticuleux pour 12 % ; actif pour 11 % ; aimable, courtois, accueillant et brave pour 10 % ; bon Maire, correct et fort pour 10 %.

M. DUFFAU.- Ce qui est intéressant dans cette question, c'est, encore une fois, une question ouverte, du spontané total, c'est-à-dire on laisse libre cours aux personnes qu'on interroge de donner les adjectifs. Ce qui est intéressant aussi, c'est la richesse des adjectifs qui sont donnés. Les pourcentages sont entre 10 % et 15 %, il est intéressant de noter dans cette étude le nombre de

qualificatifs que l'on trouve ici dans cette question et pas forcément dans d'autres études auparavant.

Mme GREEN.- Oui, parce qu'en fait il y a 600 personnes avec trois adjectifs, on aurait pu atteindre 1 800 adjectifs, on en a eu 1 600 ou 1 200.

M. DUFFAU.- Deux adjectifs en moyenne par répondant.

Mme GREEN.- Il y a eu également des adjectifs négatifs pour 5 % et des personnes qui ont dit à la fois quelque chose de positif et quelque chose de négatif. Vous avez également la liste dans un fichier que nous vous avons fourni. Je pense que derrière il y a une slide avec plus de détails.

À part la question sur les adjectifs, on a demandé : « Selon vous, diriez-vous que le bilan de M. Louis Nègre, Maire de Cagnes-sur-Mer, est très satisfaisant, assez, peu ou pas du tout satisfaisant ? »

On le voit tout de suite : le bilan est très satisfaisant à 56 % ; assez satisfaisante, 38 % ; peu satisfaisant, 5 % ; pas du tout satisfaisant 5 %. Bien évidemment, ce sont d'excellents scores de satisfaction.

M. DUFFAU.- Le score d'insatisfaction se retrouve un peu dans les scores des adjectifs négatifs.

Mme GREEN.- C'est ce que j'allais dire. Vous avez 6 % d'insatisfactions sur le bilan de M. Nègre et quand on regarde les adjectifs, vous avez également 7 % d'adjectifs négatifs. C'est assez proche, les répondants étaient cohérents avec eux-mêmes.

Ensuite, vous avez une slide où vous avez tous les détails, même les détails des adjectifs négatifs. Les premiers sont ceux que vous avez vus au départ.

4/ Synthèse

En résumé de tout ce que l'on vient de voir :

La ville

Les habitants sont satisfaits de la ville et de la municipalité.

95 % estiment que la ville est agréable avec 39 % de très agréable.

98 % déclarent qu'elle a une image positive

96 % jugent que la municipalité fait du bon travail.

En spontané, le trio de tête est : agréable, calme, accueillante. Viennent ensuite les termes de ville attractive, ville verte et vivante.

En assisté, vous vous souvenez, on leur a demandé s'ils étaient d'accord pour dire que c'est une ville conviviale, solidaire et dynamique, c'est le cas. En revanche, ils ont un avis plus mitigé, plus partagé sur la ville-dortoir à 51 %.

Les projets municipaux

Le trio de tête était la sécurité, la propreté et le stationnement. D'ailleurs, quand on regarde dans les suggestions, le stationnement est sorti en spontané, cela rejoint les projets municipaux.

En suggestion d'amélioration : le stationnement, les espaces verts, améliorer les transports en commun, faire des animations et arrêter de bétonner.

En assisté par rapport à vos projets : lutter contre les incivilités, 99 % des personnes ont répondu qu'elles adhéraient, dont 74 % de tout à fait d'accord ; le tramway à 98 % ; la végétalisation de la ville et la gare multimodale et la restauration de la rivière Cagne. C'est le trio de tête pour les projets municipaux.

Les faits saillants

Je vais redire ce que je viens de dire à l'instant. Il résulte de cette étude que les habitants sont très satisfaits de leur ville et de leur municipalité :

- 95 % estiment qu'elle est agréable,
- 98 % déclarent qu'elle a une image positive.

Ces scores sont tous élevés et n'enregistrent pas d'insatisfactions majeures. C'est tout d'abord l'image véhiculée par la ville de Cagnes-sur-Mer qui est mise en avant (48 % image très positive), puis son côté agréable (39 % très agréable).

La satisfaction de la municipalité est en adéquation avec le bilan du Maire :

- 78 % jugent que la municipalité fait un travail très satisfaisant (dont 19 % excellent et 59 % très bon),
- 94 % estiment que le bilan de M. Nègre est très satisfaisant (dont 56 % très satisfaisant).

Ces niveaux de satisfaction sont confirmés par les adjectifs évoqués spontanément par les habitants de la commune :

- La ville de Cagnes-sur-Mer est agréable (31 % des citations), calme (28 %) et accueillante (27 %).
- Le Maire est défini très positivement avec 93 % d'adjectifs positifs. M. Nègre est considéré comme professionnel (sérieux, responsable, travailleur, actif,...) et proche de ses concitoyens (attentif, accueillant, sympathique...). Ces adjectifs sont ceux régulièrement attendus pour un maire.

Cependant pour garantir un niveau encore plus élevé de satisfaction, si c'est possible, la municipalité pourrait renforcer son action dans les domaines les plus importants pour les habitants : la sécurité, la propreté et surtout le stationnement, premier point d'amélioration spontané (4 % de citations).

À titre de comparaison, des villes de tailles similaires (entre 50 000 et 199 999 habitants) recueillent des niveaux de satisfaction sur l'action municipale inférieurs à ceux de Cagnes-sur-Mer : 76 % (excellent + bon en 2019) versus 78 % (excellent + très bon).

Quand on a fait l'étude, on avait pris un fichier de 6 000 personnes pour répondre à cette étude. On a eu très peu de refus. C'était un problème de pouvoir les joindre, parce que tout le monde n'est pas disponible. Les gens ont répondu de manière bien, ils ont été bienveillants avec nos enquêteurs, ce qui n'est pas toujours le cas avec toutes les enquêtes en tout cas.

C'étaient les résultats de cette étude.

M. DUFFAU.- Un petit détail, peut-être que vous allez poser une question là-dessus, ces 6 000 fichiers de contacts sont loués, ce n'est pas nous qui les avons, on les loue à des prestataires qui gèrent du fichier de plusieurs millions de contacts en France. C'est un tirage aléatoire, ils nous livrent un fichier complètement aléatoire des habitants de Cagnes-sur-Mer. Sur ces 6 000 contacts, on arrive à avoir un échantillon représentatif avec des quotas que l'on a indiqués dans la méthodologie au début de cette présentation. Ce sont des méthodologies d'études téléphoniques comme on en fait pour beaucoup d'agglomérations et de communes.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame, merci, Monsieur. Vous êtes en train de nous dire que vous ne les avez pas choisis.

M. DUFFAU.- On existe depuis plus de 50 ans, si l'on faisait de telles erreurs, on ne serait plus là.

M. LE MAIRE.- On est en conseil municipal. 28 ans de travail pour arriver à ces conclusions. Cela signifie que globalement le travail est reconnu et l'on a une image, semble-t-il, tout à fait positive. Pour autant, nous sommes en démocratie et donc je vais donner la parole à l'opposition pour répondre à vos questions.

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- J'ai une petite question presque technique, mais pas complètement : pourriez-vous nous dire la tranche horaire sur laquelle ces sondages ont été réalisés ?

Mme GREEN.- Les sondages auprès des résidents se font en général de 16 h 30 à 20 h 30. Si l'on nous donne des rendez-vous dans la journée, on les honore. C'est du lundi au samedi.

M. DUFFAU.- On a des actifs et des inactifs.

M. DOLCIANI.- La question est de savoir si vous avez réussi au final à avoir toute la population réellement dans vos tranches horaires. On a déjà vu des sondages qui sont faits entre 11 h et...

Mme GREEN.- Non, ce n'est pas possible. C'est une question qui n'est pas bête, cela me permet de rebondir. C'est pour cela que l'on a des quotas avec des tranches d'âge. Typiquement, en journée, on n'a pas les jeunes, de même pour les catégories socioprofessionnelles, les personnes actives, on ne les a pas en journée non plus. Les artisans commerçants, parfois il faut les appeler tard en soirée ou l'inverse. C'est pour cela que, en général, quand on fait les résidents, on appelle à partir de 16 h 30 à 20 h 30, je n'ai pas exactement le créneau, mais c'est à peu près cela en soirée. Quand on nous demande de rappeler en journée, on les rappelle en journée tout simplement. On a appelé sur le fixe et sur le portable pour avoir l'ensemble. C'est pour cela qu'il est important d'avoir des quotas sur la population de départ pour éviter les biais, et que ce soient des personnes retraitées qui répondent le soir, par exemple.

M. DUFFAU.- Dans nos fichiers contacts, on a de plus en plus de téléphones mobiles, alors qu'il y a 15 ans, c'était très faible, maintenant c'est 30 % à 50 %, pour justement joindre les populations jeunes ou qui ne répondraient pas sur le téléphone fixe.

M. DOLCIANI.- C'était ma deuxième question, mais vous y répondez.

Mme GREEN.- Beaucoup de personnes n'ont pas de fixe aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Madame Piret a demandé la parole.

Mme PIRET.- Je voulais que vous me confirmiez que ce sont 600 personnes.

M. DUFFAU.- Oui, c'est un échantillon de 600 personnes.

Mme PIRET.- Il y a tout de même quelques réponses étonnantes. Il ressort 4 % de mécontents pour le stationnement, ce n'est pas ce qui ressort quand on passe dans les rues. Cela m'étonne. C'est un étonnement.

M. DUFFAU.- Je ne sais pas si vous faites référence à une question spontanée. Je n'ai plus la slide sous les yeux. Ce n'est pas ce qui ressort en premier, cela ne veut pas dire que ce n'est pas important pour eux, mais ils jugent qu'il y a d'autres priorités comme la sécurité. Ils jugent que c'est plutôt la sécurité qui vient en premier, mais cela ne veut pas dire que les problèmes de stationnement ne sont pas importants. En tout cas ils jugent que c'est moins important que les problèmes de sécurité.

Mme GREEN.- Tout est relatif.

Mme PIRET.- Peut-on avoir votre présentation ?

Mme GREEN.- Oui, je pense que c'est à disposition, c'est M. Nègre. Il y a Monsieur qui veut poser une question.

M. LE MAIRE.- Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Il faut qu'il nous donne la parole. C'est étonnant, mais il doit nous la donner.

M. LE MAIRE.- C'est la police de l'assemblée, c'est ainsi.

M. TOUZEAU-MENONI.- J'ai une question pratique. J'ai vu en bas de l'écran que cela commence à la question 5, qu'y a-t-il avant ?

Mme GREEN.- Pour rendre un rapport intelligent, on ne met pas toujours les questions dans l'ordre où elles sont posées.

M. TOUZEAU-MENONI.- Il n'y a pas de questions 1, 2, 3 et 4 ?

M. DUFFAU.- Dans le rapport, vous avez le questionnaire et toutes les questions qui ont été posées.

Mme GREEN.- La question 1 concerne l'âge ; la question 2, la tranche d'âge ; la 3 le genre (homme ou femme) et la 4 porte sur la catégorie socioprofessionnelle.

M. DUFFAU.- C'est tout ce qui nous permet de déterminer les quotas.

Mme GREEN.- Ce sont des questions de quotas, je ne les ai pas numérotées, j'ai mis sexe, âge, CSP.

M. DUFFAU.- On est obligé de mettre les quotas en début de questionnaires, parce que pour les personnes qui sont hors quotas, on ne va pas leur poser l'ensemble du questionnaire si elles ne rentrent pas dans les quotas.

M. TOUZEAU-MENONI.- Votre enquête ferait rougir Poutine.

M. DUFFAU.- C'est la perception des Cagnoises et des Cagnois, on a juste posé les questions et ils ont répondu.

M. TOUZEAU-MENONI.- J'ai posé la question au dernier conseil municipal, j'ai demandé si l'on peut avoir ces questions. On m'a dit oui, mais on m'a dit aussi plus tard que l'on aurait la présentation que l'on a aujourd'hui avec l'intégralité des réponses.

Mme GREEN.- C'est ça.

M. TOUZEAU-MENONI.- J'ai aussi demandé à l'époque, parce que ce n'est pas une somme neutre que de solliciter une agence spécialisée. Vous avez employé au départ les mots de sondage, d'enquête d'opinion. À un moment donné, je ne comprends plus : est-ce le travail ressenti par les Cagnois de ce que fait la majorité municipale ?

Mme GREEN.- Non.

M. TOUZEAU-MENONI.- Et la deuxième partie, on nous parle d'un homme. Est-ce un sondage personnalisé financé sur les fonds publics pour la notoriété d'une personne ou est-ce un sondage sur le travail d'une équipe qui est en face de nous ? Là, je n'ai pas vu la limite. C'était aussi le sens de la question : auriez-vous pu payer vous-même pour faire ce rapport ? Pour moi, je ne vois pas la limite entre le sondage personnel sur un homme, sur une personne, et la limite sur le travail que vous avez décrit au travers de l'ouverture de questions ouvertes. Allez-y, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie de dire que ce sondage est un bon sondage et de le confirmer. Si je le dis, moi, personne ne le croira, mais si c'est vous qui le dites, tout le monde va le croire. Tout le monde va dire qu'en effet c'est un sondage, vous le dites vous-même, qui est très bon.

M. TOUZEAU-MENONI.- Poutine serait jaloux.

M. LE MAIRE.- Vous ne vous appelez pas Prigojine. Je me dis finalement que 28 ans de travail, avec les mêmes valeurs, les mêmes principes et la quantité de travail avec les résultats, produisent des effets. Quand on est dans l'opposition, on est un peu désappointé. Je comprends votre position, vous êtes un tout petit peu secoué, c'est normal. C'est normal, de temps en temps c'est la majorité ; de temps en temps, c'est l'opposition, ne vous inquiétez pas. Puisque vous avez saisi le Préfet sur la légalité, j'attends le contrôle de légalité du Préfet pour savoir.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Le seuil du marché est à 40 000 €, donc il ne le traite pas.

M. LE MAIRE.- On va lui demander s'il est capable de faire la différence ou s'il trouve que... etc. À travers cette dernière question, vous montrez que vous êtes effectivement un tout petit peu

secoué parce que vous êtes obligé d'aller chercher ce genre de choses là au lieu de dire : « Ah, c'est impressionnant, je n'y crois pas. »

M. TOUZEAU-MENONI.- Je n'y crois pas.

M. LE MAIRE.- Vous y croyez parce que le sondage est fait selon les règles des sondages. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont eux. C'est un cabinet spécialisé. On peut toujours casser des thermomètres, mais vous voyez le résultat, je suis dans la majorité, vous êtes dans l'opposition, et ça, ce sont les Cagnois. On n'aime pas dire un certain nombre de choses, il va falloir que vous l'acceptiez, comme nous, nous acceptons, par exemple je l'ai bien entendu sur le stationnement, qu'il y avait des progrès à faire. Je l'ai bien entendu et moi, j'accepte. J'accepte que l'on ne soit pas parfait. J'accepte que l'on puisse être encore un peu meilleur si l'on travaille un peu plus dans tel ou tel domaine alors que vous, vous pensez avoir la vérité. C'est toute la différence avec moi. Je n'ai pas la vérité, c'est donc pour cela que je fais ce type de sondage pour savoir où l'on va, comment on y va et avec qui on y va.

Je constate, avec les scores qui sont là, qu'ils ne sont pas discutables, parce que c'est fait selon un sondage scientifique. Si vraiment vous voulez être très désagréable, vous pouvez dire tout en étant objectif : « Attention, Monsieur Nègre, c'est un sondage à un temps donné, à une heure donnée, à une journée donnée, et cela ne veut rien dire de ce qui peut se passer demain ou après-demain. »

Moi, le premier, je vous l'ai annoncé tout à l'heure : il vaut mieux, voyez-vous, avoir ce sondage-là que le vôtre, c'est tout.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous ne coûterez pas 22 M€, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez a demandé la parole.

M. PEREZ.- Je parlerai après.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lebon. Entre vous, vous choisissez.

M. LEBON.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai été absolument émerveillé par ce montage, par ce sondage. J'ai fait un lapsus, j'ai dit un montage, car c'est à cela que je pensais. Les questions sont parfaitement orientées vers des réponses positives d'une manière générale. En somme, ce que l'on comprend, c'est : « Chers Cagnois, est-ce que vous aimez bien être contents ? Quels sont ceux qui sont d'accord et quels sont ceux qui ne sont pas d'accord ? » etc.

Dans ces conditions, on ne peut arriver qu'à un résultat positif. Ce qui m'interpelle, c'est que ce sondage aura coûté 39 000 € aux Cagnois et que ce contrat est reconductible une fois. L'année prochaine, aura-t-on un autre sondage de ce type à 39 000 € ?

M. LE MAIRE.- Si vous me dites qu'il faut le recommencer parce qu'il n'est pas sûr, on va recommencer à ce moment-là. Il faut que vous choisissiez, Monsieur Lebon. Si vous attaquez sur un axe, évitez de vous mettre en contradiction avec vous-même. Parlez du prix, mais ne dites pas ensuite qu'il va éventuellement falloir le refaire, parce que votre argumentaire n'est pas bon.

M. LEBON.- On ne s'est pas compris, je ne veux pas qu'il soit refait.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lebon, vous êtes un spécialiste reconnu des sondages ici, dans ce conseil municipal. Au-delà je ne sais pas, mais ici, c'est sûr que vous avez entraîné l'enthousiasme de M. Perez qui vous a dit : « Prends la parole en premier, monte au front. » Vous avez dit ce que vous avez dit, si je me fais le porte-parole de M. Lebon : « Madame, Monsieur, j'ai le regret de dire que votre sondage est nul. »

M. LEBON.- Je n'ai pas dit qu'il est nul, j'ai dit qu'il est orienté.

M. DUFFAU.- Si je peux répondre à ce côté d'orientation que je réfute, parce que l'intérêt de ce sondage, c'est que l'on a des questions fermées, donc en effet on présentait des critères, des items, mais on a aussi beaucoup de questions ouvertes, des questions spontanées, là où les gens pouvaient s'exprimer librement avec des verbatim. Ce qui est très intéressant, c'est qu'on

retrouve spontanément des items tels que calme, agréable..., ce qui vient conforter des questions assistées qui ont des critères et sur lesquels des Cagnois et des Cagnoises peuvent se positionner. Quand on a des items que l'on propose d'un côté avec des résultats et que l'on a des questions ouvertes spontanées avec des résultats qui rejoignent des questions assistées, cela veut dire que l'on est dans le vrai et ce que l'on a mesuré est tout à fait crédible et juste.

Je ne reviendrai pas sur le prix, parce que ce n'était pas ce budget-là sur cette étude. Ce n'était pas du tout 39 000 €, je n'ai pas le chiffre en tête, mais c'est beaucoup moins.

M. LE MAIRE.- Voilà. Monsieur Lebon, vous avez entendu. Il va falloir faire une formation accélérée, semble-t-il. Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Merci, Monsieur le Maire. Vous savez, nous nous connaissons depuis très longtemps et je n'ai pas besoin de ce sondage pour vous dire que la délinquance est en augmentation et qu'il faut augmenter les effectifs de police. Je vous dis depuis plus de dix ans, le stationnement n'est pas bon, vous le savez. On vient de le découvrir, mais je vous l'avais dit depuis des mois et des mois. La bétonnisation, vous êtes le roi des bétonneurs. Vous êtes d'ailleurs un écolo-bétonneur, c'est ça qui est terrible. Avec un tel sondage, ce n'est pas bon, il est magnifique, il est extraordinaire.

M. LE MAIRE.- Ah, enfin !

M. PEREZ.- Je vais vous demander de vous représenter en 2026 et vous serez élu certainement à 95 % ou à 98 %.

M. LE MAIRE.- Là, vous me flattez. Je sens que vous me flattez un peu. Quand l'opposition me flatte, c'est inquiétant. Que va-t-elle me demander ensuite ?

M. PEREZ.- [Hors micro] On ne veut pas entrer dans la majorité surtout.

M. LE MAIRE.- Comme vous me l'avez dit à juste raison, cela fait quelque temps que nous nous connaissons. Là où l'on peut être d'accord, ou l'on va peut-être commencer par les désaccords avec vous, c'est sur la sécurité en effet, puisque je suis la ville la plus sûre des villes de 50 000 habitants. Là, M. Lebon ne peut rien dire, parce que c'est BFM, c'est Valeurs Actuelles, c'est Le Parisien ; là, on ne peut pas attaquer le sondage puisque ce sont des statistiques.

Vous nous attaquez sur l'insécurité dans la ville la plus sûre, très bien, continuez ainsi et vous ferez encore quelques pourcentages, c'est tout. Si vous cassez des thermomètres, si vous ne dites pas la vérité aux gens, vous aussi, vous serez écartés, parce que les gens ne sont pas aussi stupides, ils ne sont pas aussi bêtes que vous le pensez. Les gens regardent.

La meilleure preuve justement, c'est que la sécurité est un axe lourd de Louis Nègre depuis 28 ans. Si M. Perez pouvait accompagner cet axe lourd en disant : « C'est bien, vous avez fait et vous obtenez ce type de résultats, j'en suis conscient, mais si c'était moi, je ferais encore mieux », pourquoi pas ? De l'avis général des médias qui sont sortis, on a le meilleur score, on est numéro 1, j'en suis le plus heureux, je ne m'y attendais pas. Vous, vous dites : « Non ». Vous faites du Lebon, mais Lebon n'est pas bon.

Cela aboutit aux résultats inverses à celui que vous recherchez.

M. PEREZ.- On verra.

M. LE MAIRE.- Cela fait 28 ans que l'on voit. Pas de problème. Vous me posez des questions, j'y réponds. Si vous me dites maintenant, comme je l'ai dit sur le stationnement - cette enquête nous le montre et nous confirme que nous avons des taux de satisfaction très élevés -, qu'il y a un petit caillou dans la chaussure qui s'appelle le stationnement, là on est d'accord. Là, vous avez spontanément des gens qui disent : « Il faut s'améliorer sur le stationnement, Monsieur le Maire. » On n'a pas cassé le thermomètre, je n'ai pas fait pression sur eux pour qu'ils disent que tout est beau, tout est gratuit demain matin, ou que sais-je ? Ils ont fait comme ils font d'habitude. Vous vous apercevez que - je vous rejoins et l'on se rejoint de ce côté-là - sur le

stationnement, il va falloir en effet travailler davantage. Nous allons travailler davantage et avec vous, si vous voulez.

M. PEREZ.- Et sur le béton ?

M. LE MAIRE.- Vous regardez les pourcentages. Tels qu'ils apparaissent font que ce n'est pas spontané. Aucun Cagnois ne dit spontanément : « Halte au béton ! » Pourquoi ? Parce que les Cagnois sont plus lucides, plus sages que vous. Vous êtes dans l'opposition un peu systématique, j'allais dire mécanique presque, j'attends toujours que vous m'expliquiez où vous vous logez, parce que si vous n'êtes pas dans du béton, vous me le dites, cela nous intéresse. Les autres sont logés dans du béton. Il faut aller jusqu'au bout de votre démarche intellectuelle en disant non au béton, non pour loger les Cagnois. Parce que, en dehors du béton, on ne sait pas faire, on n'est pas au Canada avec les cabanes en bois.

Comment loger les gens ? Là, il n'y a plus de réponse. Là, vous devenez inconsistants. Soyez cohérents ! Nous, nous sommes cohérents, nous équilibrons. Nous faisons un équilibre parce que nous sommes au service de l'intérêt général et des Cagnois. Nous logeons donc les gens. Aujourd'hui, c'est une priorité : 1 800 Cagnois demandent aujourd'hui à se loger. Que leur répondez-vous ? Ils ne voteront pas pour vous, c'est sûr, la prochaine fois quand on va leur expliquer que vous ne voulez pas qu'ils se logent. On peut poursuivre sur un dialogue idéologique, vous, c'est non, non et non. Je pense que vous pouvez faire mieux selon moi.

Monsieur Toscano.

M. TOSCANO.- Merci, Monsieur le Maire. Je tenais à vous remercier pour ce sondage. Premièrement, je rappellerai à mes collègues qu'ils ont des normes et qu'ils doivent respecter ces normes. Des sondages biaisés, c'est impossible. Je le rappelle juste. Deuxièmement, cela me conforte dans le choix que je vais faire.

Mme UTRAGO.- [Hors micro].

M. TOSCANO.- Oui, je suis sûr. Je souhaite consacrer quelques minutes...

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Je demandais simplement qui est du RN...

M. LE MAIRE.- Madame, si vous prenez la parole, vous demandez la parole. Monsieur Toscano a demandé la parole, il a la parole.

M. TOSCANO.- Je vous réponds directement, non je ne suis pas du RN. Je souhaite justement vous informer de ma position au sein du Conseil.

Lors du récent Conseil municipal portant sur le budget de la commune pour l'année 2023, j'ai voté en faveur de cette mesure. En effet, après avoir examiné attentivement les budgets des dix dernières années, j'ai constaté une gestion exemplaire de la commune. Cela m'a conforté dans la conviction que vous, Monsieur le Maire, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal, prenez des décisions raisonnées, animées par une vision dynamique et tournées vers l'avenir pour Cagnes.

Au-delà des aspects budgétaires, vous avez toujours démontré votre engagement à faire évoluer notre commune, en cherchant à améliorer la qualité de vie et la sécurité de nos concitoyens. Bien sûr, il y a eu une augmentation de la construction, ce que certains qualifient de "bétonnage". Cependant, on peut rappeler que certains conseillers municipaux qui s'y opposent aujourd'hui étaient favorables à cette démarche par le passé, en apposant leur signature. Il convient également de noter que des lois régissent ces questions, auxquelles vous, Monsieur le Maire, vous devez vous conformer, sous peine de sanctions préfectorales et d'amendes ; ce qui pourrait affecter le budget de la commune et les investissements pour celle-ci. D'ailleurs, je constate que, dans les Alpes-Maritimes, plus aucun maire n'échappe à la loi SRU. Vous l'avez compris, je n'aime ni la démagogie ni les idéologies.

Parmi les investissements récents, citons ainsi le lancement de la renaturation de la Cagne qui fait référence au niveau national. Vous avez également inauguré le nouveau Parc de la Méditerranée, destiné aux familles cagnoises, un événement auquel j'ai pu assister avec plaisir.

Avec l'ouverture d'anciens autres parcs, vos actions témoignent de votre capacité à compenser cette urbanisation par la création d'espaces verts et à maintenir une politique de végétalisation sur le long terme.

De plus, vous avez inauguré le Pôle d'Échanges Multimodal, une initiative avant-gardiste, ainsi qu'une nouvelle gare en projet, facilitant ainsi l'accès aux transports pour les habitants de Cagnes, tout en intégrant ces projets dans un budget raisonné et en recherchant des subventions.

Mon vote favorable a été renforcé par ces investissements, ainsi que par les excellents résultats financiers de la commune, soulignés par la Cour régionale des comptes et la Direction départementale des Finances publiques, qui ont salué une gestion des dépenses maîtrisée et des investissements raisonnés. Cela a eu pour effet de maintenir inchangé le taux d'imposition de la commune. En toute modestie, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude, au nom de mon porte-monnaie, et je suis sûr que de très nombreux Cagnois partagent ce sentiment.

En tant que conseiller municipal indépendant, comme je l'ai souligné lors de ma première intervention au conseil municipal, je suis déterminé à contribuer au bien-être de cette ville que j'aime tant. J'ai eu l'occasion d'évoquer ouvertement avec vous mes idées et les projets envisageables pour notre ville.

Ainsi, à l'inverse de mon collègue, je souhaite m'engager davantage en soutien à votre politique qui a métamorphosé Cagnes, et vous demander, si vous l'acceptez, de rejoindre, dès que possible, les rangs de votre municipalité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, Chers collègues, de votre attention.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE. - Merci.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] Quel rapport avec le sondage ?

M. LE MAIRE. - Monsieur Touzeau-Menoni, ne soyez pas désespéré. [Rires.] Il se trouve qu'il y a des gens libres, indépendants, qui ne faisaient pas partie de mon équipe et qui ont voté le budget. Puis il y a également des libres et des indépendants qui veulent aller plus loin et qui sont conformes à ce que l'on entend et ce que l'on voit là. Ils sont conformes à ce que la majorité (il n'y a pas l'unanimité bien entendu) des Cagnois fonctionnent en disant : « Ce que fait cette municipalité, c'est plutôt du bon travail. » Voilà ce que je retiens.

C'est un motif de satisfaction, je le répète, d'une ligne pas toujours simple, facile, elle a été même quelquefois très difficile, mais une ligne dans laquelle nous avons des valeurs et des principes. À aucun moment nous n'avons dérogé à ces valeurs et à ces principes au point de préférer démissionner le jour où l'on a fait pression sur moi. Peu de maires démissionnent pour cela. Moi, j'ai démissionné. Le jour où il a fallu choisir entre le Sénat - je souhaite à tous ceux qui sont présents de devenir un jour sénateurs - et la mairie, j'ai choisi la mairie. C'est dire que je suis bien dans ma tête, bien dans mes baskets, grâce aux Cagnois.

Voilà cette politique que nous menons avec une liste de société civile, je le rappelle, nous avons été élus sur une liste de société civile. Aujourd'hui, la majorité de mon conseil, ce sont d'abord des Cagnois et non des idéologues. C'est cela la différence : entre l'idéologie et les Cagnois, le fossé est considérable et explique d'ailleurs pourquoi les partis aujourd'hui ne se sentent pas très bien, parce que les Cagnois n'ont rien à faire des partis. Les Français n'ont rien à faire des partis quand ils voient les résultats. Ici, ils voient des résultats et ils apprécient les résultats.

Que M. Toscano souhaite nous rejoindre, comme je l'ai fait pour Valérie qui était dans l'opposition et qui nous a désormais rejoints, il n'y a pas de problème, progressivement en faisant preuve d'imagination, de propositions constructives, vous serez le bienvenu dans ces conditions.

Je suis à la tête d'une municipalité avec une équipe. Je peux vous dire que dans mon équipe, certains pensent un peu A, certains un peu B, d'autres un peu C ou un peu D ; c'est fort heureux, c'est cela qui fait la richesse. Tout le monde a les valeurs et défend les principes que je défends,

mais il y a la diversité des uns et des autres, l'intelligence, l'humanité des uns et des autres. Chacun d'entre nous est un individu à part entière. J'ai toujours trouvé que la diversité justement était bonne en amont pour que l'on discute, ensuite on fait un choix. Une fois que le choix est fait, on s'aligne. Le choix est discuté en amont et l'on se plie, quand on est dans une liste, à l'avis de la majorité. C'est le chevènementiste que je suis.

Vous avez demandé tout à l'heure, Monsieur Perez, ce que je veux faire. Je vous réponds.

M. PEREZ.- [Hors micro] C'est pour cela que je vous pose la question.

M. LE MAIRE.- Avant 50 ans, je n'ai pas fait de politique, je vous le rappelle. Je continuerai avec mes valeurs. Quelles sont-elles ? C'est de rendre compte, c'est de faire le mieux possible en tant qu'être humain qui n'a que deux bras, deux jambes et qui a quelques défauts.

M. PEREZ.- [Hors micro] Vous n'avez pas de « défaut », Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de faire le mieux possible, parce que nous avons été élus, vous comme moi, pour gérer la commune. Nous gérons la commune en bon père de famille dans le domaine de la sécurité. Aujourd'hui, on est reconnu, demain matin, cela peut changer s'il y a un attentat, s'il y a n'importe quoi. Cela peut varier du jour au lendemain, ou même dans l'heure. Mais le travail que nous faisons sur la sécurité depuis 28 ans paye. La preuve !

Par ailleurs, nous gérons également en bon père de famille quelque chose de tout aussi important dans une collectivité locale, à savoir les finances publiques. Cet avis de la Chambre régionale des comptes concernant Cagnes-sur-Mer, je souhaite que beaucoup de collectivités aient le même avis. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu zéro remarque, zéro observation. C'est ce que dit M. Toscano qui a étudié nos budgets avant de se rapprocher de nous, il a examiné les comptes et il arrive à la même conclusion que la Chambre régionale des comptes : ici, les comptes sont propres, sains.

Nous avons deux points de bon père de famille, mais il est un bon point de bon père de famille que de gérer Cagnes-sur-Mer, et de la gérer aujourd'hui et demain. Dans cette philosophie de participation des Cagnois, nous l'avons fait avec Jean-Marc Haddad, avec Roland Constant, avec Amandine : des concertations. On n'arrête pas. Pour le grand débat, on a été les seuls, je dis bien les seuls, à organiser trois groupes dont un groupe gilets jaunes, et un groupe tiré au sort. Quelle est la commune dans les Alpes-Maritimes qui a fait la même chose ? Personne !

Nous ne descendons pas de la cuisse de Jupiter, nous ne sommes pas de droit divin, nous ne sommes que des êtres humains avec nos forces et nos faiblesses.

J'en profite pour vous remercier, M. Duffau et Mme Green, encore une fois. Vous avez répondu aux questions. Merci de cette étude que vous avez pu réaliser sur Cagnes-sur-Mer.

M. DUFFAU.- Je suis désolé, on a un avion à prendre.

M. LE MAIRE.- Si l'opposition veut poser des questions par écrit, elle peut le faire. Ils auront à la fin de cette réunion le sondage in extenso. Ainsi, ils auront le temps de l'étudier.

Je vais continuer cette politique de bon père de famille si vous me le permettez. Nous sommes à mi-mandat aujourd'hui et j'invite (c'est une invitation) tous les Cagnois qui participent peu ou prou à notre philosophie, à nos valeurs – je n'ai pas besoin d'idéologues, j'ai besoin de Cagnois qui aiment leur ville, qui aiment les gens – pour que l'on continue à travailler sur le court terme, le moyen terme et le long terme. On doit envisager l'avenir, j'envisage l'avenir avec les Cagnois. Je lance donc un appel à tous les Cagnois, tous, qui participent des valeurs qui sont les miennes – ceux qui n'ont pas ces valeurs-là, je n'en ai pas besoin, l'opposition est là pour les accueillir –, qui ont ces valeurs, ces principes, cette vision qui se décline année après année. Ma vision n'a pas changé, depuis le premier jour vous savez exactement où je vais et comment j'y vais. J'invite donc tous les Cagnois qui veulent accompagner le maire et son équipe municipale à me le dire, à écrire par mail au maire de Cagnes-sur-Mer. Ils seront les bienvenus pour que l'on discute, que l'on avance et que l'on prévoit avec eux l'avenir.

L'avenir ne se décline pas trois mois avant les futures élections qui ont lieu dans trois ans. C'est loin. Justement, parce que c'est loin, j'invite les Cagnois, encore une fois, tous ceux qui veulent participer à la défense de l'intérêt général de la commune, à m'accompagner. Mieux que cela, je ne peux pas le dire. Tous les Cagnois qui souhaiteront m'accompagner seront les bienvenus pour que l'on discute, que l'on voit et que l'on essaye de prévoir ensemble l'avenir de Cagnes. L'avenir de Cagnes ne s'arrête pas demain matin, il va se poursuivre, je l'espère, ad vitam aeternam.

Chers collègues, nous avons terminé.

Allez, Monsieur Perez s'inscrit sur l'avenir de Cagnes, c'est le premier à s'inscrire sur l'avenir de Cagnes.

M. PEREZ.- *Derrière vous. [Rires.]*

Monsieur le Maire, je voudrais répondre à Loïc Toscano en lui disant qu'il est à ce banc, à mes côtés, parce qu'il était sur ma liste. Il l'a quitté, il va avec vous, j'en suis bien content, cela clarifie au moins les choses. Prenez-le avec vous, faites-en ce que vous voulez. [Rires.]

Mme TRASTOUR-ISNART.- *Je pense que l'on parle d'une personne, Monsieur Perez.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Je n'ai pas de leçon à recevoir.*

M. LE MAIRE.- *C'est peut-être une des raisons qui explique pourquoi M. Toscano vous quitte.*

Mme GERMANO.- *On n'a pas les mêmes valeurs.*

M. PEREZ.- *Comme ça, c'est clarifié.*

M. TOSCANO.- *C'est une question de moral, Monsieur le Maire. Je dirais simplement que vous avez aussi décidé de quitter votre liste dès le début, pour commencer, donc je vous rappellerai à vos bons souvenirs. Dans un second temps, dès le début, je me suis mis en indépendant. Merci.*

M. LE MAIRE.- *La réponse du berger à la bergère.*

M. PEREZ.- *Mais bien sûr.*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Touzeau-Menoni qui veut toujours avoir le dernier mot. [Rires.]*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Je vais vous aider. J'ai bien entendu que vous invitez les Cagnois à vous rejoindre, c'est bien ça ?*

M. LE MAIRE.- *Oui.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Ils vont tous s'inscrire à l'Association des amis de Louis Nègre ; ainsi, vous pourrez davantage les contrôler, ils iront dans votre sens. On leur dit ce qu'il faut penser, cela ira plus vite, les enfants.*

[Protestation générale.]

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- *Ma liste réagit, « j'engueule » ma liste.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Vous avez raison.*

Mme GUIDON.- *De quoi je me mêle ?*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Parce que vous n'avez pas réagi.*

M. LE MAIRE.- *Votre réponse vous caractérise et prédit que l'on aura vraisemblablement davantage de personnes de mon côté que du vôtre, c'est tout.*

Après cette enquête, on passe à la Chambre régionale des comptes. C'est un collègue ici présent, je ne dirais pas son nom, qui s'est amusé à aller regarder un peu les avis des Chambres régionales des comptes. Je n'avais pas eu cette idée mais cela vaut la peine. Je vous invite simplement à le faire et vous verrez que Cagnes-sur-Mer est une des communes qui, non seulement, s'inscrit dans le décile supérieur, dicit la Direction départementale des Finances publiques, de 9 sur 10 dans

nos comptes publics, mais en plus c'est une des très rares communes à laquelle la Chambre régionale des comptes ne trouve rien à redire.

Dans les informations, il faut que vous le sachiez, vous n'y étiez pas tous – j'ai regardé l'opposition – lorsqu'il y a eu la présentation du dossier de requalification de l'avenue des Tuilières au Val fleuri.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] On ne peut pas être à deux endroits en même temps.

M. LE MAIRE.- Vous n'aviez qu'à envoyer quelqu'un, M. Perez par exemple. Il serait venu.

M. PEREZ.- [Hors micro] Cela fait 20 ans que l'on en parle, comme le parking des Caraïbes.

[Projection.]

M. LE MAIRE.- Deux minutes sur les Tuilières. Ce sont tout de même de gros travaux. Il y aura un point, le point 16 sur la convention. En l'occurrence, c'est le projet. Le projet me paraît important, je souhaite que tout le Conseil municipal, y compris l'opposition, soit informé. Le projet a été discuté depuis des années avec le comité de quartier, c'est le comité le plus dynamique à Cagnes-sur-Mer, l'ABCV, qui fonctionne très bien. La salle était pleine.

Au 3 du carrefour Cyrille Besset, vous avez l'avenue des Tuilières. Demain, des arbres seront plantés, si vous passez devant actuellement, vous verrez que par exemple sur votre gauche, vous avez un trottoir qui ne fait pas 80 cm. Je l'ai mesuré moi-même, il fait 60 cm, même une poussette n'y arrive pas. On reprend avec des idées qui ont été soutenues, la salle était pleine, il y avait plus de 100 personnes au Val fleuri. Lorsqu'à la fin, j'ai demandé en question ouverte si ce projet convient, il y avait des gens qui ne me sont pas favorables dans cette assemblée, mais il n'y a eu aucune opposition à ce projet parce qu'il a fait l'objet d'une longue concertation avec l'ABCV.

La deuxième slide montre ce que cela va donner, c'est-à-dire que l'on va planter, on va avoir une piste cyclable montante et la possibilité d'avoir un trottoir de qualité pour pouvoir marcher. On vise une ville apaisée, une ville « marchable », une ville cyclable, une ville plantée avec des arbres. C'est ce projet que nous allons mettre en œuvre. Il s'agit de densifier sur le côté, nous avons sauvé ce qui reste d'emboisement actuellement, soit 6 à 8 arbres et nous allons en planter d'autres pour passer à plus de 40 arbres.

S'agissant de la troisième slide, du fait que c'est la ville de Renoir et que par ces carrefours nous allons au musée Renoir, nous avons un petit clin d'œil sur le plateau traversant qui sera installé, en reprenant la signature de Renoir, elle sera inscrite sur le plateau traversant. Lorsque vous circulerez à vélo, à pieds ou en automobile, vous aurez la signature de Renoir qui vous indiquera le musée.

Les montants de travaux sont de l'ordre de près de 4 M€, c'est la deuxième tranche des Tuilières après la première tranche que nous avons réalisée il y a sept ans.

Des questions ont été posées pour les travaux sportifs, notre gymnase Jean Bouin a fait l'objet d'une requalification totale pour lutter contre la passoire thermique qu'il était. On a tout repris, tout repeint, avec une isolation, du photovoltaïque, de l'eau chaude solaire. Ont été refaits l'ensemble des revêtements y compris extérieurs, et les jardins. Le montant est de l'ordre de 600 000 €, dont 75 % de subventions obtenues. Je rappelle que les subventions sont l'un des combats que mènent tous les maires. À Cagnes-sur-Mer, on en a vraiment besoin, plus que jamais, puisque la ville a 40 % de recettes en moins que la moyenne de la strate, je le rappelle. Un de mes « jobs » principaux consiste à aller chercher de l'argent. En l'occurrence, on arrive à avoir une subvention de 75 %, il nous reste moins d'un quart de la dépense.

Certains sont dans ces quartiers mais ils ignorent qu'ils ont une crèche. Je vous invite à y aller, c'est la première crèche revégétalisée au Cros. C'est la revégétalisation de la crèche du Cros pour les plus jeunes, avec des jeux, avec au sol le bois. Vous avez une moquette verte avec de l'herbe, sur le côté le jardin potager, et les rondins qui montrent une butte de terre. La communauté éducative y compris les parents nous avait dit que ce serait bien de faire un tas de terre pour que les enfants y montent et descendent. En passant, il y a trois mois, on me dit que les enfants

veulent que l'on creuse un tunnel sous le tas de terre. Ils veulent passer dans un tunnel. On va donc démolir le tas de terre (cela va demander une heure de travail), mettre un tube en plastique puis remettre la terre par-dessus. Les enfants pourront rentrer dans un côté du tunnel, ils auront de nouveau la butte, l'herbe, la colline et le tunnel. Je constate, au détriment de l'opposition qui ne m'en voudra pas si je dis cela, que l'on est capable de faire des tunnels à Cagnes-sur-Mer plus rapidement que le tunnel Lyon-Turin.

M. LEMAN.- Sans béton !

M. LE MAIRE.- Voilà ce que donne la requalification de la crèche. Cela a été la première requalification. La deuxième requalification, ce n'est plus la petite enfance, mais les plus grands, c'est la maternelle Renoir. Rappelez-vous, la maternelle Renoir n'avait que du goudron. Le bâtiment est à gauche, on a laissé l'espace pour que le camion des pompiers ou l'ambulance puisse avoir un sol stable, tout le reste est passé à un sol souple de copeaux de bois et beaucoup d'herbe. Ce n'est plus du gazon, mais de l'herbe autochtone qui résiste beaucoup mieux à la chaleur. S'ajoutent la plantation d'arbres et un jeu d'enfants. C'est un grand succès. Ça marche bien, Chantal ?

Mme GERMAIN.- Oui. Il y avait une crainte, parce que la structure était destinée aux enfants de plus de 5 ans ; elle a été choisie par les enseignants, tout cela s'est fait sous forme de concertation avec les parents et toute la communauté éducative. Le jeu a été choisi par les enseignants. Cela permet aussi de faire de la motricité pas seulement dans la salle, mais aussi à l'extérieur pour tous les enfants.

M. LE MAIRE.- Vous avez une vision de la Pinède avant. Vous regardez le sol, il n'y a que du goudron, c'est ainsi, ce sont les conceptions antérieures. Voilà ce que cela donne maintenant : vous avez une grande surface de sol souple avec des piquets, des arbres y seront plantés au mois de novembre. Cela a été fait en concertation la plus étroite avec la communauté éducative, c'est elle qui a conçu avec nos ingénieurs la requalification complète ; la végétalisation de l'école de la Pinède.

On a bien entendu installé une tonnelle. Je suis très favorable aux tonnelles, on retrouve les tonnelles qui faisaient partie de notre paysage de villa méditerranéenne, elles avaient disparu après les années 1970 et elles sont une bonne façon de répondre au réchauffement climatique, parce qu'au pied de ces montants de bois, nous allons planter des espèces vivaces qui vont grimper et recouvrir, par de la végétation, la tonnelle en feuilles caduques. L'hiver, le soleil passera, et l'été, « nous climatisons » les salles qui sont actuellement en plein sud. Avec cette tonnelle, nous allons protéger grâce à l'ombre les salles de cours. Là, on fait un peu moins bien, seulement 64 % de subventions sur un total de 350 000 € TTC.

[Projection de photos.]

Le 50e anniversaire du jumelage, je tiens à remercier tout particulièrement François, qui a réalisé un travail exceptionnel, et les services qui l'ont accompagné. Le maire de Passau était là avec la fanfare des sapeurs-pompiers en grand uniforme. Le maire de Passau avait sorti du coffre-fort sa chaîne et la médaille qui sont tout en or ; nous, c'est plus simple, c'est une écharpe, on ne la met pas au coffre-fort. Il y avait les jeunes, les jeunes étudiants de Passau, les pompiers de Passau, dans une très bonne ambiance. Merci à tous les collègues qui y ont pris part.

C'est un exercice de style de la culture bavaroise qui consiste, pour le maire de Passau ou en Bavière, lorsqu'ils ont leur grand Oktoberfest, à mettre en perce la barrique. En quoi cela consiste-t-il ? Cela consiste avec un marteau en bois à taper sur quelque chose, un tube qu'on va rentrer. Si vous tapez à côté ou si vous tapez mal, cela peut exploser sur vous. Tout le monde est là pour regarder si le maire va être trempé par la bière qui jaillit. J'ai réussi. Merci à tous ceux qui se sont costumés. Il y avait beaucoup de Cagnois. Merci encore une fois à notre ami François pour son travail, et Laurence qui est la déléguée au jumelage. Je vous suggère de lire les 30 pages en petits caractères faits avec les services pour voir jusqu'aux boutons de guêtre qui ne devaient pas manquer. Elle a passé quasiment des nuits blanches. Merci, Laurence. Cela donnait une très bonne ambiance.

Dans les bonnes nouvelles, j'ai vu certains d'entre vous, il y a l'inauguration. J'ai souhaité que ce soient nos jeunes du Conseil des jeunes, les enfants qui soient présents devant pour l'inauguration de ce parc de la Méditerranée. Monsieur Touzeau-Menoni qui voulait casser les thermomètres, vous voyez : ça, ce n'est pas un montage, ce n'est pas Poutine, c'est la réalité. Vous n'aimez pas la réalité et en effet, elle vous est défavorable. Pourtant, vous voyez, c'est la première fois en 28 ans qu'il y a autant de monde et de l'avis général. Vous ne pouvez pas casser le thermomètre, le thermomètre est là, il est à travers les sondages, à travers ces photos-là, il montre que l'on ne fait pas l'unanimité. Personne ne fait l'unanimité, mais soyez au moins honnête intellectuellement. Le parc de la Méditerranée a été un énorme succès, il a fallu attendre dix minutes pour que les gens rentrent. Il y en avait de tous les côtés, cela marche du tonnerre de Dieu. C'est très bien, on va encore améliorer.

À côté, vous avez la réserve naturelle pour la consoude bulbeuse. C'est une espèce protégée qui est en voie de disparition ; à Cagnes, on va la protéger. On vient de planter les arbres avec une telle densité que, non pas aujourd'hui, ni demain, mais dans quatre ou cinq ans quand ces arbres seront bien partis, vous verrez l'ombre, la forêt qui a été plantée là. Cela correspond à notre équilibre. Nous recherchons un équilibre, Monsieur Perez, entre loger les Cagnois – nous pensons qu'il faut loger les Cagnois et non pas les mettre dans les gourbis – et en même temps ouvrir des parcs. On est à notre neuvième parc.

Autre bonne nouvelle, c'est le rallye automobile électrique. On est sur le palais princier avec le Prince en personne qui se déplace, qui vient remettre les récompenses. À droite, vous avez le Prince ; à gauche, vous avez le ministre plénipotentiaire, Bernard Fautrier, un des bras droits du maire, qui coordonne avec moi le rallye. Je vous rappelle que ce rallye a été créé par une volonté conjointe de Monseigneur le Prince et du Maire de Cagnes pour valoriser l'électro-mobilité. En tee-shirt blanc, le maire de Dolceacqua qui nous accueille en Italie chaque année. Cela donnait une très bonne ambiance.

Je m'arrêterai un instant sur le sujet. Il y avait une trentaine d'équipages, dont Valérie Forest-Dodelin ou Emmanuelle Delorme, elles sont arrivées premier équipage féminin et deuxième équipage au général. Bravo !

[Applaudissements.]

Je ne me souviens plus si le Prince leur a fait la bise. Le personnage à droite est le ministre de l'Intérieur monégasque. C'est un homme très puissant. À ce moment-là, c'est moi qui ai fait le discours. Vous voyez toute l'équipe qui a permis ce rallye, les deux vainqueurs. On félicite et l'on remercie pour son action notre ami Alain, parce que c'est lui la cheville ouvrière, c'est lui qu'il faut remercier. C'est lui qui œuvre en arrière plan.

[Applaudissements.]

Il y a une bonne nouvelle, je ne vais pas faire trop de peine à l'opposition tout de même, je tiens à vous, l'année prochaine, le rallye aura dix ans et le Prince m'a dit, en hommage au travail que nous avons réalisé : « L'année prochaine, c'est moi qui me déplace à Cagnes-sur-Mer. » Il viendra pour la remise des prix qui ne se fera pas au palais princier, mais au château Grimaldi à Cagnes-sur-Mer.

[Applaudissements.]

On a de temps en temps de bonnes nouvelles, mais cela ne porte pas ombrage et si Monsieur Maguin veut venir, il sera le bienvenu.

Pour ce qui concerne la saison touristique estivale où vous avez participé y compris l'opposition, je vous en remercie, à noter : le retour de la clientèle internationale sauf la Russie ; les Chinois sont encore en pointillé mais ils vont arriver ; la consolidation du marché français sur la Côte d'Azur ; l'augmentation du nombre de meublés touristiques en location saisonnière, cela fonctionne bien.

L'hôtel Indigo, qui est un peu notre vaisseau amiral, on veille sur lui. Je parle de vaisseau amiral parce qu'il représente désormais 25 % des nuitées hôtelières cagnoises et 11 000 nuitées de juin à août 2023. Ce sont des touristes qui ne venaient pas en centre-ville. Quand vous me dites : « Oui, mais vous construisez, Monsieur le Maire. » Oui, je construis, mais j'amène des clients potentiels aux commerces de proximité, vous l'ignorez, moi, non. Je veille à l'équilibre, au bon fonctionnement de la commune et l'on a intérêt à avoir un commerce de proximité. Si vous construisez en centre-ville, pas au fin fond des vallons ou des collines, mais si vous construisez en centre-ville, vous amenez des dizaines et des dizaines de clients supplémentaires à votre commerce de proximité. Ils préféreront descendre en prenant l'ascenseur pour arriver au rez-de-chaussée, trouver la pharmacie, trouver le bar, trouver le tabac, plutôt que de prendre la voiture et d'aller par exemple à Polygone ou à Cap 3000.

Une ville se conçoit, il faut lui mettre, comme dans une mayonnaise, plusieurs ingrédients, puis touiller le tout, ne pas l'oublier. Quand vous faites venir 11 000 nuitées en plein centre-ville, quand vous êtes Indigo, à droite vous avez le musée Renoir et à gauche, vous avez le musée Grimaldi. Vous amenez du monde en centre-ville et vous faites vivre votre centre-ville. C'est pour cela que notre centre-ville se porte bien. C'est la CCI qui le dit, le vice-président de la CCI est venu en personne dire que nous avons un des centres-villes les plus vivants de la Côte d'Azur. Croyez-vous que c'est le hasard ? Non, ce n'est pas du tout le hasard, c'est ce travail de fond, c'est ce travail qui est fait depuis des années et des années.

Richard, tu prends le relais.

M. LEMAN.- *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, dans nos manifestations estivales, pour le Dimanche Malin le 23 avril et le 14 mai, il y a eu 14 000 visiteurs pour les deux éditions. Toujours sur le même principe : manifestation familiale et manifestation gratuite, c'est la signature de Cagnes-sur-Mer.*

Les Dimanches Malins sont en pleine journée de 10 h à 14 h 30, tout est gratuit pour les enfants et l'on voit du petit bambin à la mamie qui se baladent sur notre magnifique bord de mer.

La fête de la mer et la Saint-Pierre les 1er et 2 juillet : fête traditionnelle à la baie du Cros, environ 8 000 visiteurs, avec toutes les animations gratuites et un spectacle magnifique le samedi soir, le dimanche soir avec une belle sardinade organisée sur la place Saint-Pierre. La barque est brûlée traditionnellement avec le spectacle et l'aubade, la messe et la parade. Le dimanche, on avait la parade nautique, la sardinade et différentes animations.

Jazz au château : Roland n'est pas là, mais les 12 dates du 23 juin au 8 septembre sont à guichets fermés. Sur la place du Château, tous les vendredis soirs, la place est complète.

M. LE MAIRE.- *Ce sont les 20 ans du jazz.*

M. LEMAN.- *Ce sont les 20 ans du jazz. Les restaurants et les terrasses sont complets, cela fait vivre le Haut-de-Cagnes, cela fait venir les Cagnois et les touristes bien sûr.*

M. LE MAIRE.- *Voilà comment on fait vivre le Haut-de-Cagnes. On n'aurait pas fait le jazz, Roland n'aurait pas organisé cela, on n'aurait pas eu depuis 20 ans ce succès qui ne se dément pas, et cela avec les moyens limités que sont ceux de Cagnes-sur-Mer. En même temps, tout est plein.*

M. LEMAN.- *Tout est gratuit, j'insiste sur le sujet car ce n'est pas le cas partout.*

Les nocturnes du piano : il y a eu six récitals d'exception avec un concours de jeunes talents qui sont venus avec des pianistes vraiment de très haut niveau.

Pour Promenade en fête, le samedi 22 juillet il y a eu 25 000 personnes ; le samedi 12 août, 30 000 personnes. Toutes les terrasses de restaurants évidemment sont pleines. Vous voyez les photos, ce n'est pas un montage, à chaque fois, nous sommes impressionnés. Si l'on va plus loin, les chiffres sont certainement supérieurs à ce que l'on annonce. Dans tous les cas, ce sont des retombées économiques importantes pour la ville, pour le socioprofessionnel, parce qu'ils le reconnaissent. Dès qu'il y a une soirée avec un superbe feu d'artifice, on n'a pas les moyens de

Cannes, mais on fait tout de même des feux d'artifice qui sont reconnus avec les groupes et pour les jeunes, les scènes musicales qui mettent de l'ambiance jusqu'à minuit. Tout cela dans un esprit de sécurité et très familial, avec les contraintes de Vigipirate.

M. LE MAIRE.- Sur la photo précédente, je confirme, ce n'est pas un montage. C'est une des raisons qui expliquent pourquoi on a un sondage aussi bon. Le jazz n'existait pas avant sous cette forme. Nous sommes une commune qui a très peu de moyens, qui n'a pas d'industrie, qui a un peu de commerces de proximité et du tourisme, et l'on fait vivre le tourisme, mais en même temps, on fait, comme tu l'as très bien dit, les activités pour tous les Cagnois, j'y tiens. Vous pouvez venir à ces soirées en famille, je tiens beaucoup aux familles, c'est une de mes valeurs et je tiens à loger des familles. Vous pouvez venir en famille et ne rien dépenser, vous assisterez à un feu d'artifice magnifique. Vous pouvez acheter pour les gosses de la barbe à papa, une crêpe ou quelque chose. Vous pouvez aller au restaurant et vous avez une déambulation, ce que l'on appelle les ramblas à l'espagnole. L'idée, c'était de faire en sorte que sur la Côte d'Azur, on retrouve cette manifestation espagnole où les gens sortent le soir, ils sont heureux, ils se retrouvent ensemble et ils profitent de la vie. C'est le message que l'on fait passer.

M. LEMAN.- Je me permets d'ajouter quelque chose. Je suis adjoint dans votre équipe depuis neuf ans et ce qui ressort souvent, c'est que, dans le public, il y a évidemment des Cagnois, des locaux des communes avoisinantes, mais on a beaucoup de touristes qui viennent d'ailleurs, Français ou étrangers, et qui reviennent à Cagnes-sur-Mer en fonction de toutes ces manifestations, que ce soient le Jazz au Château ou les Promenades en fête. Ils regardent leur calendrier et ils réservent leurs vacances en fonction de cela. La ville s'agrandit, les gens qui viennent en touristes à Cagnes-sur-Mer, pour leur retraite ou, avant, en résidence secondaire, viennent à Cagnes-sur-Mer parce que, comme l'a indiqué l'enquête, c'est une ville sûre, avec la sécurité, une ville attractive et familiale.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Merci.

M. LEMAN.- On termine avec la slide de l'Hippodrome en fête, le 14 juillet, 9 200 visiteurs, plein, avec les personnes extérieures. Cela permet de faire un très beau feu d'artifice pyromélodique avec un spectacle. On est plébiscité pour cela.

M. LE MAIRE.- Vous voyez les tribunes, ce n'est pas un montage.

M. LEMAN.- Sur le côté bord de mer extérieur de l'Hippodrome, il y a évidemment beaucoup de personnes avec un feu d'artifice magnifique à 22 h 15.

Un soir chez Renoir, 4 000 personnes sur cinq dates, dans le parc Renoir du 17 au 20 juillet, avec vraiment des soirées magnifiques. L'ensemble de ces manifestations représente 100 000 visiteurs, ce qui est énorme.

Les soirées piétonnes de l'avenue des Oliviers, Pierrette est là pour en parler.

La nouveauté, c'est tous les premiers dimanches de chaque mois, Haut-de-Cagnes en fête pour faire découvrir un peu plus le Haut-de-Cagnes, pour valoriser tous les ateliers d'artistes. Un gros travail est fait aussi avec les services de la commune, cela permet d'animer le Haut-de-Cagnes qui est magnifique, mais ce n'est pas facile surtout depuis les travaux de l'école, les travaux de voirie, etc. Ce sera encore plus beau dans un an et demi.

La fête de la Saint-Roch le mercredi 16 août avec la procession. Il y avait le 15 août, le concert gospel traditionnel.

Est-ce que l'on annonce, Monsieur le Maire, pour 2024 de la Saint-Roch, avec le nouveau curé ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LEMAN.- J'avais cherché, depuis 70 ans, la Saint-Roch se fêtait le 15 août à Cagnes-sur-Mer. Puis le curé qui est parti a refusé en disant que le 15 août, c'est la Sainte-Marie, et la Saint-Roch, le 16 août. Je lui dis que si on le fait le 16 août, c'est un jour en semaine, il aurait beaucoup moins

de monde dans son église. Il a répondu : « Je m'en fiche, je veux que ce soit le 16 août ». Donc, l'année dernière on l'a fait le 16 août, cette année également. Puis on a changé de curé, le père Dominique Adam. Monsieur le Maire lui a posé la question si l'on peut faire l'année prochaine en 2024 la Saint-Roch le 15 août. Il y aurait une procession avec le Saint Roch et aussi la Vierge Marie, puisque c'est la fête de Marie ; on fera la procession et le concert gospel. Il y aura beaucoup de monde et l'église sera pleine, j'en suis convaincu.

M. LE MAIRE.- Cela a été une discussion, une négociation. Le nouveau curé m'a dit : « La Saint-Roch, c'est le 16 août. » Je lui dis : « Notre tradition, c'est le 15 août. » Il m'a répondu : « J'accepte votre tradition, si c'est la tradition ici, mais à ce moment-là, je vais vous demander aussi de porter la statue de la Vierge Marie. » Je lui ai dit : « Ce sont nos traditions, il n'y a donc pas de problème. » Nous avons trouvé de quoi fêter dignement la fête du Haut-de-Cagnes avec la Saint-Roch le 15.

Le championnat des boules carrées, c'est toujours un énorme succès. Le forum des associations, là aussi, avait beaucoup de monde.

M. LEMAN.- Une ville qui bouge, attractive.

M. LE MAIRE.- Merci, on continue. On confirme que la ville bouge, parce que c'est un axe lourd de la commune de faire en sorte que cette ville soit la plus vivante possible.

Deux informations supplémentaires à vous donner. Il va y avoir la présentation du diagnostic du Val-de-Cagnes agricole le 19 octobre à 18 h 30 à l'Espace Centre. Nous allons lancer l'étude sur la requalification, la revégétalisation de l'école du Val Fleuri qui aura lieu en 2024.

Mais avant de terminer, nous avons quelque chose à vous présenter dont vous allez être tous fiers, y compris l'opposition.

[Affichage d'un tableau.] Cela vous dit-il quelque chose ? Monsieur Maguin ?

[Discussion générale.]

C'est la place du Château en 1925 (le Jimmy's aujourd'hui). Le New York Herald Tribune du 8 janvier 1928 dit : « Cagnes, le Montparnasse de la Riviera. C'est la concentration d'un grand nombre d'artistes sur un même endroit... un petit lieu naturel devenu la Mecque de l'art. Ce sont des artistes tous étrangers, c'est-à-dire étrangers à Cagnes. Ils viennent principalement de Paris, mais aussi de Russie, du Japon, d'Amérique, d'Angleterre et d'Allemagne. Et certainement un même motif sera traduit différemment par un Derain et un Stoppelaere. »

Monsieur Touzeau-Menoni, ne vous étonnez pas, après que l'on soit la Mecque de l'art, que l'on ait un beau sondage.

Ce tableau est un dépôt que nous avons obtenu du Fonds national d'art contemporain ; désormais, il est exposé au château Grimaldi. C'est une œuvre de M. Stoppelaere qui, de 1920 à 1932, habitait rue du Dr Michel Provençal, au Haut-de-Cagnes. C'était un peintre et un égyptologue reconnu. Il existe même en Égypte la maison Stoppelaere à Louxor, elle a été réhabilitée par les autorités égyptiennes. C'était quelqu'un de très connu, il a eu un travail sur la restauration des peintures murales égyptiennes de très haut niveau. C'est un très beau tableau supplémentaire qui est rentré dans notre collection désormais pour magnifier le Haut-de-Cagnes.

Là, je suis sûr d'être soutenu par M. Perez. Je mets un tableau du Haut-de-Cagnes des années 1925, de temps en temps je vois que vous hésitez sur le bijou contemporain, mais là, c'est de la peinture du Haut-de-Cagnes.

M. PEREZ.- Je vais le voir si cela vous fait plaisir.

M. LE MAIRE.- Oui, il faut que je fasse les questions et les réponses. Ce tableau, me dit Marie-Josèphe Corbinais, sera présenté aux Cagnois lors du prochain Dimanche en fête.

Je terminerai par deux excellentes bonnes nouvelles, mais sur lesquelles l'opposition n'aura pas à se plaindre, car cela ne lui tombe pas dessus, au contraire elle est contente du Maire. [Rires.]

La première bonne nouvelle, c'est la brigade de gendarmerie. Cela fait 14 ans, chers collègues, que j'ai une brigade estivale de la Garde républicaine ; 14 ans que je me bats pour essayer de transformer la brigade estivale en brigade permanente. 14 ans après, un après-midi, un président de la République annonce ce qu'il va faire des 230 brigades dont celle de Cagnes-sur-Mer. La Garde républicaine va donc s'installer à Cagnes-sur-Mer avec une brigade à cheval puisque ce sera à l'Hippodrome. C'est un combat de 14 ans pour lequel je tiens à remercier, bien sûr, tous ceux qui m'ont aidé, les parlementaires notamment la sénatrice d'Antibes, mais également Christian Estrosi, et le Préfet des Alpes-Maritimes, sans compter toute la hiérarchie de la gendarmerie jusqu'aux généraux que j'ai pu rencontrer et à qui j'ai pu présenter ce dossier. C'est pour nous une très bonne nouvelle. Pourquoi ? Parce que c'est une brigade à vocation départementale, on est en zone de police, non de gendarmerie. Mais j'obtiens qu'il y ait une brigade de gendarmerie dans une zone de police. Comme en été, ils travailleront la main dans la main.

Vous l'avez vu, on est les seuls, je dis bien les seuls, dans les Alpes-Maritimes, à faire une photo sur les marches de la mairie avec les quatre forces de sécurité : la police nationale, la police municipale, la gendarmerie et l'armée, force Sentinelle. On est les seuls à faire cette photo qui regroupe tout le monde. Aucun de ceux qui vont se faire photographier n'est contre, ils sont tous d'accord pour être ici sur les marches avec une photo, parce que cela montre la volonté qui est la nôtre, là aussi, depuis 28 ans, d'une politique constante, non pas en parole, Monsieur Perez, mais dans les actes. Ce sont les actions chez moi.

M. PEREZ. - [Hors micro] *Merci, Macron.*

M. LE MAIRE. - *Ce ne sont pas les paroles, ce sont les actes. La commune de Cagnes-sur-Mer s'honore d'avoir les quatre forces de sécurité avec en plus, on pourrait rajouter, les CRS, c'est la police nationale. Ici, ils sont en photo tous ensemble. Pourquoi ? Parce que le Maire de Cagnes tient beaucoup à ce qu'il n'y ait pas de guerre de police. Le Maire de Cagnes-sur-Mer tient, je le dis sous couvert d'un préfet de région qui est là, à ce que les forces de l'ordre et les forces de sécurité s'entendent entre elles pour le plus grand bien des citoyens.*

Nous sommes des citoyens, nous sommes des individus qui avons besoin de sécurité. Si les grands chefs ne s'entendent pas entre eux, c'est leur problème, mais ici au moins à Cagnes-sur-Mer les gens doivent s'entendre pour assurer la sécurité des Cagnois. Voilà à quoi nous tenons. Nous aurons donc cette brigade de gendarmerie. Il n'y en a que trois dans les Alpes-Maritimes et nous allons avoir la brigade de la Garde.

Une autre bonne nouvelle, cette fois-ci, je ne remercie ni Christian Estrosi, ni le préfet, ni les parlementaires, ni tous ceux qui m'ont aidé pour la brigade et les généraux, je vais remercier une personne qui se trouve là pour la lettre que j'ai reçue le 4 octobre du Département des Alpes-Maritimes.

« Monsieur le Maire, Cher Louis,

L'assemblée délibérante du Département des Alpes-Maritimes a adopté le 1er octobre 2021 un plan d'investissement de 300 M€ que j'ai souhaité ambitieux. Il prévoit, sur la période de 2021 à 2028, la construction de quatre collèges et de cinq gymnases dont celui destiné au collège des Bréguières. En application de la délibération du Département en date du 18 décembre 2009, le différentiel de ce gymnase sera pris en charge et, pour mettre en œuvre votre participation, une convention financière sera établie. Mes services vont se rapprocher de vos services pour en définir les modalités. Une livraison de cet équipement gymnase est donc prévue pour la rentrée de septembre 2027. »

Ce n'est pas ce mandat, mais c'est un grand gymnase qui est attendu depuis 15 ans. Merci, Carine Papy, vice-présidente au Département, chargée de la jeunesse et des sports.

[Applaudissements.]

Même l'opposition peut s'en satisfaire, il n'y a aucun problème.

Nous allons passer aux informations sur les 105 décisions commentées prises pendant l'intersession. Il n'y a pas de vote. Y a-t-il des remarques sur ces 105 décisions ? Je m'arrête un instant, il y a deux demandes. Monsieur Dolciani.



LISTE DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

M. DOLCIANI.- Monsieur le Maire, merci. Je voudrais avoir un petit peu d'explications pour la 95 qui m'a paru suffisamment importante. Je ne sais pas si j'ai raté quelque chose, mais on parle dans la 95 de la décision de « confier des intérêts d'une élue et de la commune à maître [...] Une élue a fait l'objet de messages malveillants et à connotation sexiste visant notamment ses fonctions au sein du Conseil municipal. »

Je ne suis pas au courant, je suis étonné parce que l'audience était le 16 juin et le dernier Conseil, c'était le 30 juin. Il n'y a pas de délibéré, mais au final, c'était déjà passé. J'ai peut-être loupé l'information mais si vous pouvez en dire un peu plus, parce que l'on a une collègue qui a fait l'objet d'actes qui sont répréhensibles. Je pense que c'est suffisamment important pour que l'on soit tous informés, sauf s'il y avait un secret de la délibération.

M. LE MAIRE.- Non, il n'y a pas de secret. Je vais donner la parole à l'élue pour ce qui s'est passé. Je vous rappelle, Monsieur Dolciani, que la philosophie de Cagnes remonte à 28 ans, je le rappelle, elle n'a pas changé d'une virgule. Qui que ce soit qui dépend de ma responsabilité de près ou de loin bénéficie de la couverture la plus totale dès lors qu'il est agressé, y compris verbalement.

Je le fais pour mon personnel et quand vous regardez ce dossier, vous vous apercevez qu'il y a des policiers à Cagnes-sur-Mer qui n'ont pas été attaqués physiquement, mais qui ont eu des insultes. Rien que cela, j'attaque. Je ne laisse rien passer. C'est tolérance zéro. Je le dis, je le fais. La philosophie, c'est qu'il y a un « ras-le-bol » dans ce pays d'entendre dire : « Il n'y a qu'à, il faut qu'on, on va faire... » et l'on ne fait pas ; voilà pourquoi ici, on a une position diamétralement inverse : je ne laisse rien passer. Que ce soit un élu, que ce soit le cantonnier qui travaille, s'il est insulté et s'il dépend de moi - s'il ne dépend pas de moi, je ne peux rien faire -, on se constitue partie civile, on téléphone au procureur et l'on demande la tête. Vous regardez un peu en amont et un peu en aval de cette décision-là, et vous vous apercevez qu'un agent municipal a été insulté. L'accusé a été condamné à 300 € de dommages et intérêts, 500 € au titre des frais irrépétibles, cela lui a coûté 800 €. Voilà ce que l'on fait. Pour un autre agent, l'accusé a été condamné à 300 € et 600 €, la justice l'a condamné à 900 €, c'est ce que cela veut dire.

On ne laisse rien passer. Je ne tourne pas la tête, je ne mets pas la poussière sous le tapis, au contraire. J'ai dit à tous les employés, tous (Mme Corbinais est là pour me dire) : « Si vous êtes ne serait-ce qu'insulté verbalement, on porte atteinte, on n'a aucun droit d'insulter qui que ce soit avec moi, aucun. » Vous pouvez ne pas être d'accord, vous pouvez dire à un policier municipal : « Je ne suis pas d'accord avec le PV que vous m'avez mis. » Vous pouvez le faire et vous ferez la voie de recours, il n'y a pas de problème, vous ferez un courrier. Mais n'insultez jamais (et encore moins physiquement) un employé municipal ou un élu.

Que s'est-il passé en l'occurrence ? Chantal est d'accord pour que l'on en parle. On peut en parler. À partir du moment où la victime est d'accord, je n'ai pas de problème. Chantal, que s'est-il passé ?

Mme GERMAIN.- J'ai un portable et j'ai l'habitude de donner mon numéro de portable. Malheureusement, cette personne avait mon numéro de portable, beaucoup de gens ont mon numéro de portable. Lors du vote du 49.3, cette personne fait une collusion entre le fait que je sois une personne élue, cela aurait pu être n'importe qui, il n'avait que mon numéro de téléphone en tant qu'élue dans son répertoire, et le fait qu'il y ait eu le vote du 49.3. À partir de là, il a complètement débloqué. Il y a eu interventions à plusieurs reprises de la police, parce qu'il y a eu

en effet des SMS, mais également des menaces y compris sur mon mari. Dernier événement, il est tout de même sorti avec un couteau de 30 cm et il a menacé la police de son couteau de 30 cm.

Ce monsieur a d'abord été déféré en psychiatrie puis au tribunal. Le procès a eu lieu, il y a eu un premier report, au mois de juin. Ce n'est pas le genre de chose dont on a envie de parler à tout le monde. Jusqu'à présent, c'étaient uniquement les services, je n'en ai pas parlé aux collègues. Ce monsieur a fait de la prison, on attend maintenant le papier, mais il a pris la prison. Je remercie la mairie, parce que les services juridiques se sont tout de suite mobilisés pour l'accompagnement juridique.

M. LE MAIRE.- C'est la vie de tous les jours, malheureusement, dans ce pays aujourd'hui. Ce n'est pas sympathique, mais nous, en tous les cas, nous ferons tout ce que nous pouvons pour éviter ces dérives.

M. DOLCIANI.- D'où l'importance de le faire, de continuer.

M. LE MAIRE.- Les 93, 94 et 95 s'inscrivent dans la même démarche philosophique. Là encore, cela peut sans doute expliquer un tout petit peu pourquoi Cagnes est la ville la plus sûre. Les gens savent que cela tombe. Tant que je serais maire, cela tombera. Je trouve que les voyous n'ont pas leur place à Cagnes-sur-Mer, philosophiquement parlant.

Madame Hartmann, je vous en prie.

Mme HARTMANN.- Monsieur le Maire, trouvez-vous normal qu'une telle inscription « Nous sommes tous Ukrainiens » soit posée sur la voirie à l'entrée du bourg médiéval ? En plus de ce panneau, on remarque à proximité une habitation avec son parking un peu bizarre, colorée des inscriptions de couleurs vives en ukrainien. En outre, ce n'est pas les armoiries de Cagnes-sur-Mer que l'on retrouve devant cette habitation, mais bien les armoiries de l'Ukraine. Cette habitation se trouve en bord de route, à l'entrée même du village médiéval qui n'est pas ukrainien. Ce qui est choquant, c'est d'apercevoir comme décoration un soldat agenouillé avec une arme de guerre, suivi de deux croix ainsi qu'une inscription, après traduction, qui veut dire « semaine », sur laquelle est noté le chiffre 80. Les Cagnois ne sont pas tous Ukrainiens, ils sont solidaires du peuple ukrainien. Ils désirent que les Ukrainiens retrouvent la paix, leur famille et leur patrie, mais avant tout, ils veulent protéger leur identité française et cagnoise. Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir entendu.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si je l'ai entendu, mais j'ai écouté. Merci, Madame. Honnêtement, je vois ce que vous voulez dire. Je passe de temps en temps devant. Personne n'a râlé, personne n'a protesté, on trouve que cela ne pose pas de problème. C'est la liberté dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à quelqu'un d'autre. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. On a pris une position française, qui est défendue d'ailleurs par moi-même, favorable à l'Ukraine. Le drapeau ukrainien flotte. On peut ne pas être d'accord, oui, bon...

Mme HARTMANN.- [Hors micro] Monsieur le Maire, tant qu'à faire, mettez un panneau « Bienvenue aux migrants » ici au bord de mer, comme ça au moins...

M. BENSADOUN.- [Hors micro] Ils n'ont pas de drapeau, les migrants.

M. LE MAIRE.- Ah ! Je souhaite qu'un jour vous n'ayez pas à demander l'asile politique ou l'asile tout simplement. Vous confondez deux choses qui me paraissent très différentes pour moi, mais je peux me tromper, vous savez. Vous confondez l'immigration économique que nous avons aujourd'hui dans ce pays. Le droit d'asile, je suis favorable. Louis Nègre est favorable au droit d'asile. Pourquoi ? Parce que cela honore notre pays. Notre pays, c'est le pays de la liberté, la statue de la Liberté, c'est nous. On l'a mise à New York, elle est à Paris également. La liberté, c'est ce qui caractérise la France. Je suis très favorable au droit d'asile. Pourquoi ? Parce qu'il y a environ 200 pays dans le monde. Une centaine va à peu près démocratiquement et une centaine où cela va moins bien.

Qu'est-ce que le droit d'asile ? C'est accorder l'asile à des gens qui ont pris position contre un pouvoir qui est susceptible, au minimum, de les mettre en prison, voire de les torturer, voire de

les tuer. Dans les 100 pays qui ont des systèmes au minimum autoritaires, à votre avis, Madame Hartmann, combien de gens relèvent-ils du droit d'asile ? Si l'on en a 1 000, c'est un grand maximum. Pourquoi ? Parce que, finalement, assez peu de gens sont prêts à mourir pour leurs idées, assez peu. Sur toute l'Europe, si l'on avait 1 000, voire 10 000, qui viennent de tous les pays du monde - si vous étiez en Birmanie, je peux vous dire que vous n'auriez pas ce genre de discours, on sait ce qui se passe là-bas -, donc si vous accueillez une poignée de Birmans, très bien, pour le droit d'asile parce que ces gens-là sont prêts à mourir pour leurs idées, ils vont être embastillés 1 000 de plus, 1 000 de moins sur 67 millions, cela ne changera rien.

Vous confondez, vous, avec l'immigration que nous avons actuellement, qui dépasse tout ce que l'on avait pu prévoir, on n'a jamais eu autant d'immigrés qui n'ont strictement rien à voir avec du droit d'asile. Ils viennent, ils partent de chez eux, parce que chez eux, c'est moins bien que chez nous. Ce n'est pas de l'asile politique, ce ne sont pas des opposants politiques, ce sont des gens qui veulent une meilleure qualité de vie. Par rapport à ce qu'ils ont chez eux, ils regardent l'Europe, ils disent : « Tiens, en Europe, c'est mieux ! » D'ailleurs on n'accueille pas le maximum de ces immigrants économiques, c'est l'Angleterre et l'Allemagne. Ce n'est même pas nous. Ils traversent, ils vont tout de suite, s'ils peuvent, en Grande-Bretagne. C'est là où l'on se trompe complètement. J'étais pour une immigration choisie avec des quotas : si je n'ai pas assez de plombiers, cela m'intéresse s'il y a des plombiers ; par exemple actuellement, on manque de médecins, si vous avez un bon médecin qui vient de droite ou de gauche ou d'ailleurs, pourquoi pas ? Mais vous choisissez, vous. Là, on est sous l'emprise.

Quant aux émigrants ukrainiens, il faut dire la vérité, Madame, ce ne sont pas des émigrants, mais des émigrantes avec des enfants. Les hommes sont requis au service militaire, très peu passent à travers. Quand on regarde l'immigration y compris à Cagnes-sur-Mer qui est tout petite, il n'y a pas beaucoup d'hommes en âge de porter une arme qui sont parmi nous. Là aussi, vous recueillez des gens qui n'ont pas spécialement envie de faire leur vie à Cagnes ou en France, puisque le mari est là-bas, il va peut-être nourrir ; ils veulent y retourner.

J'ai eu l'occasion de discuter avec l'association ukrainienne qui s'est constituée, ils sont très contents qu'on les reçoive, qu'on les aide dans la situation où ils sont, ça se défend, mais ils ne me disent pas qu'ils veulent s'installer. Ce n'est pas du tout une immigration économique, pas du tout.

Donc, ne confondons pas et ne mélangeons pas les différents types d'immigrés que nous pouvons avoir chez nous. Vous entraînez une confusion, un amalgame qui ne plaide pas en faveur de quelque chose d'honnête et d'équilibré.

Monsieur Lebon a demandé la parole.

M. LEBON. - Je voudrais revenir sur la présence du drapeau ukrainien sur la mairie de Cagnes-sur-Mer. Je suis tout à fait d'accord sur le fait de soutenir ce peuple qui est agressé, ces Ukrainiens. Je voulais simplement rappeler que soutenir l'Ukraine, c'est œuvrer pour la paix. Or, ce que l'on fait en France, ce n'est pas œuvrer pour la paix, c'est pour armer l'Ukraine pour que les Ukrainiens puissent tuer des Russes. Or, je suis solidaire de ces deux peuples, le peuple russe et le peuple ukrainien. En conséquence, soit on œuvre pour la paix et l'on met les deux drapeaux sur la mairie, soit on n'en met aucun. Mais pour l'instant très précisément, on est d'accord pour tuer des Russes, c'est inadmissible ! L'Europe, on nous l'a vendue pour la paix, on ne nous l'a pas vendue pour autre chose, pas pour que l'on s'entretue entre nous. Cette guerre, on l'a fait pour le compte d'une autre société internationale que je ne citerai pas, c'est inadmissible !

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur Lebon. J'avoue que vous m'étonnez, vous confondez les victimes et ceux qui ont attaqué. À ce moment-là, on aurait pu mettre le drapeau allemand et le drapeau français sur la tour Eiffel. Je ne confonds pas l'agresseur et l'agressé. Vous n'avez pas besoin d'agresser l'Ukraine, ce sont des frontières internationalement reconnues, y compris par la Russie. Pour moi, que vous le vouliez ou non, en droit international, c'est une guerre d'agression, l'ONU l'a dit. Je n'ai rien contre le peuple russe. J'ai eu l'occasion d'aller plusieurs fois en Russie. Si quelqu'un aime les Français, ce sont les Russes, peut-être davantage que les

Américains. Le peuple russe n'y est pour rien. On lui demande de monter au front et d'aller se battre contre ses cousins ukrainiens. Quelquefois, vous avez des familles qui sont russo-ukrainiennes. C'est quelque chose d'incompréhensible, je suis gentil quand je dis incompréhensible, les Russes n'avaient qu'à rester chez eux et tout irait bien. Si vous envahissez la Géorgie, ce n'est pas sympathique.

Quand le Haut-Karabakh investit une partie de son territoire, mais peuplée d'Arméniens, vous pouvez trouver qu'il faut mettre les deux drapeaux. Je ne mettrais pas les deux drapeaux. Je préférerais l'Arménie à ce moment-là. On fait des choix entre ceux qui sont victimes et les auteurs d'actes de barbarie. Il y a des choses épouvantables. Je ne mets pas du tout sur le même plan les deux, et cela n'a rien à voir avec le peuple russe qui aime les Français, c'est de la haute politique, j'allais dire.

Madame Utrago.

Mme UTRAGO.- *Je voudrais parler du caillou dans votre chaussure, Monsieur le Maire.*

M. LE MAIRE.- *J'en ai qu'un ? Si vous êtes dans l'opposition, je devrais avoir plusieurs cailloux. Vous allez me mettre des cailloux...*

Mme UTRAGO.- *Je vais parler d'un caillou.*

M. LE MAIRE.- *C'est le caillou Utrago.*

Mme UTRAGO.- *Je parle de la délibération 54 jusqu'à 63, vous avez fait des conventions de mise à disposition de plusieurs emplacements de stationnement, je ne les conteste pas du tout. Seulement, nous allons vous demander d'essayer de faire de même pour un autre secteur de Cagnes. Vous avez, le 31 août 2023, fait un arrêté supprimant le stationnement sur la majeure partie du chemin du Pain de Sucre, empêchant les parents d'élèves de l'école maternelle et primaire du Pain de Sucre de déposer ou de récupérer leurs enfants à l'école. Cette école, je le signale, existe depuis 41 ans. Donc, cet arrêté est d'autant plus curieux. La raison que vous avez évoquée serait un ralentissement des véhicules de secours aux heures d'arrivée et de sorties des élèves. Moi, je trouve que 41 ans, c'est très long pour s'en apercevoir, mais admettons ! Pour faire respecter cet arrêté, vous avez donc mis des policiers à la sortie de l'école pour pouvoir justement verbaliser les parents qui iraient quand même chercher leurs enfants.*

Ce qu'il faut que vous compreniez, Monsieur le Maire, c'est que l'école a mis une navette à disposition des parents. Pour l'école primaire, cela ne pose aucun problème : les parents confient leurs enfants au chauffeur du bus scolaire, ce n'est pas un problème. En revanche, pour l'école maternelle, où l'âge démarre à 2 ans, comment voulez-vous que des parents confient un enfant de 2 ans, de 3 ans, à la navette au cimetière en bas de la butte, pour que justement ces petits intègrent l'école, c'est impossible ! Les parents ne confieront jamais leurs enfants à un chauffeur de bus. Il faut que vous sachiez qu'un enfant de 2 ans, 3 ans ou 4 ans, vous les mettez dans un siège, Monsieur le Maire, vous êtes obligé de vous arrêter, de défaire le siège pour enlever l'enfant et le mettre à l'école.

Ma demande est simple. Je vais vous demander, puisque vous en avez attribué un petit peu à pas mal de monde, de faire la même chose sur le chemin du Pain de Sucre et de faire donc des dépose-minute pour permettre à ces Cagnois, qui ne font peut-être pas partie des 600 qui ont été tout à l'heure nommés et sondés. Je vous demanderais bien sûr de prendre en compte leurs doléances et malgré tout, je viens vous remettre officiellement, Monsieur le Maire, une grosse pétition avec des dizaines et des dizaines de signatures, parce que M. Constant avait dit que les parents trouvent cela tout à fait normal. J'ai des dizaines de pétitions. Les voilà. Regardez le nombre de feuilles. Je les remets à l'huissier et je voudrais bien sûr avoir une réponse sur ces documents. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- *On va remettre l'église au centre du village, parce que j'ai l'impression que vous avez un GPS qui s'est planté. Allez-y, Monsieur Perez.*

[Discussion générale.]

Mme UTRAGO.- Cela m'intéresse que vous répondiez, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez veut intervenir. Est-ce sur le même sujet ?

Mme UTRAGO.- Non, ce n'est pas sur le même sujet.

M. PEREZ.- [Hors micro].

Mme UTRAGO.- Non, il n'a pas répondu.

M. LE MAIRE.- Non, je n'ai pas répondu. Monsieur Perez, si c'est la même question...

M. PEREZ.- [Hors micro] Non, ce n'est pas la même question.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le problème de l'école, donc vous attendez que je réponde à Mme Utrago. Je précisais qu'il faut réparer le GPS. Vous me dites : « Verbaliser les parents qui vont chercher les enfants. » Hou, le méchant ! Regardez, même Monsieur Touzeau-Menoni fait « Hou ». Verbaliser les parents qui vont chercher les enfants ? Pas du tout, Madame, on ne verbalise personne. On demande simplement aux gens, quels qu'ils soient, que ce soit vous, moi ou n'importe qui, de respecter le Code de la route, c'est tout.

Mme UTRAGO.- Comment faites-vous descendre un enfant de 2 ans sans arrêter la voiture ? Allez-y, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous vous garez.

Mme UTRAGO.- On ne peut pas ! C'est interdit de stationner.

M. LE MAIRE.- Quand vous voulez, je vous prends au Pain de Sucre, je le connais un peu, avec votre enfant y compris de 2 ans, vous vous arrêtez 50 mètres ou 100 mètres plus loin, puis vous venez à pied, vous le ramenez, ou alors vous libérez, il n'y a aucun problème, il existe un dépose-minute.

Mme UTRAGO.- Non, Monsieur, il a été supprimé.

M. LE MAIRE.- Non, il n'a pas du tout été supprimé. Il y a un dépose-minute et d'ailleurs la directrice de l'école l'a fait volontairement. Je vois les voitures rentrer, s'arrêter sur l'emplacement de l'école, descendre, faire marche arrière et repartir, Madame. Je me trompe ou pas ?

Mme UTRAGO.- Vous vous trompez. Vous parlez de l'emplacement pour la navette.

M. LE MAIRE.- Pas du tout. Si vous voulez, je vous montrerai des films. Lorsque la navette arrive, elle rentre. Vous montez avec votre enfant de 2 ans, si vous ne voulez pas marcher, dans la navette. Vous l'accompagnez et la navette arrive devant l'école.

Mme UTRAGO.- Je n'ai pas d'enfant de 2 ans, je vous rassure.

M. LE MAIRE.- Là, vous plaidez pour les autres.

Mme UTRAGO.- Je me fais le porte-parole, je suis devenue le bureau des pleurs de votre ville charmante, Monsieur le Maire.

[Réaction dans la salle.]

M. LE MAIRE.- Il nous fallait un bureau des pleurs.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Cela fait déjà la troisième fois que je porte la même. Les parents sont scandalisés, ils veulent déposer leur enfant, pouvoir s'arrêter même 30 secondes. On vous demande de mettre des dépose-minutes à leur disposition.

M. LE MAIRE.- Soit l'école crée un dépose-minute dans son école, elle fait ce qu'elle veut, elle l'a déjà fait, et à l'emplacement de la navette, tout simplement. Soit vous avez une navette et c'est très bien, je m'en félicite. À ce moment-là, l'enfant et les parents montent dans la navette et ainsi, il n'y aura aucun problème.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Ils ne peuvent pas, ils ont 28 places pour 28 enfants et c'est tous les quarts d'heure, Monsieur le Maire. ...Vous n'avez pas d'enfant de 2 ans et de 3 ans...*

M. LE MAIRE.- *Je vous réponds, écoutez-moi.*

Mme UTRAGO.- *Vous répondez, mais à côté.*

M. LE MAIRE.- *Je démontre à qui le veut, y compris dans toute l'opposition. S'il y en a un qui vient m'expliquer ce que dit Mme Utrago qui ne tient pas la route, je vous montre au Pain de Sucre comment je fais si j'ai un enfant de 2 ans. Je vais me garer, s'il y a de la place sur l'emplacement qui est devant, sur son terrain elle a un emplacement.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Elle a l'emplacement de la navette.*

M. LE MAIRE.- *Vous me dites que c'est tous les quarts d'heure.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Donc, les parents...*

M. LE MAIRE.- *Pendant le quart d'heure où la navette n'y est pas, vous pouvez déposer l'enfant. Quand la navette est là, vous faites 50 mètres, au Pain de Sucre il y a plein de places, vous déposez votre voiture comme vous le faites à l'école.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Ils sont obligés de stationner au début, là où il y a le grand poteau, donc ne dites pas 50 mètres. Monsieur le Maire, je vais appeler les parents, je vais leur dire : « Vous allez prendre la main de deux ou trois petits de 2 et 3 ans et vous allez faire 100 mètres à pied. » On va voir, je pense que vous allez y arriver.*

M. LE MAIRE.- *M. Rofidal veut intervenir. Très bien, ce sont les parents qui montent au créneau, ce ne sont plus les grands-parents ou le bureau des pleurs. Monsieur Rofidal a demandé la parole.*

M. ROFIDAL.- *Madame Utrago, vous avez dit que M. le Maire n'a pas d'enfant de 2 ans, moi, j'en ai un. On l'a mis à la crèche de l'Oasis, pour sortir de la voiture il me faut exactement 15 secondes (ce n'est pas un Ninja, le petit). Ensuite, je rentre, je badge, je ressorts, en une minute.*

Mme UTRAGO.- *Donc, vous arrêtez votre voiture.*

M. ROFIDAL.- *Attendez, en effet, je suis limité, parce que vous savez que je suis aussi l'élu en charge des incivilités, je suis monté au Pain de Sucre pour voir moi-même. Comme le dit Monsieur le Maire, si vous faites 50 mètres, il y a des places. Le problème est que beaucoup de parents veulent déposer leurs enfants devant le portail et, si l'on avait mis une rampe, rentrer dans la cour, voire dans la classe.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Il ne faut pas exagérer. Dans cette école, il n'y a que des...*

[Discussion générale.]

M. ROFIDAL.- *Vous ne pouvez pas interpréter mes mots. Il y a des places.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Monsieur, quand vous déposez votre enfant, on est bien d'accord que vous avez un dépose-minute pour vous arrêter. Vous y allez, une minute après vous prenez votre voiture. On est bien d'accord ? C'est ce que vous venez de dire. C'est bien ce que vous avez dit, eh bien, c'est ce que je demande à M. le Maire : qu'il fasse en sorte qu'aux abords de l'école il y ait une possibilité pour les enfants et les parents de s'arrêter une minute.*

M. LE MAIRE.- *On vous a répondu, mais vous ne voulez pas entendre. Monsieur Toscano a demandé la parole.*

[Discussion générale.]

M. TOSCANO.- *Je vais répondre à la question, parce que j'ai des jumeaux de 3 ans. Je suis au groupe scolaire Jean Giono, je fais 150 mètres avec des jumeaux de 3 ans et cela ne me dérange pas.*

Mme UTRAGO.- *Parce que peut-être que vous n'êtes pas pressé.*

[Protestation générale.]

M. TOSCANO.- *Je commence tous les matins à 8 heures à Antibes, je dépose mes enfants à 7 h 30 à l'école.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Bravo.*

M. TOSCANO.- [Hors micro] *Je prends le temps de me lever un peu plus tôt, comme tous les autres parents devraient faire, et aller se garer correctement. À un moment donné, je suis désolé, cela s'appelle de l'irrespect. Mais si vous voulez parler d'irrespect des parents, j'ai quelques vidéos devant l'école où les parents font demi-tour, à un mètre du portail où des enfants sortent, je trouve cela inadmissible. Vous voulez un dépose-minute devant l'entrée ? Vous ne voulez pas des accidents ? Je pense qu'à un moment donné, il faut peser le pour et le contre. Vous aimez crier dans cette assemblée, je vais faire de même. Si vous voulez parler calmement, je peux aussi descendre d'un ton.*

M. LE MAIRE.- *C'est les nouveaux...*

[Discussion générale.]

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *J'ai demandé, M. Allemand le sait, dommage que M. Constant ne soit pas là, qu'il y ait une réunion où tous les intervenants pourraient trouver un arrangement amiable. Un arrangement amiable entre tous les intervenants, c'est ce que j'ai demandé.*

M. TOSCANO.- [Hors micro] *À un moment donné, il y a des choses qui s'appellent le respect et l'irrespect, tout simplement.*

[Discussion générale.]

Mme TRASTOUR-ISNART.- [Hors micro] *Il n'y aura rien dans le compte rendu, la sténotypiste n'arrive pas à prendre.*

M. TOSCANO.- *Quand vous avez des gens qui se permettent de stationner en plein milieu, cela s'appelle de l'irrespect. Un dépose-minute, vu le nombre d'élèves, cela ne suffirait pas. Il y a des places qui existent à proximité, il faut se garer.*

Mme UTRAGO.- *Je demande une réunion avec tous les intervenants pour trouver une solution amiable. J'ai pris comme exemple...*

[Discussion générale.]

M. SCHMITT.- *Il faut revenir à l'ordre du jour.*

M. LE MAIRE.- *Oui. Madame Derepas a la parole.*

Mme DEREPAS.- *Je suis tout à fait d'accord avec Raphaël et M. Loïc Toscano. Au Haut-de-Cagnes, on a le même souci, les parents ne veulent pas faire 50 mètres, ni 20 mètres. Ils se garent tous devant, c'est la cohue. C'est un problème d'incivilité. Cela fait des années que cela dure et c'est toujours à cause de la mairie, à cause de M. le Maire. Je ne suis pas d'accord avec vous, je suis d'accord avec mon collègue Raphaël et M. Loïc Toscano. C'est vraiment inadmissible, cela s'appelle de l'incivilité.*

[Discussion générale.]

Mme GERMAIN.- *Juste une précision, nous avons 17 écoles publiques gérées par la mairie à Cagnes-sur-Mer. Dans les 17 écoles, nous avons cette problématique. Huit écoles et neuf écoles maternelles, dont une est desservie par le bus, l'école Mozart : les parents confient leurs enfants dans le bus avec des enfants en bas âge, 2 ans, 2,5 ans. La plupart des parents mettent leur enfant à l'école, de plus en plus les parents sont en train de prendre conscience qu'il y a des places et qu'il faut aussi essayer de respecter les autres, parce que cela génère aussi des disputes entre parents. C'est en train de se calmer. Ce problème existe par exemple à Giono sur lequel on travaille avec les enseignants, parce que les parents veulent absolument mettre leurs enfants devant l'école. Madame Utrago, je vous invite à venir voir, pas uniquement au Pain de Sucre, une sortie d'école lambda avec moi, quand vous voulez.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] J'y vais régulièrement...

M. LE MAIRE.- J'arrête sur l'école pour dire simplement que je ne demande qu'une seule chose : je rappelle que le Maire de Cagnes tient à la sécurité des habitants, sinon c'est moi qui vais manger des oranges. À partir du moment où les pompiers caractérisent l'incivilité des parents et que le Pain de Sucre est une voie étroite, à partir du moment où vous mettez des ingrédients qui sont difficiles à mettre ensemble, vous avez des contraintes : vous avez un plateau traversant, un arrêt de bus et vous avez les pompiers. Je tiens à ce que l'on respecte, ici ou ailleurs, le Code de la route.

En l'occurrence, pour assurer la fluidité de la circulation et ne pas nous retrouver, Madame Utrago, avec le risque que quelqu'un qui a par exemple besoin des sapeurs-pompiers soit obligé d'attendre que l'embouteillage soit terminé avec des parents inciviques, ma décision est très simple, très claire et très légitime : faire en sorte que la circulation puisse continuer à circuler. Il appartient aux parents ou à l'école de prendre les modalités. On vous a expliqué que, sur toutes les écoles maternelles de Cagnes, si les parents pouvaient entrer, non pas dans la cour, mais dans la salle de classe, ils entreraient. La position que vous défendez est une position que l'on peut entendre et d'autres pourraient nous faire des pétitions semblables ailleurs. Il n'y a pas deux poids deux mesures, il y a simplement le fait que la sécurité des gens est supérieure aux parents qui ne veulent pas faire 50 mètres. C'est aussi simple que cela.

Monsieur Perez a la parole.

M. PEREZ.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir sur la décision 45 où l'Organisation des Mulsumans de Cagnes-sur-Mer a obtenu la disposition du gymnase Sauvaigo dans le cadre de la fête de l'Aïd-El-Kébir. Je trouve que ce n'est pas trop catholique... [Rires] de mélanger sport et religion. C'est d'ailleurs contraire à la laïcité. Cependant, vous êtes en train de me tenir une superbe perche : en effet, je recherche un endroit public au même prix, 200 € ou 250 €, par exemple la location de la place de Gaulle qui est un lieu emblématique pour Cagnes-sur-Mer. Donc je désirerais louer la place de Gaulle pour organiser la fête du cochon.

M. LEMAN.- Il y a déjà la fête de la châtaigne. Cela va bien ensemble.

M. PEREZ.- Je veux bien que ce soit risible, mais ce « risible » est triste à la fois, Monsieur le Maire, car c'est un pas de plus vers la soumission que vous faites. D'ailleurs, vous acceptez désormais des prières de rue dans la rue Modigliani.

M. LE MAIRE.- Avez-vous terminé ?

M. PEREZ.- D'autre part, je vais vous donner un scoop. Vous avez dit plusieurs fois que nous cassions des thermomètres, je vous annonce que désormais les thermomètres sont incassables.

M. LE MAIRE.- Dites-le sur les bancs de l'opposition, alors. Faites passer le message aux vôtres.

Il se trouve que je suis pour la paix dans les ménages, jusque-là tout va bien. Comme ce que je fais n'était pas très musulman, j'ai loué - mais vous ne le saviez pas - la salle pour le culte catholique. Cela vous a échappé. J'ai fait cela à l'époque, on me l'avait demandé, je crois que c'était la confirmation de l'évêque. Il n'y avait pas assez de place, on m'a demandé le gymnase, j'ai loué le gymnase. C'est vrai qu'un gymnase ne doit pas se transformer en salle de prière matin, midi et soir, mais c'est arrivé une fois pour la confirmation, il y a l'Aïd, très bien. Si maintenant vous préférez qu'ils fassent l'Aïd sur la place de Gaulle, c'est vous qui l'avez décidé. Pourquoi pas, si c'est vous qui proposez cela ? Pourquoi pas ? Je leur dirais : « C'est M. Perez qui préfère que vous fassiez l'Aïd sur la place de Gaulle. » Réfléchissez avant de parler et regardez les conséquences de vos actes et de vos questions.

M. PEREZ.- [Hors micro.]

M. LE MAIRE.- Si nous pouvons continuer, nous allons attaquer l'information sur les marchés à procédure adaptée. Je vais donc donner la parole à Sarah.



LISTE DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Mme LESCANE.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vais donc présenter les marchés à procédure adaptée depuis le dernier Conseil municipal du mois de juin.

- ♦ Les fournitures de matériel de quincailleries de serrurerie et de visserie de fixation sur trois lots pour un montant total de 56 000 € par an.
- ♦ Habillement en trois lots également pour un montant total de 58 000 € HT par an.
- ♦ Fourniture d'enveloppes avec impression offset pour 15 000 € par an.
- ♦ Fourniture de sacs à déchets pour 20 000 € HT par an.
- ♦ Fourniture d'EPI (équipement de protection individuelle) pour les besoins de services municipaux pour 10 000 € HT par an.
- ♦ Fourniture de jeux et jouets pour les besoins de la commune pour 10 000 € par an.
- ♦ Fourniture, installation et maintenance de dispositif Smart, GTB, de suivi et contrôle à distance dans les bâtiments communaux pour 40 000 € HT par an.
- ♦ Fourniture de logiciels informatiques pour les besoins de la Ville pour 250 000 € sur 3 ans.
- ♦ Un contrat de substitution de transport par cars pour 50 000 HT sur 6 mois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Sarah. Y a-t-il des questions ? Monsieur Touzeau-Menoni, je vous donne la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- Page 12, une consultation de moins de 40 000 €, marché négocié. Je voudrais faire une remarque sur ce sujet-là. Je voudrais également évoquer les décisions qui ont pu être prises auxquelles l'opposition n'est pas associée, du moins consultée, du moins n'a pas de regard. Je pense notamment aux décisions d'attribution par exemple des kiosques sur le domaine public. On a pu travailler le marché quand on sait le télécharger, mais on n'est pas associé à la décision et au choix. Comme je le fais à chaque Conseil, je rappelle qu'il y a des endroits, comme la Caisse des écoles, où il n'y a pas d'opposants, seulement des élus de la majorité.

M. LE MAIRE.- Changez la loi.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je parle des décisions sur les kiosques, je pense aux P tits Galets par exemple où il y avait une société qui était installée, une famille avec quatre salariés. J'ai travaillé ce marché. À la fin, une décision est prise, nous ne sommes pas associés, on ne sait pas pourquoi. Je veux bien que le service nous transfère le rapport d'analyse pour que l'on comprenne pourquoi cela a changé. Nous ne sommes pas présents dans cette décision.

M. LE MAIRE.- Moi non plus.

M. TOUZEAU-MENONI.- Si, puisque les élus de la majorité ont pris la décision.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas présent.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous, personnellement. Qu'est-ce que c'est dommage !

M. LE MAIRE.- Dites-le.

M. TOUZEAU-MENONI.- On se pose des questions, on aimerait bien comprendre pourquoi et comment on est associé à quasiment la majorité des décisions de marché, de commissions des achats ou appels d'offres. Je reviens sur mon sujet, on n'y était pas.

M. LE MAIRE.- Ce n'était pas le sujet, ça ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Si, mais je vous fais remarquer que l'on est absents à la Caisse des Écoles. Maintenant, je reviens sur le sujet, vous allez comprendre pourquoi. On parle d'une consultation de moins de 40 000 € sur un marché négocié. Un choix a été fait d'une photographe, très bien. On est un peu surpris par la personne, parce que cela voudrait dire qu'il n'y a qu'une seule photographe à Cagnes, que l'on n'a pas réussi à trouver quelqu'un. Il se trouve que cette personne n'est pas neutre. C'est une présidente d'association de commerçants du centre-ville qui, de par ses messages et ce qu'elle porte, a l'air d'être avec vous, c'est un peu « Pathé Marconi ». Donc, on se demande s'il n'y a pas une décision d'opportunité derrière et le fait de ne pas « être associés », moi, je me pose des questions.

M. LE MAIRE.- Je peux vous répondre ? Vous vous posez des questions, je vous réponds.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Répondez-moi sur la Caisse des Écoles, sur la direction de voirie et sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Vous occupez l'espace médiatique et mon petit doigt me dit (je regarde quelqu'un) que le petit télégraphiste que je connais qui alimente le journal local que je connais bien aussi... Ça va, ça va, tout le monde le dit. Qu'est-ce que vous posez comme question ? Vous êtes contre les femmes ? Vous êtes contre les commerçants ? Vous êtes contre quoi, concrètement ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Cela vous évite de répondre ?

M. LE MAIRE.- C'est moi qui pose des questions maintenant. Je n'ai pas compris l'axe d'attaque. Vous êtes dans l'opposition, vous m'attaquez. C'est quoi l'axe d'attaque ?

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Il n'y a pas d'axe d'attaque. Je vous pose une question, répondez-moi pourquoi nous ne sommes pas effectivement invités à ces prises de décisions concernant ce marché. Nous ne sommes pas invités dans les décisions de la direction de la voirie, nous ne sommes pas présents non plus à la Caisse des Écoles.

M. LE MAIRE.- Aucun problème, ou changez la loi et vous serez invités.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Non, pas du tout. Nous sommes présents au CCAS et pas à la Caisse des Écoles. Cela dépend de vous, Monsieur.

M. LE MAIRE.- Non, il y a la loi. Je l'applique. Si vous avez raison et vous demandez, comme vous le faites d'habitude, au préfet pour savoir si l'on ne s'est pas trompé. Vous demandez au préfet pourquoi vous n'êtes pas invité. Vous êtes invité à saisir le préfet pour savoir si c'est moi qui suis dans la loi ou c'est vous qui êtes dehors.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous ne pouvez pas...

M. LE MAIRE.- Vous ne voulez pas saisir le préfet ? Je vous invite à saisir le préfet. Ce n'est pas le maire qu'il faut saisir. Le maire ne connaît pas la loi, faites la loi. Vous n'avez qu'à changer la loi et vous serez le bienvenu.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Donc, vous ne répondez pas.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez qu'à changer la loi et vous serez le bienvenu.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] J'ai posé trois questions, je n'ai pas eu de réponse.

M. LE MAIRE.- Ce genre d'argumentaire ne tient pas la route ! Vous devenez effectivement semblable à ce que vous êtes, Conseil après Conseil, vous cherchez la petite bête, vous ne la trouvez pas d'ailleurs.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] C'est très bien, vous ne faites pas « travailler les amis », c'est clair, vous l'avez dit vous-même.

M. LE MAIRE.- Tout ce que vous faites, c'est d'occuper l'espace. Là, on note « M. Touzeau-Menoni monte au créneau, M. Touzeau-Menoni est dans Nice Matin ». Vous avez droit à M. Touzeau-Menoni. Je vais peut-être demander à certaines des miennes de faire du « Touzeau-

Menoni ». Monsieur Touzeau-Menoni, vous changez la loi et vous aurez satisfaction. Mais ne me demandez pas de ne pas appliquer la loi.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Je vais me gêner.

M. LE MAIRE.- La réponse est simple.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous ne m'avez pas répondu.

M. LE MAIRE.- Si, j'ai très bien répondu, très clairement.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Rien du tout.

M. LE MAIRE.- Il n'y a que pire sourd...

Mme PAPY.- Excusez-moi d'intervenir. Sincèrement, Monsieur Touzeau-Menoni, tenir de tels propos, c'est quand même gravissime, parce que je précise que, quelque part, vous faites une attaque directement à M. le Maire en disant qu'il fait du favoritisme et qu'il a ses propres règles. Il faut savoir que sur chaque commission, certes vous n'y êtes pas, mais référez-vous à la loi, mais sur chaque commission on a des services qui travaillent en amont, des services qui sont très sérieux, des services qui font des guides d'analyse, des services qui se basent sur un certain nombre de critères. Donc, on ne choisit pas par clientélisme.

On a un appel d'offres avec plusieurs propositions, on choisit par rapport à un certain nombre de critères, en fonction du dossier. Moi, je ne suis pas à la commission des marchés volontairement, puisque je suis déléguée à l'économie, pour justement qu'on évite d'avoir ce type de réflexion en disant : « Je fais travailler les amis ou ne pas faire travailler ceux qui sont peut-être moins mes amis ». En attendant, sur la commission d'attribution qui est gérée par Pierrette Alberici, Adjointe au domaine public, et la directrice Olga Sourenkova, je dois dire que l'équipe fait un travail très sérieux d'analyse de l'ensemble des propositions. Ensuite, quand je parlerai de ce sujet-là, on étudie très sérieusement un certain nombre de critères techniques et les décisions sont prises de manière équitable, sans prise de parti personnel et sans clientélisme.

Si aujourd'hui, Pierrette va peut-être donner plus d'informations, c'est une nouvelle concession, on va avoir des travaux, un permis de construire qui va être déposé, un nouveau projet qui va être proposé, c'est certainement et assurément, et je vous le confirme, parce que ce dossier-là en l'occurrence a apporté beaucoup plus de critères par rapport aux attentes de la Ville, notamment en termes d'éco-durabilité et sur tous les points de vue. Tenir de tels propos, j'ai du mal à entendre dire que l'on fait du clientélisme parce que l'on ne fait pas ça, Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous avez de la chance, parce que je connais le dossier.

M. LE MAIRE.- Encore une fois, Monsieur Touzeau-Menoni, il prend n'importe quel sujet pour occuper l'espace médiatique.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] ... pas perdre mon temps.

M. LE MAIRE.- Il se met en valeur, il monte au créneau et il devient celui qui parle. Mais il n'y a pas grand-chose derrière...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] ...Vous ne répondez pas.

M. LE MAIRE.- On vient de me faire passer la note que je ne connaissais pas, pour le reportage et pour le service communication, huit e-mails différents ont été envoyés à huit sociétés différentes. Le service communication a eu une seule candidature, celle d'Héloïse Lesage qui répondait. Chaque fois, vous pourrez trouver quelque chose pour prendre la parole, occuper l'espace, discuter ; vous êtes celui qui, vraisemblablement, dit dix fois plus de choses, peut-être pas toujours intéressantes, mais dix fois plus de choses que toute l'opposition réunie. Continuez ainsi. Moi, ça va, on ne me manipule plus, d'autres peut-être, mais pas moi.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous n'avez pas répondu.

M. LE MAIRE.- On arrive au budget principal Ville.

FINANCES

1. BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Suite à l'adoption du budget primitif 2023 le 31 mars 2023 et conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, il convient de procéder à des ajustements comptables.

La présente décision modificative s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 2 096 000 € et section par section comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	2 096 000 €	2 096 000 €
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Total	2 096 000 €	2 096 000 €

En investissement, il s'agit essentiellement de prévoir des crédits supplémentaires :

- pour réaliser des travaux complémentaires de rénovation énergétique (400 000 €) notamment à la maison des sports Jean Bouin compte tenu des subventions importantes obtenues sur ce projet à hauteur 444 167 € ;
- pour la prise en compte, du fait de l'inflation, des révisions de prix des marchés publics des différents travaux de bâtiment, notamment ceux de la réhabilitation de la Maison Blacas – Ecole du Vieux Bourg et pour réaliser des travaux de sécurité dans les bâtiments communaux afin de préserver notre patrimoine bâti (pour exemples : la mise en place obligatoire de ligne de vies, la rénovation des alarmes incendie, l'extension des alarmes anti-intrusions dans les écoles et les crèches, le renforcement de la sécurité informatique avec le changement d'onduleurs des salles blanches...) (861 000 €) ;
- pour mettre à jour l'APCP relatif au parc de la Méditerranée notamment au regard des aléas de sécheresse : adaptation des essences, du système d'arrosage et densification des plantations d'arbres pour augmenter les surfaces ombragées (315 000 €). Pour rappel, ce projet a bénéficié de 781 664 € de subventions soit 51 % du montant total des travaux ;
- pour le versement de subventions foncières complémentaires (environ 520 000 €) qui permettront la construction de logements sociaux et dont les montants seront déduits de la pénalité SRU.

Ces dépenses sont financées par un virement de la section de fonctionnement.

De plus, **en fonctionnement**, des crédits supplémentaires à hauteur d'un million d'euros sont également à prévoir concernant les dépenses de personnel, suite aux mesures gouvernementales d'augmentation du point d'indice de 1,5 % au mois de juillet 2023, d'augmentation exceptionnelle du SMIC en janvier (+1,81 %) et en mai (+2,22 %).

Une subvention complémentaire de 70 000 € à la Caisse des écoles est aussi inscrite pour pallier les mesures gouvernementales et la forte inflation, notamment dans le domaine de l'alimentation (+ 15 %).

Ces dépenses supplémentaires sont compensées par une baisse du chapitre budgétaire « dépenses exceptionnelles ».

Ainsi, au total, environ 3 millions de crédits supplémentaires sont nécessaires sur l'exercice 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de cette décision modificative n°1.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- On n'est plus dans les marchés à 8 000 €, on est actuellement avec 3 M€ de crédits supplémentaires qui n'ont pas été prévus au budget 2023. C'est l'Ukraine, c'est tout ce que vous voulez, mais il y a 3 M€, vous avez la fiche sous les yeux. Mme Corbinais qui assure, pour moi, l'équilibre financier se doit de trouver 3 M€ pour combler les 3 M€ qui n'ont pas été votés au budget 2023. J'y tiens, parce qu'au 31 décembre, les comptes de Cagnes-sur-Mer seront conformes à ce qu'ils ont toujours été : toujours à l'équilibre.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'on va serrer la vis, parce qu'il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul, tout simplement, quand il vous manque 3 M€ dans la caisse. Je lis : les travaux de rénovation énergétique, la prise en compte de l'inflation qui atteint des sommets. Vous avez tous lu et entendu que l'inflation est de 5 à 6 points en moyenne, l'inflation alimentaire est au double, à 14-15. On atteint des chiffres au double de 15, c'est-à-dire 28 % ou 29 %, parce que l'on continue à faire du bio. Il faut savoir ce que l'on veut, on a pris l'option de donner le meilleur à nos enfants à Cagnes-sur-Mer. On est une commune à 70 % de bio, on peut dégrader, on peut descendre à 50 % ou à 30 % de bio. La loi nous demande 20 %. Nous, nous avons mis un standard de très haute qualité pour nos enfants. Qui demande que l'on baisse le standard de qualité ? Personne ! Donc, on va payer 28 % de plus, parce que justement on a ce type d'augmentation d'inflation. Vous avez toute une série, vous les avez sous les yeux, vous en savez autant que moi.

Ces 3 M€, il va falloir les trouver. Quand je parle du fonctionnement, le point d'indice est de 1.5 au mois de juillet décidé par l'État, vous n'y pouvez rien, moi non plus. Ensuite, c'est l'augmentation exceptionnelle du SMIC de 1,81 en mai et 2,22 ensuite, soit 1 M€ à l'arrivée. Ça, vous ne l'aviez pas prévu, nous non plus, on ne le savait pas. Je me retrouve avec 3 M€ dans mon budget, voilà ce que cela veut dire. J'ai donc donné instruction aux deux femmes qui gèrent les finances de la commune de me trouver 3 M€. On les trouvera, parce que l'on n'a pas le choix, cela devient simple. Le budget avec moi, c'est toujours simple. Mais j'attire l'attention des collègues dépensiers (ils existent) qu'il y a 3 M€ dehors et donc on va veiller.

Y a-t-il des questions sur la décision modificative n°1 ? Monsieur Dolciani a la parole.

M. DOLCIANI.- Heureusement que le budget prévoyait un poste de dépenses exceptionnelles très important et qui démontre que finalement la Ville de Cagnes a tout de même quelques ressources, même si l'on n'est pas très riche.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela que je dis que l'on gère en bon père de famille, sinon on emprunte. Il vaut mieux éviter les emprunts actuellement, je ne suis pas enclin à emprunter.

M. DOLCIANI.- Tant mieux. Concernant la subvention complémentaire de 520 000 €, j'avais une question, à savoir si elle correspondait aux subventions qui seront portées aux points suivants 6, 7 et 8 du présent ordre du jour ou si ce sont 520 000 € supplémentaires. Je me suis rendu compte à la lecture du dossier que, au final, vous pouvez déduire ce montant des pénalités SRU. Ma question est : peut-on déduire la totalité du montant de ces subventions ?

M. LE MAIRE.- Si tu donnes suffisamment.

M. DOLCIANI.- Cela veut dire que l'on peut monter jusqu'à 800 000 €, c'est ça ?

M. LE MAIRE.- C'est ce que l'on va essayer de faire. Monsieur Dolciani maîtrise mieux que certains autres les budgets de la commune. Merci.

[M. le Maire procède au vote.]

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (APCP) - SUPPRESSION ET MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 5 février 2003, le Conseil municipal a adopté le principe de vote d'autorisations de programme - crédits de paiement (APCP), permettant la prise en compte du caractère pluriannuel des investissements et une approche prospective des équilibres financiers.

Pour 2023, les APCP ont été mises à jour par délibération en date du 15 décembre 2022. Il convient, par la présente délibération, d'actualiser l'APCP relative au parc de la STEP et celle relative aux travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, il convient de clôturer au 31 décembre 2023, en raison de l'absence d'opération, certaines APCP comme :

- « PAT musée Renoir », la rénovation du musée Renoir étant achevée et les dernières factures payées ;
- « Jardin d'enfants », ces opérations étant comprises dans le budget de végétalisation urbaine ;
- « Extension Parc des Sports », les projets étant définis par plusieurs opérations distinctes.

De plus, dans le cadre du passage à la nomenclature M57 et en vue d'une simplification de gestion, les APCP suivantes seront également clôturées, car elles ne sont pas nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes qui seront poursuivis :

- « Vidéoprotection »,
- « Rénovation énergétique »,
- « Travaux Château-musée Grimaldi ».

Les crédits seront prévus chaque année en fonction du type de travaux à effectuer et conformément aux orientations définies.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter, pour 2023, la liste des APCP actualisée figurant sur l'état joint,
- d'adopter la suppression, au 31 décembre 2023, des APCP suivantes : « PAT musée Renoir », « Jardin d'enfants », « Extension Parc des Sports », « Vidéoprotection », « Rénovation énergétique » et « Travaux Château-musée Grimaldi », pour faciliter la gestion financière de ces opérations.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

3. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le comptable de la commune n'a pu procéder au recouvrement d'un certain nombre de produits ou taxes communaux (droits de voirie, taxe locale de publicité, fourrières, etc.). Il nous présente donc une demande d'admission en non-valeur.

70 dossiers pour un total de 28 266,46 € sont présentés. Il s'agit de dossiers pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis (règlement ou liquidation judiciaire, particuliers insolvable ou disparus, clôture pour insuffisance d'actif, etc.).

Ces dossiers se décomposent comme suit :

Nature des produits	Nombre de dossiers	Montant par nature
Fourrières	34	6 426,49 €
Taxes sur la publicité	26	8 532,91 €
Droits de voirie	7	11 098,70 €
Divers (crèche)	3	2 208,36 €
Total	70	28 266,46 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur la liste des titres irrécouvrables pour un montant total de 28 266,46 €, suivant la proposition du comptable de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Le trésorier, qui est un fonctionnaire de l'État, et Antoinette Féraud ont travaillé de concert pour dire que c'était irrécouvrable.*

[M. le Maire procède au vote.]

4. FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN M57

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...).

En revanche, les communes et leurs établissements publics ont la possibilité d'amortir, sur option, les réseaux et installations de voirie.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement à l'exception des biens culturels et historiques dont les subdivisions concernant les dépenses ultérieures immobilisées (soit les travaux réalisés sur un bien historique ou culturel de type restauration) deviennent amortissables et pour lesquelles il est donc nécessaire de définir une durée d'amortissement.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de mettre à jour la délibération du 2 février 2023 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Durée (en année)
Logiciels <i>compte 2051</i>		2
Concessions et droits similaires <i>compte 2051</i>		5
Frais d'étude <i>compte 203</i>		10
Etude, modification, révision document d'urbanisme <i>compte 202</i>		5
Autres immobilisations incorporelles (droit au bail, fonds commercial) <i>compte 2088</i>		5
Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel, des études <i>compte 20421, 2041511</i>		5
Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations <i>compte 20422, 2041512, 20415332, 204182</i>		15
Subvention finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national <i>compte 20423</i>		30
	Biens historiques et culturels immobiliers dépenses ultérieures immobilisées <i>compte 21612</i>	15
	Biens historiques et culturels mobiliers dépenses ultérieures immobilisées <i>compte 21622</i>	5
	Voitures <i>compte 21828</i>	10
	Camions et véhicules industriels <i>compte 21828</i>	10
	Mobilier <i>compte 21841 et 21848</i>	10
	Matériel de bureau électrique ou électronique <i>compte 21831 et 21838</i>	5
	Matériel informatique <i>compte 21831 et 21838</i>	10
	Matériels divers <i>compte 2188</i>	10
	Matériel et outillage de voirie <i>compte 215731 et 215738</i>	10
	Coffre-fort <i>compte 2188</i>	30

	Installations et appareils de chauffage <i>compte 2188</i>	5
	Appareils de levage <i>compte 2188</i>	10
	Equipements de garage et ateliers <i>compte 2188</i>	10
	Equipements des cuisines <i>compte 2188</i>	10
	Equipements sportifs <i>compte 2188</i>	10
	Bâtiments légers, abris <i>compte 2188</i>	15
	Immeubles de rapport <i>compte 21321</i>	20
	Autres installations, matériels et outillage <i>compte 2158</i>	10
	Installations générales ; agencements et aménagements divers <i>compte 2181</i>	10

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation *au prorata temporis*. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la ville de Cagnes-sur-Mer calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N+1. L'amortissement *prorata temporis* est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, *au prorata* du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition du bien comme date de mise en service.

Ce changement de méthode comptable ne concerne que les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du *prorata temporis* pour les nouvelles immobilisations mises en service.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du *prorata temporis* et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour que les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € HT, soient amortis en une annuité suivant l'exercice de leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils auront été intégralement amortis au 31 décembre de l'année N+2 qui suit celle de leur acquisition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus,
- d'adopter le principe de l'amortissement *au prorata temporis*,
- de fixer à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une annuité suivant l'exercice de leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils auront été intégralement amortis au 31 décembre de l'année N+2 qui suit celle de leur acquisition.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1.

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN
1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Cela n'a pas changé.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *En page 36, il est indiqué en souligné : « Les ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées pour les opérations en lien avec le logement social. » Qu'est-ce que cela veut dire en traduction ?*

M. LE MAIRE.- *Sarah me dit à l'oreille que les garanties d'emprunt n'entrent pas dans la catégorie M57.*

[M. le Maire procède au vote.]

Départ de Mme Carine PAPY : 19h40

QUORUM : 38 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

5. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 30 juin 2023, la commune de Cagnes-sur-Mer a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de cette nouvelle nomenclature, il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier. Ce règlement budgétaire se décompose en plusieurs thématiques dont :

- Le processus budgétaire
- L'exécution budgétaire
- La gestion pluriannuelle
- La gestion du patrimoine
- La gestion de la dette

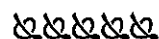
Ce règlement pourra être révisé par voie d'avenant adopté en Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Ce règlement est une obligation qui est liée à la M57 qui vient d'arriver chez nous. Le règlement existait, il n'était pas adopté en Conseil municipal. Les modifications apportées par la M57 sont à la marge. Voilà ce que l'on me dit. Y a-t-il des questions sur ce règlement ? [Pas de question.]*

[M. le Maire procède au vote.]

Vous êtes contre le règlement. Cela ne m'étonne pas que vous ne respectiez pas le Code de la route, Madame Utrago. C'est le règlement de la M57, un règlement de l'État, je n'y suis pour rien.

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE UNICIL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 37 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 10-12 RUE DESTOURBE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans un immeuble situé 10-12 rue de la Destourbe, réalisé par la société VINCI IMMOBILIER MEDITERRANEE et comportant 59 logements sociaux, la société UNICIL sollicite une subvention de la commune pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 37 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 10 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 19 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 8 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS) en usufruit locatif social sur 20 ans.

Le programme comporte également 22 logements sociaux relevant du prêt locatif social (PLS) qui ne sont pas subventionnés.

Afin d'équilibrer le financement de cette acquisition, la société UNICIL a sollicité de la commune une subvention foncière de 288 600 €, portant uniquement sur les logements PLAI et PLUS.

A ce titre, la commune sera attributaire d'un contingent de 15 logements, auxquels il faut ajouter 12 logements réservés au titre de la garantie d'emprunt à venir, soit 27 logements dans l'ensemble du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 288 600 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société UNICIL, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

~~~~~

**DISCUSSION**

[M. le Maire présente la délibération.]

**M. LE MAIRE.**- *La signature de cette convention nous permet, Monsieur Dolciani, de la défalquer de la pénalité que nous avons. Vous l'avez à tous les conseils municipaux, on passe des subventions foncières pour diminuer la pénalité et au moins que cela sert à quelque chose. Y a-t-il des questions ? Monsieur Touzeau-Menoni.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Je veux juste faire une remarque, on a encore Erilia dans ce dossier. On a du Vinci Immobilier, on a Unicil et l'on a encore de l'Erilia.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous avez encore quelque chose ?*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Encore Erilia.*

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas une discussion d'un conseil municipal, c'est une discussion de café du commerce...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *C'est une remarque, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *...« Je n'aime pas Erilia », donc je prends la parole et je dis : « Je n'aime pas Erilia. »*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Vous êtes maire ou promoteur ? J'ai du mal à comprendre.*

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas une discussion d'un conseil municipal.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Au café si vous voulez. Je vous dis qu'il y a du Erilia.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas de niveau d'un conseil municipal de dire : « Erilia, je n'aime pas ». Il a le droit, je le laisse parler.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro]

[M. le Maire procède au vote.]

**7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A L'ASSOCIATION AGIS 06 (ASSOCIATION DE GESTION IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE) POUR FINANCER LA REHABILITATION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE DENOMMEE "LA MARCELLINE", SITUEE 77 AVENUE ZIEM**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre de la politique de réhabilitation du bâti ancien, au même titre que la création de 21 logements rue Bérenger en 2017 (Le Rigaudon et Les Cordelles) et 24 logements en cours de réhabilitation chemin des Petits Plans (Le Moana), l'Association AGIS 06 souhaite réhabiliter un bâtiment situé 77 avenue Ziem, afin de créer 15 logements sociaux.

En effet, le bailleur social Côte d'Azur Habitat est propriétaire d'un bien sis avenue de Ziem, dénommé « La Marcelline », inoccupé depuis plusieurs années. Dans une volonté commune avec la ville, l'Association AGIS 06, titulaire de l'agrément pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion, va procéder à la conclusion d'un bail à réhabilitation de 50 ans avec le propriétaire pour réhabiliter le bâtiment et créer une pension de famille comprenant 15 logements sociaux relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

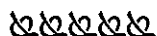
Afin d'équilibrer le financement de cette réhabilitation, la commune, sollicitée par AGIS 06, souhaite accorder une subvention foncière de 90 000 € pour cette opération à vocation sociale.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 90 000 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à l'Association AGIS 06, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



**DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Merci, Noëlle, du travail que tu fais dans ce domaine pour créer la pension de famille.*

[Applaudissements.]

*Tu vois, même une personne t'a applaudie dans l'opposition. Je suis fier de toi.*

*Monsieur Touzeau-Menoni est le seul à s'abstenir. On est presque à l'unanimité.*

**8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE ERILIA POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 84 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'ECOQUARTIER "LA VILLETTE"**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L'EcoQuartier Canebiers-Villette constitue la dernière étape du projet de requalification du centre-ville, ayant pour objectif la reconquête d'un espace artificialisé de 4 hectares (parking de surface en enrobé) par une requalification urbaine, paysagère et environnementale.

Cet EcoQuartier assurera le confortement du centre-ville comme centre de gravité économique majeur de la commune, avec la réalisation d'un ensemble équilibré incluant :

- du logement (dont 30 % sera affecté à du logement social),
- 4 000 m<sup>2</sup> de surface à usage de commerces,
- un équipement culturel majeur sous maîtrise d'ouvrage communale,
- une offre de stationnement adaptée,
- une requalification paysagère complète du parc des Canebiers (actuellement en cours), avec la création de différents secteurs paysagers et la renaturation des berges de la Cagne, opération exemplaire aux plans régional et européen.

Dans ce contexte, la société BOUYGUES IMMOBILIER va produire 265 logements privés, 115 logements sociaux et 110 hébergements pour seniors.

La société ERILIA va, pour sa part, procéder à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 84 logements sociaux pour lesquels elle sollicite de la commune une subvention foncière de 877 034 € se répartissant comme suit :

- 54 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 30 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

L'ensemble comporte également 31 logements sociaux pour étudiants relevant du prêt locatif social (PLS) qui ne sont pas subventionnés.

A ce titre, la commune sera attributaire d'un contingent de 15 logements auxquels viendront s'ajouter 23 logements au titre de la garantie d'emprunt à venir, soit 38 au total.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 877 034 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société ERILIA, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.**

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



**DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Nous arrivons à l'attribution d'une subvention foncière à la société Erilia...*

**L'assemblée.**- *Ah !*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *C'est une belle chorale !*

**M. LE MAIRE.**- *Laissez-moi finir. Il s'agit de financer l'acquisition de 84 logements sociaux dans l'ÉcoQuartier La Villette. Cette fois-ci, ce n'est pas Vinci, c'est Bouygues, un autre promoteur. On va faire 84 logements sociaux et nous allons récupérer quasiment la moitié, 38. Bravo, Noëlle !*

*Y a-t-il des questions ? C'est encore Erilia ! Il va nous faire une crise d'urticaire. [S'adressant à M. Perez] Le pharmacien peut-il faire quelque chose contre les crises d'urticaire ?*

*Madame Palazzetti veut prendre la parole.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Je voulais préciser à cette assemblée que je remarque que l'opposition vote régulièrement contre les subventions, mais la même opposition me saisit régulièrement pour que j'étudie des demandes de logements sociaux de personnes qu'ils reçoivent ou de personnes qu'ils connaissent ou des amis... Je resterai à l'identique.*

**Mme PIRET.**- [Hors micro].

**Mme PALAZZETTI.**- *Comment, Madame Piret ?*

**Mme PIRET.**- [Hors micro]

**Mme PALAZZETTI.**- *Je rappelle que l'on est là pour tous les Cagnois et que ce soit l'opposition qui me saisisse ou un collègue ou un autre Cagnois, je répons présente parce que je m'intéresse aux demandeurs et non à ceux qui me les envoient. Mais je voulais juste préciser, je le dis aux personnes que je reçois, qu'il est difficile d'accorder des logements sociaux, d'étudier les situations si l'on n'a pas de logements, si l'on n'en construit pas.*

**Mme PIRET.**- [Hors micro]

**Mme PALAZZETTI.**- *Vous pouvez contester tout ce que vous voulez, la réalité est là.*

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Touzeau-Menoni veut prendre la parole ? Monsieur Touzeau-Menoni est un homme courtois, je lui reconnais cette qualité, donc il donne la parole à Madame Utrago.*

**Mme UTRAGO.**- *Je voulais tout simplement confirmer ce que Noëlle Palazzetti vient de dire. C'est vrai que peu importe que ce soit l'opposition, elle est à l'écoute, et pour cela je la remercie.*

[Applaudissements.]

**Mme PALAZZETTI.**- *C'est l'intérêt général.*

**M. LE MAIRE.**- *Madame Utrago, entre M. Touzeau-Menoni qui est courtois et galant, qui vous fait passer devant, vous qui remerciez Noëlle, je me demande si bientôt je ne vais pas avoir 100 % du Conseil avec moi.*

**M. BENSADOUN.**- *Attention, il y a Erilia.*

**M. LE MAIRE.**- *Cela m'empêche d'avoir 100% en effet. Il fallait approuver le projet de la délibération 8.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Courtois, mais j'ai toujours ma question.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous la posez à chaque fois et je répons à chaque fois.*

[M. le Maire procède au vote.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Je n'ai pas posé la question. Je peux la poser quand même ? C'est dommage, c'était une bonne question.*

## SECURITE

*QUESTION RETIREE :*

**PARRAINAGE MILITAIRE D'UNE UNITE OPERATIONNELLE DES FORCES ARMEES**

~~~~~

DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Elle est retirée au motif qu'il y a une dissension interne. Ceux qui sont au banc du fond...*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] On peut se rapprocher si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Si Monsieur Touzeau-Menoni, vous signez la 9, j'accepte votre signature. Mais elle retirée tout simplement parce que, soyons clairs, pour obtenir parrainage, il faut tout le Conseil municipal soit unanime. Il ne doit pas manquer une seule voix. Il se trouve que M. Perez, on peut dire son nom, qui est présent, ce n'est pas un garçon anonyme, c'est un pharmacien reconnu...

M. PEREZ.- [Hors micro] Je n'ai pas honte de moi.

M. LE MAIRE.- ...M. Perez a dit qu'il voulait que l'on inscrive sur une stèle dédiée à la guerre d'Algérie, un certain nombre de termes, de noms qu'il me paraissait difficile d'accepter. Je le lui ai dit. Je n'accepterai pas que sur la stèle il y ait un certain nombre de choses qui peuvent très bien correspondre à son souhait, à sa volonté, je ne le nie pas, mais qui seraient susceptibles, non pas de fédérer et de rassembler, mais de causer des troubles à l'ordre public.

M. PEREZ.- [Hors micro] 60 ans après... De l'ordre public... Il reste là-bas quatre communistes et trois socialistes.

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- J'ai dit à M. Perez que je n'acceptais pas sa formulation, mais que, s'il était capable de nous donner une formulation qui fasse l'unanimité, je suis d'accord il n'y a aucun problème parce que l'on doit se souvenir, on ne doit pas oublier. On doit se souvenir. Je suis passé très proche de la guerre d'Algérie, j'aurais pu y aller, j'ai connu des amis, ils avaient deux ans de plus que moi, qui sont partis à la guerre d'Algérie, ils m'ont raconté.

Je ne suis pas fermé à une proposition, mais une proposition qui puisse être acceptable. À ce moment-là, M. Maguin a le droit, M. Touzeau-Menoni, M. Dolciani, avec nous, on peut essayer de le faire ensemble. Faisons-le ensemble, pourquoi pas ? On n'aura donc pas de parrainage.

Monsieur Perez a demandé la parole.

M. PEREZ.- Tu ne dis pas entièrement la vérité.

M. LE MAIRE.- Ah !

M. PEREZ.- Je t'ai attrapé au Conseil métropolitain, on en a parlé.

M. LE MAIRE.- Même avant, à la stèle on en a parlé.

M. PEREZ.- Je t'ai demandé que l'on puisse se voir pour en discuter. Tu étais entièrement d'accord. Je t'ai dit que tu as un emploi du temps plus chargé que moi, donc ta secrétaire devait m'appeler. Cela n'a pas été fait. Je ne ferai pas le premier pas.

M. LE MAIRE.- C'est ma faute. Ce n'est pas la faute de la secrétaire.

M. PEREZ.- C'est de ta faute. Je ne ferais pas le premier pas, je peux te le dire. Que l'on m'appelle. C'est clair et net, je ne ferai pas le premier pas. Je ne mettrai pas un genou à terre devant toi. Je ne ferai pas le premier pas.

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Jean-Paul, ne fais pas « ton Philippe ».

M. PEREZ.- [Hors micro] Non, je ne fais pas de Philippe. Tu m'as dit : « On t'appellera », j'attends de voir, un peu comme Monsieur...

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Si M. Perez est d'accord, on va confier à un tiers de confiance, c'est un médecin.

M. PEREZ.- Non. Absolument pas. Je ne passerai pas par un singe, je passerai par le Bon Dieu.

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Je monte en grade.

M. PEREZ.- [Hors micro] *Tu peux dire ce que tu veux. Si l'on fait un échange de mails, on en a pour cinq ans. Il faut que l'on se voie pour discuter et je ne veux pas discuter avec quelqu'un d'autre que toi.*

M. LE MAIRE.- *Alain Lucas, mon directeur de cabinet, est absent ; je confie à une tierce personne le soin de me trouver une plage dans mon agenda. Mme Corbinais ?*

M. PEREZ.- *Parfait.*

M. LE MAIRE.- *Il fait confiance à Mme Corbinais, pas aux hommes.*

Mme CORBINAIS.- *Il sait que je m'en occupe.*

M. LE MAIRE.- *Donc la délibération est retirée.*

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

9. DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La loi n°2022-217 promulguée le 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, prévoit de nouvelles délégations que le Conseil municipal peut attribuer au Maire.

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est proposé au Conseil municipal d'abroger la précédente délibération n°21 du 09 juillet 2020 et d'adopter la liste de délégations ci-dessous :

« Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, soit :

1.a. La fixation des droits de voirie pour les manifestations et évènements ponctuels organisés par la commune pour lesquels il n'existe pas de tarif, par référence aux tarifs similaires des droits de voirie adoptés par le Conseil municipal ;

1.b. La fixation des tarifs pour certaines manifestations culturelles exceptionnelles dans divers lieux ;

1.c. La gratuité de certaines manifestations culturelles organisées par la commune ;

1.d. La fixation des tarifs des objets dérivés et de papeterie vendus dans les boutiques des musées dans la limite de l'application d'un coefficient multiplicateur de 2 par rapport au prix d'achat hors taxe. En cas de centimes d'euro, après application de la TVA, l'arrondi se fera à l'euro le plus proche ;

1.e. La fixation du prix des caveaux dans les cimetières, prestations similaires et accessoires, lequel devra être établi strictement en fonction des prix hors taxes des marchés ajustés des éventuelles révisions de prix prévues aux marchés et auxquels s'ajoutera la TVA au taux en vigueur lors de la cession ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les

décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Il est précisé que cette autorisation s'étend :

- a. à la réalisation d'emprunt à taux fixe ou variable capé, pour une durée maximale de 15 ans, destiné au financement d'investissement,
- b. au réaménagement de la dette communale, qu'il s'agisse de renégociation, de remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt ou de remboursement par novation,
- c. au recours à des contrats de couverture du risque de taux ou de change dans le cadre de la politique d'endettement engagée par la Ville, de sa volonté de se protéger contre les risques financiers et d'optimiser le coût de sa dette et des caractéristiques qui seront éventuellement précisées par le Conseil municipal.

Chaque opération est limitée à un montant de 7 millions d'euros ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de l'estimation des services fiscaux ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, notamment se constituer partie civile au nom de celle-ci devant le juge répressif et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur des franchises prévues par les contrats d'assurance restant à la charge de la commune ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal de 7,5 millions d'euros et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code portant sur les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux, à l'exclusion des terrains ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions au taux le plus élevé ;

25° De procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

26° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

27° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

28° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 100 € ;

29° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

~~~~~

## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE**.- *Monsieur Touzeau-Menoni.*

**M. TOUZEAU-MENONI**.- *On a voté cette même liste le premier Conseil municipal, a-t-elle changé ?*

**M. LE MAIRE**.- *Oui, il y a des modifications. Vous l'avez à la page 3, la 28 et la 29 changent.*

*La 28 par exemple : « admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 100 € ». Cela évite de passer par le Conseil pour cela.*

*Le 29 : « d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales. »*

*Cela ne va pas changer fondamentalement le Conseil.*

[M. Le Maire procède au vote.]

#### **10. AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE ERILIA DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR L'ASSIETTE FONCIERE DU PROGRAMME IMMOBILIER SIS AVENUE DE NICE, POUR L'OPERATION "ILOT CŒUR DU CROS"**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer a une politique volontariste d'embellissement de l'ensemble des quartiers de la commune, tout en logeant les Cagnois et en valorisant le patrimoine naturel et culturel local.

Le quartier du Cros revêt un caractère patrimonial que la commune a protégé en l'inscrivant dans l'inventaire du patrimoine cagnois dès 2011, dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU). A nouveau à l'initiative de la ville, un cahier de prescriptions architecturales définissant les modalités de mise en œuvre d'une restauration respectueuse du site a été réalisé en 2016. Ce cahier de prescriptions architecturales a ensuite été intégré dans le PLU métropolitain de 2019 pour asseoir la protection des « Villas Fleuries ».

De plus, afin d'éviter toute spéculation et de ne pas dénaturer le Cros-de-Cagnes, la commune s'est rendue propriétaire des parcelles BC 112, BC 109 et de lots de copropriétés sur la parcelle BC 111.

Il est proposé sur ces emprises, en partenariat avec la société ERILIA, un programme de requalification de grande qualité urbanistique, environnementale et sociale. Cette opération transforme la friche urbaine actuelle dégradée en lieu de vie et lieu d'habitation pour les Crossois, en harmonie avec celui des « Villas Fleuries » et l'esprit de village du Cros.

Le programme comporte 19 logements sociaux accessibles uniquement par l'avenue de Nice dont seulement 9 villas en miroir des « Villas Fleuries ». Il comprend également un local d'activité commerciale et 35 places de parking souterrain, pour une surface de plancher de 1 145 m<sup>2</sup>, soit 40 % de moins que la surface autorisée par le PLUm.

Le projet architectural et paysager des nouvelles villas reprend volontairement les codes et le vocabulaire des « Villas Fleuries », ceux de l'architecture traditionnelle crossoise de la petite maison et son jardinet avec treilles ou pergolas.

La ville, soucieuse de rester à l'écoute de la population cagnoise et des co-proprétaires de l'allée des « Villas Fleuries » a organisé de nombreuses rencontres avec les riverains et leurs représentants.

Dans le cadre de ces concertations, les co-proprétaires de l'allée des « Villas Fleuries », l'association des Amis du Cros-de-Cagnes et le Collectif de la « Casa du Cros » ont donné, dans le courrier reçu en mairie le 11 octobre 2022, leur accord sur l'un des objectifs principaux de cette opération :

*« le collectif et les co-proprétaires précisent **qu'ils ne s'opposeront pas à ce projet de logements sociaux du moment où la réalisation et les travaux envisagés n'apporteront aucun impact négatif pour la vie des riverains et la spécificité de cette allée.** »*

De plus, ces 3 entités ont souhaité que la ville tienne compte de leurs propositions :

*« Une entrée indépendante pour l'accès des véhicules et des piétons du côté RN7 »*

« Un chemin piétonnier intérieur à l'ilot pour accéder aux nouvelles villas »  
« Un mur végétal d'une certaine hauteur à définir entre l'allée des Villas Fleuries et la future construction afin de respecter la vie privée des riverains de chaque côté. »  
« Que ce projet ne s'approprie pas d'autres ouvertures sur l'allée des Villas Fleuries. »  
« Continuer à utiliser dans l'allée un emplacement de parking en face de chaque villa » »  
« Que le projet ne se nomme pas « Villas Fleuries » »  
« Des garanties après travaux et de leurs éventuels impacts (immeuble et parking souterrain), qui pourraient à terme fragiliser les fondations des maisons des pêcheurs par les vibrations, le détournement des eaux souterraines, et le choix du lieu du branchement des eaux pluviales et usées (RN7 ou l'allée). »

Dans le projet présenté par la commune et après une très longue concertation, toutes ces remarques ont été acceptées par la municipalité.

En conséquence et avec l'approbation de 9 propriétaires riverains sur 17, ce projet répond à l'intérêt général de la commune et à la préservation du patrimoine du Cros.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la société ERILIA à déposer un permis de construire sur les parcelles BC 112, BC 109 et le lot de volume 2 et le lot 103 édifié sur la parcelle BC 111.

**Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2.**

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Karin HARTMANN

2 abstention(s) : Daniel MAGUIN, Michel LEBON



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- « La Ville de Cagnes-sur-Mer a une politique volontariste d'embellissement de l'ensemble des quartiers de la commune tout en logeant les Cagnois et en valorisant le patrimoine naturel et culturel local. » : *vous avez toute la définition de la politique que je mène depuis 28 ans.*

[M. le Maire donne lecture de la délibération.]

[...] « Il est proposé sur ces emprises, en partenariat avec la société ERILIA, un programme de requalification de grande qualité urbanistique [*c'est moi qui l'écris*], environnementale [*c'est encore moi qui l'écris*] et sociale [*c'est encore moi qui l'écris*]. » *J'assume totalement.*

[Poursuite de la lecture.] *Voilà ce que j'ai le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous présenter.*

[Intervention dans l'auditoire.]

*Le public n'a pas le droit de prendre la parole.*

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- *C'est interdit, c'est la loi.*

**Mme GUIDON.**- *C'est le Conseil municipal, c'est la loi, sinon, c'est l'interruption de séance.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *C'est la loi française. Depuis 28 ans que je suis maire, je fais mon travail de maire et la police de l'assemblée qui rappelle à M. Woignier qu'il est là en tant que spectateur - il a le droit et il est le bienvenu -, mais il n'a qu'un droit, c'est se taire, car la loi française est ainsi.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Les élus ont le droit.*

**M. LE MAIRE.**- *Laissez-moi terminer la phrase de Mme Utrago. Le rang devant moi a tous les droits : il peut prendre la parole, il peut la demander, il peut faire ce qu'il veut, c'est ainsi la démocratie à la française. Vous n'êtes pas content, c'est la même chose, on ne peut pas changer la*

loi. Je pensais que c'était simple et clair pour tout le monde, je le rappelle. Je donne la parole à qui la veut.

**Mme PIRET.**- Notre groupe évidemment votera contre.

**M. LE MAIRE.**- C'est qui ?

**Mme PIRET.**- L'Alliance des droites. Je vais vous donner quelques explications. Nous avons obtenu du fichier immobilier les actes d'acquisition des parcelles précitées. La commune de Cagnes-sur-Mer a acheté le 24 mai 2019 selon un acte de Me Boussidan, notaire, les parcelles B 111, B 112 pour un prix de 740 000 € (il y avait le notaire et l'Immo 20, 100 rue de Nice), parcelles jouxtant la rue des Villas Fleuries. La commune a procédé à cette acquisition dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption qu'elle a motivé de la façon suivante : « Afin de constituer des réserves foncières et de mettre en valeur son patrimoine culturel et historique, bâti ou non bâti, au sein du hameau des pêcheurs du Cros-de-Cagnes. » C'était ce qui avait été marqué.

Selon l'acte de Me Lavève, notaire, en date du 3 décembre 2018, la commune de Cagnes-sur-Mer a acheté à Mme Liliane Mougel et M. Gérard Delfino les terrains situés sur la commune de Cagnes, 4 allée des Villas Fleuries, pour un prix de 205 000 € dans le cadre de l'exercice pour la commune de droit de préemption au motif suivant : « En vue de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la commune, répondant ainsi à un objectif de parfait intérêt général conforme aux objectifs de l'article 55 de cette loi SRU. » La commune fait état dans l'acte de cession précité de l'article 55 de la fameuse loi SRU qui concerne les logements sociaux. Donc, pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Maire, pour quelle raison la commune a préempté au titre de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la commune tout en disant à l'annexe l'article 55 de la loi SRU qui a pour l'objectif de réaliser des opérations immobilières à caractère social ?

**M. LE MAIRE.**- J'ai noté. Ensuite, qui prend la parole ? Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- Merci, Monsieur le Maire. En tout cas, ce qui est sûr, c'est un projet qui fait parler. Il a un effet bénéfique pour tout le monde puisqu'il provoque une mobilisation citoyenne qui est rarement atteinte. On peut presque s'en féliciter même si finalement les Cagnois s'intéressent plus à ce qui se passe devant leur porte que ce qui se passe pour l'intérêt général. J'ai pu, à l'issue de la présentation publique qui a eu lieu il y a 15 jours ou 3 semaines, prendre connaissance du projet architectural puisque j'ai demandé en fin de séance à Mme Dumas qu'elle me montre ce qui avait été a priori présenté pendant l'audience. J'en retiens que le bailleur « n'utilisera que » 60 % des droits à construire et que des doléances émises par les riverains, vous l'avez rappelé tout à l'heure, étaient prises en compte. Je retiens aussi 35 places de parking en sous-sol.

Viennent ensuite les questions qu'apporte ce projet. Premièrement, pourquoi des logements sociaux en plein cœur du Cros ?

**M. LE MAIRE.**- Pourquoi pas ?

**M. DOLCIANI.**- Vous avez entièrement raison, pourquoi pas ? Mais c'est une question qu'il vous faudra répondre. Les parcelles appartiennent à la Ville, Mme Piret vient de le rappeler, qu'est-il envisagé dans le partenariat évoqué avec la société Erilia concernant la nue-propriété de ces parcelles ? Seront-elles cédées à Erilia ? Pour quel montant ? Peut-être pour l'euro symbolique ou peut-être pour le montant initial même si avec 1 145 m<sup>2</sup> de social, je ne pense pas que l'on arrive à remonter aux 950 000 € de prix d'acquisition, si en tout cas on respecte la charte métropolitaine. Autre question, au total combien de logements seront-ils réservés aux Cagnois directement ou indirectement via le contingent municipal et éventuellement accord, sûrement à l'amiable, avec le bailleur ? Quels types de logements sociaux sont-ils envisagés dans ce programme ? Est-ce du PLAI, PLUS, PLS ou PLI ? Cela permettra à chacun de se faire une idée des personnes qui vont venir rejoindre le Cros-de-Cagnes et savoir si cela va pouvoir bénéficier au plus grand nombre de Cagnois et Crossois.

*Je me doute bien qu'avec une volonté municipale de réduire les droits à construire à 60 % des possibilités, ce projet ne peut pas être rentable pour un promoteur privé. Je pense que c'est pourquoi l'option du bailleur social a été retenue. Je peux me tromper mais au niveau des chiffres, cela semble à peu près logique.*

*Se pose la question subsidiaire de pourquoi avoir un PLUm qui autorise une si grande constructibilité alors que l'on est tous d'accord sur le fait, vous le premier puisque vous avez demandé à être au plafond de 60 % et non pas à 100 % des droits à construire ; je me pose la question si au final, et je l'espère, dans les révisions en tout cas la révision actuelle du PLUm, ce genre de petites spécificités seront nécessaires et très importantes pour l'avenir de notre commune. Tout à l'heure, vous avez parlé d'un appel à tous les Cagnois pour préparer l'avenir, j'ai bien entendu cet appel, mais cela passe par une révision du PLUm ; il faut que l'on en tienne compte, les services le font, je le sais, on en a déjà discuté, j'ai déjà dit mon opinion, à savoir qu'il faudrait peut-être un peu plus de monde parce que c'est un travail titanesque. Cela fait partie du travail à faire pour le futur.*

**M. LE MAIRE.**- *Je comprends ce que vous dites. Monsieur Touzeau-Menoni.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Avant de dire la question, j'ai adoré votre présentation-provocation où vous commencez, pour parler des Villas Fleuries, par afficher deux poubelles. Si vous vous mettez légèrement sur le côté, vous auriez vu les villas. Quand on présente les Villas Fleuries en montrant les deux poubelles jaune et brune qui sont à l'entrée, ce n'est pas terrible.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous cassez les thermomètres. Continuez à les casser.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Votre deuxième slide, c'est un mur qui s'effondre, qui est d'ailleurs votre propriété, et vous dites que c'est lamentable, je ne trouve pas cela très bien non plus. Quand vous dites que vous voulez protéger l'allée des Villas Fleuries, vous l'avez cassée, je ne vois pas où vous voulez en venir. Franchement, sur ce coup-là, j'ai été déçu.*

**M. LE MAIRE.**- *Que je vous déçois ne m'étonne pas.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *C'est carrément décevant. Je trouve très choquante cette façon de faire. Je ne sais pas pourquoi vous avez fait ça, mais cela m'a vraiment déçu. Je vais poser la question. Même si je ne comprends pas et je ne vois pas à quoi cela sert d'attaquer quelque chose qui est important au Cros-de-Cagnes, une allée qui est symbolique dans ces termes-là. D'ailleurs, 300 personnes vous ont traité de menteur, là, je vous l'ai dit, je ne suis pas surpris.*

*Ma question, je vais la lire pour une fois : le 17 mai 2018 la société anonyme Erilia, société de promotion immobilière dont le siège est situé à Marseille, a procédé à l'acquisition selon Me Thomas Brun, d'un terrain de deux parcelles BC 220, BC 221, BC 222 et BC 223, sis rue des Oliviers pour un montant de 650 000 €. Selon le courrier du 13 février 2019, la commune de Cagnes-sur-Mer a sollicité la Métropole de Nice-Côte d'Azur en vue de la délégation de l'exercice du droit de préemption à la société Erilia au motif : « Afin d'accroître son offre de logements sociaux sur le territoire de la commune tout en conservant le patrimoine historique et culturel du hameau des pêcheurs du Cros-de-Cagnes dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'ensemble de l'îlot composé de parcelles limitrophes. » Projet immobilier et l'on préserve le patrimoine ! Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Maire, comment la société Erilia compte développer un projet immobilier qui a suscité une très vive opposition (c'est vrai, on ne peut pas le contester) en assurant la promotion du patrimoine historique et culturel du hameau des pêcheurs du Cros-de-Cagnes ? C'est complètement contradictoire, mais vous allez nous l'expliquer.*

*J'aurais une deuxième question après.*

**M. LE MAIRE.**- *Allez-y. Je note tout puis je réponds.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Ma deuxième question : vous faites état dans votre demande au Conseil municipal d'une autorisation qui va être donnée à la société Erilia pour déposer un permis de construire dénommé Îlot Cœur du Cros. Vous indiquez dans votre rapport de présentation : « de plus, afin d'éviter toute spéculation et de ne pas dénaturer le Cros-de-Cagnes,*



la commune s'est rendue propriétaire des parcelles B 112, B 109 et B 111. » Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons vous soutenez, après avoir fait de nombreuses démarches auprès des habitants du Cros-de-Cagnes et de Cagnes-sur-Mer, un projet immobilier d'un promoteur privé (société anonyme) qui est la société Erilia alors que vous écrivez vouloir « éviter toute spéculation et de ne pas dénaturer le Cros-de-Cagnes » ?

**M. LE MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Piret.

**Mme PIRET.** - Vous avez, Monsieur le Maire, multiplié les interventions auprès des habitants du Cros-de-Cagnes et des Cagnois pour soutenir un projet immobilier présenté par la société Erilia pour réaliser une opération immobilière au bénéfice de la société Erilia dans ce quartier qui est ultra sensible, en l'état de droit de préemption que nous critiquons par ailleurs, et qui a pour objectif la préservation du patrimoine historique et culturel du hameau des pêcheurs du Cros-de-Cagnes. Vous avez eu une grande énergie pour soutenir ce projet immobilier.

En revanche, les habitants de Cagnes et du Cros sont totalement opposés, vous avez pu le voir lors de la dernière réunion. Nous vous rappelons que dans les zones concernées portant les références UAC du PLUm, le secteur du Cros-de-Cagnes présente une identité forte à préserver avec, comme un écrin, un paysage riche et hétéroclite. Nous souhaiterions que vous nous expliquiez la contradiction qu'il y a entre la préservation des intérêts du Cros-de-Cagnes et la construction d'un ensemble immobilier dans ce quartier sensible.

**M. LE MAIRE.** - Bien. Monsieur Touzeau-Menoni.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Je rappellerai simplement qu'en arrivant au Conseil, j'ai fait une demande de vote à bulletin secret sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Qui souhaite un vote à bulletin secret ?

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Moi.

**M. LE MAIRE.** - Voilà !

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] C'est de droit.

**M. LE MAIRE.** - Vous avez le droit donc je pose la question. Quand on se cache derrière son petit doigt, c'est mauvais signe, on a peur que les gens s'expriment. Vous, vous avez peur que les gens s'expriment. Quand je pose la question, vous êtes le seul à vous masquer.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] C'est peut-être le contraire, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** - Y a-t-il d'autres questions ? [Pas d'autre question.]

Cette délibération est en effet une délibération sensible, je ne sais pas qui a employé le terme sensible. C'est une délibération sensible et, je viens de le dire à l'instant, je l'assume totalement ainsi que mon équipe, parce que nous sommes fiers de ce projet. Contrairement à des intérêts différents, nous défendons un intérêt général qui est simple, qui est d'améliorer. J'ai commencé ma délibération en disant ce que je faisais depuis 28 ans, dont certains ici pourtant le savent depuis 28 ans qu'ils m'accompagnent plus ou moins, et pour certains c'est un peu loin, mais ils savent comment je fonctionne. Quand on a été élu sur la commune de Cagnes-sur-Mer en 1995, le bord de mer n'était pas dans cet état-là. Le bord de mer était une autoroute urbaine. Quand j'ai proposé le projet de bord de mer, un certain nombre de Crossois sont même allés dans leur opposition jusqu'à me tirer leur rideau de fer, cela m'a marqué, je m'en souviens. Si j'avais suivi les pétitions de l'époque, il n'y aurait jamais eu de requalification de bord de mer. J'entends que l'on puisse avoir un avis différent, ce sont des choses normales, je dirai tout à fait légitime d'avoir un avis différent. À ce moment-là, on a des positions qui ne sont pas en contradiction interne.

Dans ce projet, premièrement, je recherche la sauvegarde des Villas Fleuries et je suis le seul, je dis bien le seul, à m'en être préoccupé. Un certain nombre de personnes ici sentent le vent débouler et ils ont raison. Quand je soulève ce problème-là, il n'y a personne pour m'aider je suis seul, notamment ceux qui montent au créneau et qui font un cinéma pas possible aujourd'hui, j'aurais aimé les avoir le jour où dans le PLUm, Monsieur Dolciani, j'ai fait en sorte que l'on ne

puisse plus construire ce que l'on prévoyait avant, parce qu'avant, si vous regardez le Cros-de-Cagnes, on a construit tout et n'importe quoi. Personne n'a bougé ! C'est Louis Nègre, Louis Nègre seul, avec mon équipe de l'époque, qui fait passer une modification pour protéger.

Je suis ensuite allé plus loin. J'ai fait faire le cahier des prescriptions architecturales pour savoir ce que c'étaient ces Villas Fleuries dont tout le monde disait « c'est bien », mais personne, et nous les premiers, n'a retrouvé le permis. On a donc fait aux frais de la commune. Personne ne m'a aidé et aujourd'hui on me dit : « Ce n'est pas normal, vous auriez dû nous demander notre avis. » Le cahier est là. Ce cahier, aucun derrière vous n'y a pensé, aucun ne me l'a proposé. C'est nous et nous seuls.

Après, quand on a refait selon le cahier de prescriptions architecturales la villa, je ne sais plus quel numéro, à Saint-Vincent, c'est avec l'argent de la commune. C'est une volonté du maire de Cagnes et de son équipe de mettre en valeur, de protéger.

Quand on achète le parking Mougel, il ne faut pas sortir de Saint-Cyr, je n'ai même pas dit Polytechnique, pour voir que c'est dégradé, que c'est nul et que personne, je dis bien personne, ne m'a saisi, personne ne m'a fait une très belle lettre en disant : « C'est scandaleux, Monsieur le Maire. Comment pouvez-vous supporter ce truc-là sous nos yeux ? » Les « sous nos yeux » n'ont pas bougé parce qu'il y avait des intérêts, comme d'habitude. Ce sont des intérêts privés, ce n'est pas de l'intérêt général. Quand l'intérêt privé se mêle, à ce moment-là on fait d'abord passer les intérêts privés. Le parking Mougel, c'était le parking Mougel, il pouvait être dégradé.

Vous trouvez que mes photos sont aussi des montages ? C'est la vérité et la vérité vous fâche, j'en suis bien aise parce que vous, vous êtes dans un monde ailleurs, moi non, je suis sur Terre, je vis sur Terre. Quand il y a les poubelles, je vois les poubelles; vous, vous ne les voyez pas. Quand le mur s'effondre, je vois le mur qui s'effondre et je dis que c'est inadmissible. Vous auriez dû vous réveiller il y a des années déjà pour le dire. Je me suis retrouvé, je me suis senti bien seul, pour sauver les Villas Fleuries. Aujourd'hui, un certain nombre se lève pour me dire « les Villas Fleuries », vous prêchez un convaincu. Vous tombez mal, parce que le convaincu vous demande devant tout le monde ce que vous avez fait pendant dix ans pendant que j'étais seul pour sauver les Villas Fleuries.

Vous avez raison, Monsieur Dolciani, vous savez lire un PLUm. On aurait pu laisser, après tout pourquoi pas, la parcelle être vendue, les promoteurs ne manquent pas, surtout au Cros-de-Cagnes. On aurait pu vendre la parcelle à un promoteur. Qu'aurait-il fait, à votre avis ? Il aurait fait le double de ce que nous faisons et l'on n'aurait rien pu dire, parce que c'était le PLUm. Quand on fait la moitié, c'est de l'argent public que je ne récupère pas dans mes caisses, pour protéger. Ceux qui protègent les Villas Fleuries, c'est nous, personne d'autre. Nous défendons un intérêt général. Cet intérêt général est d'embellir d'abord et de sauver, c'est cela la priorité, mettre en valeur les Villas Fleuries. Aujourd'hui, vous avez honte quand vous passez là-bas, vous regardez à droite mais ne tournez pas la tête à gauche, ne tournez pas la tête sur l'avenue de Nice parce que c'est une ruine. Voilà ce que nous avons. Personne n'a protesté contre la ruine, personne.

C'est nous qui, depuis 2011, cela fait 13 années qu'avec Laurence Trastour, Pierrette Alberici et avec d'autres ici, nous défendons une valorisation, une mise en valeur de notre patrimoine parce que cela fait partie du patrimoine. C'est la première chose.

La deuxième, c'est que l'on va faire les Villas Fleuries bis, les Villas Fleuries en miroir. Est-ce qu'on bétonne ? Est-ce qu'on construit des immeubles ? Est-ce qu'on construit ce que le PLUm autorise ? Là, oui, il y aurait motif à monter au créneau.

En l'occurrence, on va prendre le cahier des prescriptions architecturales et je demande à l'architecte, qui est un spécialiste, de refaire la même chose en face, en 2023 ; il y a un siècle que l'on a fait ces Villas Fleuries, il s'agit de faire quelque chose en miroir. Il me le fait en miroir.

Je reçois un très beau courrier d'ailleurs en 2021 doublé par un en 2022 dans lequel on me dit que l'on n'est pas contre les logements sociaux. Pourquoi ? Parce que j'ai besoin de loger des gens.

*Vous pouvez faire un jardin public, vous pouvez faire même une cascade, un jet d'eau, ce que vous voulez, mais entre nous soit dit, on a une pénalité. On a même des Crossois, il paraît, qui demandent un logement ? Combien sont-ils, Noëlle ?*

**Mme PALAZZETTI**.- 153.

**M. TOUZEAU-MENONI**.- [Hors micro] 152 à la semaine dernière.

**Mme PALAZZETTI**.- Cela augmente, bizarrement.

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE**.- 153 Crossois qui habitent au Cros. Qu'il y en aurait même 120 ou 180, ce n'est pas le problème, il y aura 22 logements sociaux. On ne peut pas loger tout le monde, les 150, mais loger. Moi, Maire de Cagnes, depuis que je suis Maire, je loge les Cagnois, j'essaye, je fais tout pour et j'ai encore des pénalités d'ailleurs, mais je fais tout pour. Je le ferais avec votre aide ou sans votre aide, mais je loge les Cagnois, parce que je ne suis pas un maire égoïste. Nous avons tous un peu d'humanité, vous ne lisez pas, vous ne recevez pas les lettres que je reçois avec Noëlle, dans lesquelles des gens sont dans des logements à Cagnes insalubres, dans lesquelles on vous montre les photos. Je me suis même déplacé parce que je me suis dit que ce n'est pas possible. Quelquefois ces gens se plaignent, m'écrivent, ils font même des pétitions dans leur secteur pour obtenir un logement, vous le savez puisque vous-mêmes, vous demandez des logements sociaux, mais vous ne voulez pas qu'il y ait de logements sociaux. Vous êtes en contradiction totale dans l'opposition, vous allez voir Noëlle et vous lui dites « j'ai un beau dossier qu'il faudrait me faire passer ». Voilà ce que vous faites ; et là vous ne voulez pas les logements sociaux. Quand on en arrive là, je vous plains.

*Je préfère être à ma place, parce que je vais sauver, ce projet va sauver les Villas Fleuries, va leur donner un cadre. Si quelqu'un aux Villas Fleuries veut vendre, j'achète et je suis sûr que dans quelques années quand on aura fait notre projet, les Villas Fleuries vaudront beaucoup plus cher. Je suis prêt à prendre le pari. Je le dis publiquement et la sténotypiste va noter. Je suis prêt à le faire, car tout ce que j'ai fait au Cros n'a fait qu'augmenter la valeur du Cros. Je ne sais pas pourquoi, c'est ainsi. Essayez d'acheter quelque chose au Cros aujourd'hui, vous verrez.*

*Vous voulez un Cros à la façon de certains villages américains qui s'enferment entre eux avec du fil de fer barbelé et l'on ne veut pas les autres. Non, mon Cros est un Cros vivant. 150 habitants du Cros dans des conditions aujourd'hui qui ne sont pas normales méritent, par souci d'humanité, humainement tout simplement. Vous écrivez que vous êtes d'accord, la lettre de 2021 : « Nous tenons à vous signaler que les propriétaires des villas de l'allée des Villas Fleuries ne sont pas des nantis et qu'ils ne s'opposent pas à un projet de logements sociaux. » C'est écrit.*

[Intervention dans l'auditoire.]

*C'est écrit noir sur blanc et c'est signé. Vous prenez le courrier de l'année qui a suivi...*

[Intervention dans l'auditoire.]

*Vous n'avez pas le droit à la parole, Monsieur. C'est l'opposition, si elle veut, qui peut vous représenter.*

*À la suite de cette réunion, le collectif et les copropriétaires, c'est plus d'un an après, précisent que « Ils ne s'opposeront pas à ce projet de logements sociaux du moment où les travaux envisagés n'apporteront aucun impact négatif pour la vie des riverains et la spécificité de cette allée. » C'est pour cela que j'ai accepté. À partir du moment où par deux courriers signés en bonne et due forme, on me dit que l'on est d'accord pour les logements sociaux, à ce moment-là je dis « banco, on y va ». J'accepte à ce moment-là toute une série de choses qui n'étaient pas prévues, parce que c'est un équilibre, parce que j'écoute ce que disent les habitants des Villas Fleuries où, que l'on veuille ou non, on a 9 propriétaires sur 17 qui ont été d'accord.*

*On peut toujours contester, on peut toujours casser les thermomètres, mais je n'admets pas cet égoïsme poussé aussi loin. Je l'ai dit et je redis : ce projet est un des plus beaux projets que nous*

ayons. Puisqu'un certain nombre d'entre vous aimerait connaître les détails, je vais vous le présenter.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] N'oubliez pas de répondre à nos questions.

**M. LE MAIRE.** - Vous verrez, la réponse est là.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] J'ai posé des questions précises, je veux des réponses précises.

[Projection.]

**M. LE MAIRE.** - La réponse est là. Regardez. La philosophie de la municipalité, c'est de requalifier et embellir tous les quartiers et pas uniquement un quartier. C'est tous les quartiers. Chaque fois, depuis 28 ans que je suis Maire, que je réhabilite un quartier, plus personne ne se plaint ensuite. Plus personne ! Je n'ai plus de pétition, je n'ai plus rien. Tout le monde dit finalement : « Oui, d'accord. »

Alors que pour ce bord de mer, ils m'ont tiré dessus; au Béal, j'avais les gitans ; au Haut-de-Cagnes on avait d'autres difficultés. La place de Gaulle, souvenez-vous dans quel état elle était, c'est un parking. La rue des Oliviers, requalification, rappelez-vous il y avait de l'eau de tous les côtés. À la gare, vous n'avez qu'à regarder. Au Val Fleuri, au 11 novembre, on n'a pas arrêté de requalifier. C'est cette philosophie de requalifier et d'embellir Cagnes-sur-Mer. Ce n'est pas étonnant, posez-vous des questions entre vous, si l'on a des sondages qui sont aussi bons. Est-ce que vous prenez les Cagnois pour des idiots ? Des Cagnois simplement votent avec leurs pieds et ils regardent, et chaque fois on a embelli, on a amené un plus.

Voilà la situation : le périmètre du projet, vous le connaissez, vous voyez où il est. Ensuite, l'état des lieux, allée des Villas Fleuries. Monsieur Touzeau-Menoni n'aime pas ça, c'est la vérité, c'est la réalité, et chaque touriste, chaque Cagnois, chaque Crossois qui passe, quand il arrive devant les Villas Fleuries, voilà ce qu'il voit : une poubelle. Ce sont les poubelles, non pas de la commune, mais des Villas Fleuries. Ils sont contents, ils sont heureux, ils exposent la poubelle. À aucun moment, sur l'allée des Villas Fleuries, ils n'ont prévu un conteneur pour les poubelles. C'est nous qui allons le prévoir.

Monsieur Touzeau-Menoni, vous cassez les thermomètres, il est là, le thermomètre, il vous dit tout simplement que ni vous ni d'autres n'avez levé la question.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] Il faut peut-être...

**M. LE MAIRE.** - Voilà ce que c'est aujourd'hui les Villas Fleuries. Personne n'a râlé, je dis bien personne ! Ce n'est pas la peine de venir m'expliquer aujourd'hui et de me faire la morale, Monsieur Touzeau-Menoni...

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] À qui cela appartient ça ? C'est à la Ville de Cagnes, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** - ...Cela n'a pas bougé, Monsieur Touzeau-Menoni. Ça n'a pas bougé et comme ce n'était pas moi, vous n'avez pas râlé.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] Regardez... c'est de l'art ?

**M. LE MAIRE.** - C'est trop facile, vous ne l'avez pas vu quand il fallait le voir et vous le voyez aujourd'hui. Monsieur Touzeau-Menoni, vous vous caractérisez par voir la paille dans l'œil du voisin et pas la poutre chez vous.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Inaudible.]

**M. LE MAIRE.** - Monsieur Touzeau-Menoni, vérification faite, le linge qui est là-bas, ce n'est pas le mien. Ce n'est pas le linge de la commune. Monsieur Touzeau-Menoni, qu'est-ce qu'il dit ?

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Inaudible.]

**M. LE MAIRE.** - Ce n'est pas celui de la commune. Voilà pourquoi avant d'attaquer Louis Nègre,

vous feriez mieux de balayer devant votre propre porte, Monsieur Touzeau-Menoni. Vous ne l'avez pas vu. Je le vois. Vous avez une vue qui baisse. Vous n'aimez pas que l'on vous montre la vérité, elle est là et personne, je dis bien personne, je n'ai pas de courrier, je n'ai pas une pétition de 4 000, 3 000, 6 000, 8 000 ou 10 000, qui ont voté, qui ont signé les pétitions. Aucun ne l'a vu.

Voilà ce qu'il y a aujourd'hui, hier c'était déjà cela et personne n'a râlé. On continue. C'est l'état des lieux, c'est dégradé, il y a toujours les poubelles. Côté avenue de Nice, tout est fermé ou tout s'effondre à l'intérieur, je vous conseille de ne pas y aller, vous passez à travers. Regardez là-haut, le toit est complètement abîmé, ce n'est pas Louis Nègre qui l'a abîmé, c'est du côté de la rue des Oliviers.

On continue : l'historique des actions au Cros. Oui, j'ai écrit « par la municipalité » afin que nul ne l'ignore. Ceci me permet aujourd'hui de parler à haute et intelligible voix, et de pouvoir accueillir tout le monde, de discuter avec tout le monde. Mai 2011, faites le calcul du nombre d'années, 12 ans ! Pendant 12 ans, on n'a rien entendu, en tous les cas, en 2011 s'il n'y avait pas eu Louis Nègre, le village des pêcheurs pouvait disparaître.

Qu'est-ce qui classe les Villas ? Ce n'est pas l'architecte des Bâtiments de France, ce n'est pas la Casa du Cros, c'est Louis Nègre. Je vais prendre des droits d'auteur, maintenant. Je le classe en tant qu'élément remarquable du patrimoine cagnois.

2016, la recherche de la reconstitution du plan de l'architecture des Villas Fleuries. C'est avec de l'argent communal, pas de l'argent privé, c'est vous qui avez payé. La réhabilitation par la municipalité de nouveau. Pourquoi personne n'avait bougé ? Personne.

2018, prévention de la friche (j'écris friche) dégradée, insalubre du terrain Mougel. Personne n'avait bougé, parce qu'il y avait des intérêts particuliers. On ne vous a pas alertés sur les intérêts particuliers.

2022, c'est le projet de requalification de l'îlot Cœur du Cros, c'est l'avenue de Nice, l'avenue des Oliviers, l'allée des Villas Fleuries.

Qu'est-ce que le projet ?

Je le rappelle : requalifier, embellir, valoriser et loger les familles crossoises, parce que nous avons une obligation à la fois légale (avec la loi SRU) et morale. Pour moi, les valeurs, les principes et l'éthique sont supérieurs à beaucoup de choses. J'ai des comptes à rendre. J'entends les rendre le jour où j'arriverai à loger 22 familles là-bas, je serais heureux, j'aurais amené de la vie là-bas, j'aurais amené des clients pour le commerce de proximité, je vais donner une maison décente dans un des endroits les plus caractéristiques du village. Je pense que j'aurais rempli mon devoir de maire avec mon équipe qui soutient totalement cette opération parce que c'est cela l'intérêt général, ce n'est pas une somme d'intérêts particuliers, ce n'est pas parce que l'on habite en face et que l'on voudrait avoir un jardin en face de chez soi que cela s'appelle intérêt général. Ce n'est pas cela l'intérêt général ; l'intérêt général, c'est d'embellir et de loger, on fera les deux.

On a organisé de nombreuses phases de concertation avec tout le monde, tous ceux qui ont voulu discuter. On a des courriers, je les rappelle, je suis obligé de le dire : « Le collectif précise qu'« ils ne s'opposeront pas à ce projet de logements sociaux du moment que les travaux envisagés n'auront aucun impact négatif... »

[Intervention dans l'auditoire.] [Discussion générale.]

Vous voyez, vous ne respectez pas le cadre légal.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] C'est un mensonge.

**M. LE MAIRE.** - En contrepartie, les demandes exprimées par les riverains ont été satisfaites. Je vous ai montré le courrier. Voulez-vous que je le montre de nouveau ?

❶ Les riverains ont eu une entrée indépendante, ils ont une entrée indépendante. On n'entrera que par le 100 de l'avenue de Nice.

② Ils voulaient que l'on ne puisse pas accéder à pied aux Villas Fleuries, c'est donc un chemin intérieur à l'îlot qui sera fait pour accéder aux villas.

③ Ils veulent un mur végétal d'une hauteur à définir entre l'allée des Villas Fleuries et la future construction afin de respecter la vie privée des riverains de chaque côté, on créera des jardinières en miroir. On accepte.

④ « Que ce projet ne s'approprie pas d'autres ouvertures sur l'allée des Villas Fleuries. » Cela a été une vraie demande, forte. On l'a entendue, on va créer un mur continu sans accès possible sur les Villas Fleuries. C'est là-dessus que l'on obtient l'accord de 9 propriétaires sur 17.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Il en reste 7, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** - Oui. Cela fait partie de la vie.

⑤ « Continuer à utiliser dans l'allée un emplacement de parking en face de chaque villa ». Les Villas Fleuries sont propriétaires de chez eux. Je ne touche pas aux Villas Fleuries. Que ce soit clair pour tout le monde : je ne touche pas aux Villas Fleuries, je suis sur la parcelle d'à côté. Chaque propriétaire pourra garer devant chez lui sa voiture dans les Villas Fleuries.

⑥ « Que le projet ne se nomme pas « Villas Fleuries » ». Il ne prénommera pas Villas Fleuries.

⑦ « Des garanties après travaux et de leurs éventuels impacts » : on fera exactement ce que l'on fait chaque fois que l'on fait des travaux avec Erilia et la commune s'engage à faire respecter les procédures et les garanties en vigueur. Nous sommes des légalistes, je peux vous promettre que là-dessus nous serons très attentifs, parce que c'est notre intérêt. Nous aussi, nous ne tenons pas du tout à ce que ce que nous voulons mettre en valeur s'effondre. On n'est pas si fous. En plus, je ne suis pas promoteur immobilier et je précise que je ne touche à rien chez les Villas Fleuries.

Le projet de l'îlot Cœur du Cros, le PLUm m'autorise 1 900 m<sup>2</sup> de surface, la Ville prévoit 1 145 m<sup>2</sup>, soit 40 % de construction en moins. Si j'avais vendu le terrain Mougel à un promoteur, il y a 15 promoteurs privés qui ne demandaient que ça, je n'aurais pas eu 40 % de constructions en moins. Qui sauve les Villas Fleuries sinon la Ville de Cagnes ? Grâce à nous, c'est nous qui sauvons la ville de Cagnes, ce ne sont ni eux, ni les autres, ni les 4 000 pétitions, c'est nous. Sinon, on peut vendre à un promoteur privé.

8,5 mètres de hauteur, pouvait être prévu, il y a 4,5 à 6 mètres, vous voyez la baisse. 34 logements pouvaient être prévus, il y en aura 22, soit 12 de moins, volontairement parce que notre première priorité est de mettre la requalification et l'embellissement. Si l'on avait voulu faire que du logement, on aurait pris la colonne de gauche. On essaye d'équilibrer.

La commune de Cagnes-sur-Mer, je le rappelle, est une commune dans laquelle la philosophie du maire est un équilibre et l'on gère en bon père de famille : je le protège, mais en même temps je fais des logements qui me manquent.

L'allée des Villas Fleuries, neuf villas ! Ce ne sont pas des immeubles, ce sont des villas. Il y a des villas d'un côté, il y aura des villas en miroir. C'est là que 4 500 personnes ont signé. C'est pourquoi je prends le temps de présenter à toute la représentation du Conseil municipal et éventuellement à la presse, pour que l'on me dise si je ruine Cagnes-sur-Mer, si je bétonne Cagnes-sur-Mer, si je fais des immeubles à Cagnes-sur-Mer, si je rase Cagnes-sur-Mer, si j'appauvris. Justement, je n'appauvris pas, j'embellis. Vous avez neuf villas en miroir des villas existantes, vous avez dix logements réhabilités, un commerce créé en plus, vous avez sur l'avenue des Oliviers trois logements réhabilités.

Les volumes et les hauteurs autorisés par le PLUm, un promoteur privé aurait pu faire, je vous le rappelle, une surface de plancher de 1 423 m<sup>2</sup>, une hauteur de 8,5 mètres. Voilà ce que cela aurait donné. Qu'est-ce qui empêche cela ? Ce n'est pas le droit, ni le PLUm, c'est Louis Nègre. Pourquoi ? Parce qu'il priorise la mise en valeur de l'existant, il veut le mettre en valeur, donc si l'on fait ça [ce qu'autorise le PLUm] en face, on ne le mettra pas en valeur. C'est bête. C'est ballot, mais c'est un raisonnement que vous pouvez comprendre. On ne fait pas ça. Ce que propose en volumétrie la Ville, c'est cela [photo]. Voilà ce que nous proposons. Ça, ça fait 4 500 signatures.

*Pourquoi ? Parce que l'on a fait peur aux gens, on leur dit : « Louis Nègre va construire des immeubles. Louis Nègre va dévaloriser. Louis Nègre va bétonner. On a entendu tous « raser les Villas Fleuries », et il y a 4 500 signatures.*

*La surface de plancher est de 40 % en moins ; la hauteur est de 6,3 mètres, soit 2,2 mètres de moins, voilà le projet de l'îlot Cœur du Cros avec les neuf villas. On ne touche pas à la parcelle des Villas Fleuries, on est chez nous et en face on fait neuf villas en miroir. Et les gens râlent. Je suis sûr et je mets ma main à couper que lorsqu'on aura fait cela, les gens diront... (vous avez tous compris), et les villas vaudront beaucoup plus cher.*

*Ensuite, les 35 places de parking souterrain et zéro en aérien. J'estime qu'il vaut mieux mettre les places de parking en dessous qu'au-dessus, on n'a pas besoin de faire des îlots de chaleur. L'entrée se situera avenue de Nice, on a les nouveaux logements sur l'avenue de Nice et trois logements avenue des Oliviers et un jardin en coeur d'îlot qui subsistera.*

*Le projet, comme vous le voyez, s'arrête aux limites de la propriété communale, on a une entrée d'un parking souterrain de 22 places, 13 places ouvertes à la location en externe.*

*Voilà avant et voilà ce que cela va donner après. On peut être contre. Moi, je suis fier de vous présenter cela ce soir. Voilà, je suis fier.*

[Applaudissements.]

*On continue, j'ai une approbation majoritaire de 9 propriétaires sur 17, on aime ou l'on n'aime pas, peu importe.*

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Hors micro] *Il en reste 7, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.** - *Voilà l'îlot Cœur du Cros. Voilà ce qui existe actuellement quand vous remontez de la mer vers la National 7 sur votre droite, voilà ce que vous avez : c'est le plan que nous avons réalisé en reprenant centimètre par centimètre, par un architecte spécialiste, ce cahier des charges.*

*On a tout relevé et l'on a constaté - je vais être désagréable mais quand on me cherche on finit par me trouver - qu'il y avait un certain nombre d'ajouts qui n'appartenaient pas au plan initial. Quand on a recherché les autorisations d'urbanisme de ces ajouts au plan initial, on ne les a pas trouvés. Quand on a cherché pour ces grandes personnes qui veulent défendre les Villas Fleuries, quand je pose la question pourquoi vous, qui attaquez mon projet, avez mis autant de plastique dans ces Villas Fleuries qui sont remarquables... Pourquoi y a-t-il autant d'ajouts qui sont illégaux ? Pourquoi y a-t-il autant de choses sur lesquelles personne - à commencer par vous, Monsieur -, n'avait protesté, n'avait rien vu ? Vous ne voyez que ce que vous voulez. Moi, j'essaye de tout voir, c'est cela l'équilibre. C'est cela, le bon père de famille, il regarde à droite, il regarde à gauche.*

*Voilà ce qui existe, voilà ce que je vais faire. Vous me dites si cela ne vous convient pas. Je vous prends les uns après les autres dans l'opposition, regardez-moi bien en face et dites-moi : « Non, on ne veut pas cela. »*

*Voilà ce que je vais faire [désignation du projet.] J'attends.*

*Madame Hartmann, vous ne voulez pas ça ?*

**Mme HARTMANN.** - [Hors micro] *Non.*

**M. LE MAIRE.** - *Très bien, vous avez le droit. Monsieur Lebon ?*

**M. LEBON.** - [Hors micro] *Je m'abstiens. Ce qui me gêne, ce sont les immeubles qui vont être construits derrière.*

**M. LE MAIRE.** - *Ils y sont déjà. Vous êtes honnête, vous vous abstenez. Monsieur Perez, j'écoute.*

**M. PEREZ.** - [Hors micro] *Pour moi, c'est non.*

**M. LE MAIRE.** - *C'est clair. Madame Utrago.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Bien que je sois toujours d'accord sur les logements sociaux, je ne veux pas que l'on touche au Cros.*

**M. LE MAIRE.**- *Madame Piret.*

**Mme PIRET.**- [Hors micro] *Je me pose la question. La sortie de la route sort sur la National 7, chaque fois que l'on passe en commission de permis, une sortie sur la Nationale 7 est toujours refusée par la Métropole.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *D'abord, vous ne répondez pas la question. On verra techniquement ce qu'il en est, mais jusqu'à preuve du contraire on doit pouvoir, sinon on ne fait plus rien.*

**Mme PIRET.**- [Hors micro] *Je ne veux pas que l'on touche au Cros.*

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Maguin.*

**M. MAGUIN.**- *Je vais m'abstenir.*

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Touzeau-Menoni, vous êtes conforme, vous êtes contre Erilia donc vous êtes contre.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Quand vous dites à ces personnes qui habitent dans l'allée, aux Crossois, qu'ils n'ont pas de coeur parce qu'ils refusent un projet de bétonnage, je dis que vous êtes malhonnête.*

**M. LE MAIRE.**- *D'accord, donc c'est non. Merci.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Je n'ai pas terminé et vous n'avez pas répondu à mes questions.*

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas la peine, j'ai compris que c'est non.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Quand vous dites que les copropriétaires sont majoritaires chez vous, c'est faux.*

**M. LE MAIRE.**- *Ne faites pas l'épouvantail à moineaux, asseyez-vous, reprenez votre calme.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Inaudible] ... *avec votre bétonnage.*

**M. LE MAIRE.**- *Voilà, on s'assied.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Les... des Villas Fleuries ne sont pas contre les logements sociaux, Monsieur le Maire. Écoutez-moi bien [Inaudible].*

**M. LE MAIRE.**- *On s'assied. Voilà, c'est bien. Et il se relève. Relevez-vous, asseyez-vous...*

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Inaudible]

**M. LE MAIRE.**- *Vous avez dit non. Merci.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Vous n'avez pas répondu à une seule question.*

**M. LE MAIRE.**- *En attendant, Monsieur Touzeau-Menoni faisait un spectacle à lui tout seul...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Je vous dis que non. [Inaudible]*

**M. LE MAIRE.**- *...debout/assis, debout/assis, debout/assis. Pendant ce temps, mes services me disaient, pour répondre à Mme Piret qui pose une question sur le fait de sortir sur la Nationale 7, le règlement métropolitain l'autorise.*

*Je pose la question à Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI.**- *Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à deux questions.*

**M. LE MAIRE.**- *Je vous montre ce que je vais faire. Je vous pose une question, vous êtes contre ou pour, je m'en fiche, mais je vous pose la question en tant qu'homme : je vous dis voilà ce qu'il y*



a, voilà ce que je vais faire en dessous, vous me répondez en face.

**M. DOLCIANI.**- Je suis pour, mais j'aimerais bien avoir une réponse.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez le droit de poser des questions. C'est votre droit le plus absolu.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Inaudible]

**M. LE MAIRE.**- Je veux savoir simplement si ce que je fais avec mon équipe est quelque chose qui détruit, comme on l'a dit, le Cros. Maintenant, je sais que je ne détruis pas le Cros. Merci. C'est tout. Après, vous me posez tous la question, soit Mme Piret, soit M. Touzeau-Menoni, comment concilier le fait de faire cela tout en conservant le patrimoine. Cela fait partie de la mise en valeur du patrimoine qui est en face. Au lieu d'avoir cette friche aujourd'hui, on va loger des Cagnois notamment, on va tout faire pour loger des gens, des Crossois qui seront les plus heureux. Quand on coupera le ruban, ceux qui ont voté contre, je pense que par décence, ils ne viendront pas. J'inviterai le Conseil, mais par décence, les quelques-uns qui ont voté contre ne viendront pas. Les autres viendront, ils seront les bienvenus.

Voilà ce que l'on fait à Cagnes-sur-Mer qui montre l'équilibre dans lequel nous nous situons : essayer d'embellir et en même temps de reloger des Cagnois. Vous verrez, je vous le dis, je vous le répète pour la troisième fois, je suis persuadé que les Villas Fleuries coûteront beaucoup plus cher à l'achat dans quelques années après que l'on ait fait cela, plutôt que la situation actuelle avec les ruines et le linge étalé sous le nez de tout le monde. J'attends que l'on me dise que cela ne vous convient pas, mais je retiens. Voilà ce que l'on va faire. Madame Hartmann, vous avez raison de penser ce que vous pensez. Vous êtes contre, cela me fait plaisir de voir qu'il y a des gens qui sont contre ça [le projet]. Au moins, j'ai compris que ça vole bas.

Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- Monsieur le Maire, il reste deux choses.

**M. LE MAIRE.**- Je vous écoute.

**M. DOLCIANI.**- Il restait à connaître, en tout cas en l'état actuel du projet, si vous connaissez le nombre de logements qui vont être attribués à la commune de Cagnes, premièrement. Deuxièmement, au niveau du terrain, la réponse m'a été donnée entre-temps puisque, a priori, Erilia s'est déjà porté acquéreur. Troisièmement, le type de logements sociaux qui vont être prévus, je ne sais pas si c'est déjà défini à cette étape du projet.

**M. LE MAIRE.**- On essaiera, pour répondre à votre première question, le fait que ce soient des Cagnois et notamment des Crossois, oui, on fera tout ce que l'on peut.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Ce sont des listes anonymes, mais on peut choisir !

**M. LE MAIRE.**- On va essayer de faire des choses propres.

**M. DOLCIANI.**- C'est en faisant cela que l'on va réussir à orienter.

**M. LE MAIRE.**- On ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif, mon grand-père me le disait déjà. Cela n'a pas changé. C'est pourquoi j'ai posé la question individuellement. Quand les gens sont dans l'opposition totale, qu'est-ce que l'on peut faire ? Rien. On prend acte. Cela m'est déjà arrivé dans d'autres dossiers d'avoir une opposition soit idéologique soit autre chose, cela arrive, cela fait partie de la vie démocratique. En attendant, voilà ce que nous ferons. La Casa du Cros me dit qu'ils m'attaquent au tribunal. Ils m'attaqueront au tribunal administratif, je leur suggère de gagner.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Évitez de produire des logements sociaux contre des signatures, ce sera [Inaudible.]

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas entendu ce qu'a dit Monsieur Touzeau-Menoni, il n'avait pas la parole de toute manière. Comme il se lève et il s'assied, il se lève et il s'assied, je suis perdu.

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *Sur la délibération, qui est contre ?*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Il n'y a donc pas de vote à bulletin secret ? Vous refusez.*

[Discussion générale.]

*[M. Le Maire procède au vote.]*

**M. LE MAIRE.**- *Merci. Le projet de l'îlot Coeur du Cros est adopté y compris avec les voix de l'opposition.*

[Applaudissements.]

## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### 11. FOURRIERE DE VEHICULES - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le code de la route impose aux communes d'organiser et de gérer le service public de la fourrière de véhicules.

Ce service public peut être géré soit directement par la commune, soit par le biais d'un contrat de la commande publique.

Le mode de gestion usuel de ce service, à savoir le paiement par les usagers des frais d'enlèvement et de garde directement au prestataire, permet de qualifier ce contrat de délégation de service public, la part de risque étant transféré au concessionnaire selon l'article L1221-1 du code la commande publique, et non d'un marché public.

L'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales autorise par ailleurs ce mode de gestion.

Actuellement, le service public de la fourrière de véhicules est exploité par délégation de service public, dans le cadre d'un contrat prenant fin le 29 juillet 2024.

En conséquence, et compte tenu des délais de procédure, il convient de déterminer le mode de gestion de ce service public qui sera choisi lorsque l'actuel contrat arrivera à son terme.

L'exploitation d'une fourrière de véhicules consiste à enlever les véhicules gênants sur le domaine public, abandonnés, ou en infraction à certaines dispositions du code de la route. Ce service qui doit s'effectuer 24 heures/24, 7 jours sur 7, 365 jours par an nécessite des matériels spécifiques : différents véhicules de levage, tractage ou remorquage mis en œuvre par un personnel qualifié en nombre suffisant pour les interventions et restitutions de véhicules, afin d'assurer la permanence selon le cycle décrit ci-dessus.

Par ailleurs, des infrastructures adaptées sont nécessaires : terrain clôturé (de capacité suffisante pour accueillir au moins une centaine de véhicules), gardé ou surveillé (vidéo surveillance) offrant le maximum de garanties pour le gardiennage des véhicules placés en dépôt.

Il faut ajouter que la fourrière doit aussi disposer d'un service administratif et financier permettant d'assurer les encaissements de prestations d'enlèvement et frais de gardiennage, ainsi que le suivi administratif des procédures.

La gestion en régie directe générerait donc des coûts en installations et équipements très importants et nécessiterait du personnel qualifié.

Par ailleurs, la gestion déléguée de ce service jusqu'à ce jour présente un bilan d'ensemble satisfaisant sur le plan du service rendu.

C'est pourquoi, il est proposé de confier l'ensemble du service d'enlèvement, de garde et de restitution des véhicules à un exploitant privé, qui devra être détenteur de l'agrément préfectoral pour exercer cette activité.

Un cahier des charges sera donc proposé aux entreprises qui répondront à l'offre de candidature préalable. Il exposera les caractéristiques des installations de fourrière et des prestations à réaliser.

La Commission consultative de services publics locaux a émis un avis favorable au choix de la délégation de service public pour exploiter le service de la fourrière de véhicules.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de la délégation de service public pour exploiter le service de la fourrière de véhicules,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'ensemble de la procédure de délégation de service public.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 1.**

1 contre(s) : Michel LEBON

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

*Départ de Mme Josiane PIRET : 20h59*

**QUORUM :** 37 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

## EDUCATION

### **12. DEROGATIONS SCOLAIRES 2022/2023 - PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'Education fixant les modalités de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, la commune de résidence est tenue de participer, pour l'année scolaire, au montant des frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Cet article précise que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour l'année 2022/2023, sur la base du compte administratif 2022, le calcul du coût réel des dépenses, pour un élève fréquentant les écoles publiques de Cagnes-sur-Mer s'élève à :

- 2 283,64 € pour un élève de maternelle,
- 1 204,42 € pour un élève d'élémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en application de ces participations financières envers les communes dont les enfants sont scolarisés à Cagnes-sur-Mer.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

### **13. DEROGATIONS SCOLAIRES - ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LES COMMUNES DE GRASSE ET DE CAGNES-SUR-MER**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Grasse propose à la ville de Cagnes-sur-Mer de passer une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, comme elle le pratique depuis quelques années.

Cette convention prend effet à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 et s'achèvera à l'issue de l'année scolaire 2025/2026.

Le montant de la participation financière par élève est fixé à 707,03 € et pour les élèves scolarisés en ULIS ou en classe internationale, à 984,61 € (année scolaire 2023/2024), étant précisé que le coût est réévalué chaque année par référence à l'indice 100 nouveau majoré des agents de la fonction publique territoriale en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre de l'année considérée.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## PERSONNEL

### **14. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-MARITIMES (CDG 06)**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre des compétences dévolues par la section III du chapitre II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les Centres de Gestion peuvent exercer pour le compte des collectivités et établissements publics non affiliés obligatoirement (ce qui est le cas pour Cagnes-sur-Mer) un ensemble de missions facultatives relatives à la gestion des ressources humaines de leurs agents.

Par délibération en date du 15 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de notre collectivité à la convention d'offre de services proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes.

Cette convention facilite l'accès de notre collectivité aux missions facultatives par une formule d'adhésion « à la carte » au moyen d'un seul instrument juridique et simplifie la gestion administrative des relations entre les deux partenaires.

Ce dispositif mutualisé par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes à l'échelle du territoire départemental permet à notre collectivité de bénéficier pour son personnel d'un service de qualité à des tarifs calibrés au plus juste en fonction des coûts produits par la comptabilité analytique de cet établissement.

La convention actuelle conclue pour une durée de 3 ans a permis à nos agents de bénéficier des missions facultatives suivantes :

- Socle commun de compétences (Comité médical, Commission de réforme, assistance juridique statutaire, conseil en retraite, assistance au recrutement et accompagnement individuel à la mobilité des agents hors de leur collectivité),
- Organisation des concours et examens professionnels,
- Médecine de prévention,
- Hygiène et sécurité au travail,
- Service social

Cette convention venant à échéance, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes propose sa reconduction par une nouvelle convention dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, conclue pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de décider de reconduire l'adhésion de la commune au dispositif de convention d'offre de services proposée par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'offre de services ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## INTERCOMMUNALITE

### **15. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER ET LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES TUILIÈRES "PHASE 2"**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La Métropole Nice Côte d'Azur réalise des travaux d'amélioration des voies et espaces publics de la commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement.

L'Avenue des Tuilières, dans sa configuration initiale, ne répondait plus aux exigences de sécurité des usagers et des riverains.

Un projet complet de requalification a été porté par la Métropole, à la demande de la commune.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2016 entre le giratoire Robert Schumann et le chemin Renoir.

La requalification de la deuxième tranche, entre ce chemin et l'avenue Cyrille Besset, consiste en un réaménagement total « apaisé », sur une longueur de 500 mètres environ (6 300 m<sup>2</sup>).

Les aménagements projetés comprennent la réalisation de trottoirs, de plateaux traversants, d'une bande cyclable, d'espaces végétalisés et le renouvellement des réseaux pour un montant total de travaux de 3 190 000 € HT soit 3 830 000 € TTC.

Pour poursuivre sa politique constante d'amélioration du cadre de vie des Cagnois, d'embellissement des quartiers et d'inscription des projets au cœur des enjeux de transition écologique, la ville de Cagnes-sur-Mer, en accord avec la Métropole Nice Côte d'Azur, a manifesté sa volonté d'intégrer une végétalisation très importante des espaces adjacents à la voirie.

Le projet comprend également le renouvellement complet du réseau de fibre communal.

Les compétences espaces verts et fibre étant dévolues à la commune et imbriquées dans le projet global porté par la Métropole, la ville doit y participer techniquement et financièrement.

Les modalités de cette participation sont fixées par la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique. Les travaux participent en effet à une opération unique et sont caractérisés par une interdépendance procédant notamment de leurs liens fonctionnels et de la nécessité d'une forte coordination dans la gestion des interfaces de chantier.

Le coût prévisionnel total des ouvrages destinés à revenir à la commune est de 225 000 € HT soit 270 000 € TTC.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cagnes-sur-Mer jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- Monsieur le Maire, je suis désolé, je retiens un petit peu l'assemblée avant le match. Sur la convention en elle-même sur les Tuilières, pas de souci en soi, il y a une question subsidiaire toutefois : les services métropolitains prennent-ils en compte les requalifications qui sont en train d'être faites et qui donnent d'ailleurs des résultats ? A-t-on des simulations qui sont faites sur le nouveau flux de véhicules dans la commune ? Entre les Tuilières et le futur tramway qui arrive, on a tout de même des axes qui sont à 25 000-30 000 véhicules/jour qui vont passer en zone 30 avec des zones de circulation partagées.

On a tout de même une vraie inquiétude, même en sortant quelque chose du chapeau magique, je continue à me poser la question et je pense à tous les Cagnois qui ne passent pas par l'autoroute le matin et qui vont devoir le faire, cela va être obligé, ce n'est pas possible sur la Nationale 7, on ne va pas pouvoir continuer à mettre 25 000-30 000 voitures. La question n'est pas de dire c'est bien ou ce n'est pas bien, la question est de dire que l'on n'y arrivera pas. Les services métropolitains font-ils des simulations globales sur le territoire de la commune ?

**M. LE MAIRE.**- Nous travaillons et nous avons la chance d'avoir la Métropole Nice Côte d'Azur qui nous accompagne dans tous les dossiers. La Métropole dispose d'un élément que nous n'avons pas, c'est un modèle informatique basé sur les flux de circulation qui simule : demain, si vous faites ça, si vous fermez un robinet ici, alors c'est ce qui va se passer là. Cette modélisation du trafic est réalisée systématiquement dès lors que l'on touche à quelque chose de fondamental.

Sur les Tuilières, on a les simulations puisqu'il n'y aura plus que deux voies au lieu de trois, j'ai tout présenté, vous êtes le bienvenu si vous voulez avec les ingénieurs et Mme Savio-Soula qui est l'experte et qui est ingénieur, ce n'est pas mon cas. J'ai regardé et j'avais la même remarque que vous. On s'aperçoit que l'on aura une remontée de queue à deux voies plus longue qu'à trois, c'est sûr. Jusque-là tout le monde est d'accord, mais cette remontée de queue n'est pas telle qu'elle empêche le projet. Si elle tue le projet, on ne peut pas, mais elle ne tue pas le projet, on a une remontée de queue à un moment donné, à 8 h 30 du matin au hasard ; le soir, c'est plus étalé. Le pire du pire, c'est souvent le matin à la même heure. La remontée de queue est un peu plus grosse tout simplement, mais les services de la Métropole nous ont convaincus que cette remontée de queue est relative.

Si l'on met un tram, le tram va vraiment servir. Ce matin, j'étais rue de la Buffa à Nice. Quelqu'un connaît-il rue de la Buffa avant et après ? Ils ont supprimé une voie de stationnement, il n'y a plus qu'une, ils ont mis la piste cyclable, ils ont planté les arbres et il n'y a plus qu'une voie. La rue de la Buffa est une des plus importantes rues d'Est en Ouest de Nice, j'ai roulé ce matin sans problème. Il y a un changement profond. Nous, on est encore habitué à avoir notre voiture, mais quand on regarde qui achète les voitures en France, ce sont des gens qui ont plus de 50 ans. Les jeunes basculent de plus en plus, ils sont même de plus en plus nombreux à ne pas passer le permis. Chez moi, à mon époque, c'était inimaginable. Dès que l'on fait le service militaire, c'était un brevet de virilité. Aujourd'hui, ce n'est plus cela du tout.

On a des changements profonds. Si l'on va dans d'autres villes où l'on a mis des transports en commun, du tramway, vous vous apercevez que la ville vit totalement différemment. J'étais à Angers pour France urbaine, Angers est couvert de trams, les voitures n'ont plus qu'une place réduite. J'ai posé la question, car cela m'intéresse, les gens m'ont dit que c'est un monde culturel qui change : on passe de la voiture au tram.

*La voiture existe, elle continue à exister à Angers, à Nice et ailleurs, mais tu vas prendre une facilité, le tram à Nice a enlevé toutes les voitures de Jean Médecin et personne, je dis bien personne, n'a fait de pétition pour demander de remettre les voitures sur Jean Médecin. C'est cela la réalité.*

*Tu as un voisin à côté de toi qui casse les thermomètres, moi, non, je regarde. Quand je m'aperçois que finalement quand on met un tram, tu es capable d'amener des gens dans le tram, ils sont assis, ils sont tranquilles, ils lisent leur journal, ils n'ont plus de souci de garer leur voiture, de payer. Regardez la tarification du stationnement à Nice, si vous allez à Nice. Il y a des parcs relais qui vous accueillent gratuitement, on fait tout pour basculer. Voilà la réponse.*

**M. DOLCIANI.**- [Hors micro] *Les parcs relais sont petits.*

**M. LE MAIRE.**- *Ils sont petits, ils sont en fonction de la demande, modélisés. Je vais vous dire, chers collègues, lorsque l'on a créé la voie sud à La Villette, c'était une création, on m'a demandé si j'étais d'accord pour créer cette voie sud. J'ai dit : «Vous faites une voie le long de l'autoroute, va-t-elle fonctionner ? Qu'est-ce que cela va donner ?» Il y a déjà quatre ou cinq ans, c'était avant le Covid. Le modèle déjà à l'époque, on me le montrait ici sur cet écran, montrait les voitures qui se déplacent, il est animé, il est capable de faire ça. Sur 800 voitures à 30-40 près, c'est la réalité de ce qui se passe sur le terrain aujourd'hui. Au départ, je n'étais pas fanatique des mathématiques et des modèles mathématiques, aujourd'hui je me dis qu'ils ne sont pas trop mauvais. Aujourd'hui, on m'assure que la remontée de queue sera plus longue, mais pas telle qu'elle empêche le projet.*

*On va requalifier toutes les Collettes, toutes les Tuilières, là aussi c'est un compromis. À un moment, il faut que tu choisisses si c'est la voie apaisée, si c'est la quiétude du quartier ou si c'est ta voiture, entre 8 h 15 et 8 h 45 le matin.*

[M. Le Maire procède au vote.]

## **16. MODIFICATION STATUTAIRE - ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,  
**Vu** le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur » »,  
**Vu** la délibération n° 1.2 du Conseil métropolitain du 19 février 2016 relative au changement de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur,  
**Vu** la délibération n° 3.1 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 relative au transfert de la compétence formation par apprentissage et formation continue et Adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur et à la mise à jour des statuts,  
**Vu** la délibération n°1.3 du Conseil métropolitain du 29 juin 2023 relative à l'adoption de la modification statutaire – actualisation du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur,  
**Considérant** que la délibération n° 1.3 du Conseil métropolitain du 29 juin 2023 a adopté la modification des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur suite à l'actualisation de son siège,  
**Considérant** que la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice ont engagé, depuis 2014, une démarche de mutualisation dans un objectif de rationalisation des coûts, de la localisation des locaux et des missions,  
**Considérant** l'intérêt de poursuivre cette démarche dans un objectif d'efficience de l'action publique,

**Considérant** que cet immeuble situé à l'Arénas, dans un quartier d'affaires au centre de la Métropole Nice Côte d'Azur, bénéficie d'une desserte privilégiée,

**Considérant** que de nombreuses directions mutualisées ont déménagé dans l'immeuble Connexio, sis route de Grenoble à Nice, rejoignant ainsi les nombreux services déjà localisés à proximité, et qu'y transférer le siège serait un symbole pour l'ensemble des agents y travaillant,

**Considérant** que ce bâtiment disposera d'une salle permettant de réunir le Conseil des Maires et la Commission exécutive,

**Considérant** qu'il est proposé d'approuver le transfert du siège à l'adresse suivante : Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 Nice,

**Considérant** que le transfert de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur nécessite une modification de l'article 5 des statuts approuvés par la délibération n° 3.1 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021,

**Considérant** que les communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur devront se prononcer sur le changement de siège et sur la modification statutaire à la majorité qualifiée,

**Considérant** qu'à compter de la notification de la délibération de la Métropole Nice Côte d'Azur aux maires de chaque commune membre, les Conseils municipaux disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée,

**Considérant** qu'à l'expiration du délai de trois mois, la décision de la commune sera réputée favorable,

**Considérant** qu'en cas de majorité qualifiée, la modification statutaire sera entérinée par arrêté préfectoral,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le transfert de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante :  
Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 Nice,
- d'approuver les statuts modifiés tels qu'annexés à la délibération,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **17. ADHESION DE LA COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU A LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

**Vu** la Constitution du 4 octobre 1958, et notamment son article 72,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-18, L.5211-19, L.5211-25-1, L.5211-39-2, L.5214-1, L.5214-26, L.5217-1, L.5217-2 et D.5211-18-3,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur » »,

**Vu** le décret n° 2020-1375 du 12 novembre 2020, pris pour l'application de l'article L.5211-39-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale pour les Alpes-Maritimes,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant modification des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 portant extension du périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur,



**Vu** la délibération n° 1.2 du Conseil métropolitain du 31 mai 2021 portant approbation de la charte de la Métropole Nice Côte d'Azur valant pacte de gouvernance,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Tourette du Château en date du 2 septembre 2023, portant demande de retrait de la Communauté de communes Alpes d'Azur et d'adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur,

**Vu** l'étude d'impact présentée par la commune de Tourette du Château prévue à l'article L.5211-39-2 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération, intitulée « *Analyse des enjeux de sortie de la commune de Tourette du Château de la Communauté de communes Alpes d'Azur et d'intégration à la Métropole Nice Côte d'Azur* » »,

**Vu** l'avis favorable du Conseil des maires réuni le 18 septembre 2023,

**Vu** la délibération n° 0.1 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 approuvant l'adhésion de la commune de Tourette du Château à la Métropole Nice Côte d'Azur,

**Vu** le courrier de la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 25 septembre 2023, notifiant la décision du Conseil métropolitain,

**Considérant** que, conformément à l'article 72 alinéa 3 de la Constitution du 4 octobre 1958, les « *collectivités s'administrent librement par des conseils élus [...]* » »,

**Considérant** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune de Tourette du Château est membre de la Communauté de communes Alpes d'Azur,

**Considérant** qu'en application de l'article L.5214-26 du code général des collectivités territoriales, « *par dérogation à l'article L.5211-19, une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L.5211-45, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion. L'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale est réputé négatif s'il n'a pas été rendu à l'issue d'un délai de deux mois. Ce retrait s'effectue dans les conditions fixées par l'article L.5211-25-1. Il vaut réduction du périmètre des syndicats mixtes dont la communauté de communes est membre dans les conditions fixées au troisième alinéa de l'article L.5211-19.* » »,

**Considérant** qu'en application de l'article L.5217-1 du code général des collectivités territoriales, « *La métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré. [...]* » »,

**Considérant** la volonté de la commune de Tourette du Château d'adhérer au projet de coopération intercommunale porté par la Métropole Nice Côte d'Azur,

**Considérant** que la commune de Tourette du Château, dont la population est estimée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 138 habitants, est limitrophe de la Métropole Nice Côte d'Azur, permettant ainsi le respect de la règle de continuité territoriale posée par l'article L.5217-1 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que cette volonté exprimée, à l'unanimité, par le Conseil municipal de Tourette du Château se fonde sur le mode de gouvernance de la Métropole Nice Côte d'Azur, formalisé par la Charte de la Métropole valant pacte de gouvernance,

**Considérant** que cette volonté se fonde également sur le souhait de partager les politiques publiques portées par la Métropole Nice Côte d'Azur et d'en faire bénéficier les habitants et le territoire de la commune de Tourette du Château notamment dans les domaines du développement économique et du soutien à l'emploi, des transports et de la mobilité, du développement durable, de la transition écologique, de la gestion de la ressource en eau et de l'assainissement, de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets, de l'agriculture et du développement du Moyen-Pays, de l'urbanisme et de l'aménagement, de la propreté, de l'entretien et du renouvellement des voiries de proximité et structurantes, et de l'intégration européenne et de la recherche de financements afférents pour le développement territorial,

**Considérant** qu'en application de l'article L.5211-39-2 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la commune auteure de l'initiative d'élaborer « *un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés, [...]* » »,

**Considérant** l'étude d'impact réalisée par la commune de Tourette du Château et jointe à la présente délibération,

**Considérant** que l'ensemble des questions liées à l'estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges, ainsi que sur le personnel de la commune et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, devront faire l'objet d'un travail conjoint de la commune, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Communauté de communes Alpes d'Azur, le cas échéant avec le concours du représentant de l'Etat dans le département,

**Considérant** notamment qu'au titre de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce travail conjoint sera réalisé dans le cadre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole Nice Côte d'Azur, afin de garantir la stricte neutralité budgétaire et financière pour la commune adhérente,

**Considérant** que l'adhésion de cette commune à la Métropole Nice Côte d'Azur aura également pour conséquence le transfert au nouvel établissement public de coopération intercommunale de rattachement des compétences de transport public de voyageurs et de transport scolaire aujourd'hui assurées par le Conseil régional, d'une part, et de voirie départementale, d'aide aux jeunes en difficulté, de prévention spécialisée et de fonds de solidarité logement assurées par le Conseil départemental, d'autre part,

**Considérant** que, conformément à l'article L.5217-17 du code général des collectivités territoriales, pour l'évaluation des charges transférées par le Conseil régional et le Conseil départemental, la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) sera réunie sous la présidence du président de la Chambre régionale des comptes, afin de garantir la stricte neutralité budgétaire et financière de cette opération,

**Considérant**, dans ces conditions, que le Conseil métropolitain, dans sa séance du 25 septembre 2023 a approuvé l'adhésion de la commune de Tourette-du-Château,

**Considérant** qu'il appartiendra désormais au représentant de l'Etat dans le département d'autoriser le retrait de la commune de Tourette du Château de la Communauté de communes Alpes d'Azur après avis de la Commission départementale de coopération intercommunale, et son adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur,

**Considérant** que, conformément au I de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, « *à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Les mêmes règles s'appliquent pour les conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée. [...]* »,

**Considérant**, dès lors qu'à compter du 25 septembre 2023, date de notification de la délibération du Conseil métropolitain, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de Tourette du Château à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre, sur le fondement des articles L.5214-26 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, un avis favorable à l'adhésion de la commune de Tourette du Château à la Métropole Nice Côte d'Azur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégués de signature à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

**Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Lionel DOLCIANI

## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- Pour moi, l'adhésion se défend dans la mesure où Tourette-du-Château est le début de l'Estéron, il y a 140 personnes, c'est un immeuble à Nice ou ici même. Cela nous permet d'avoir le début de l'Estéron, il faut se projeter, non pas au mandat, mais à 20 ou 30 ans. On s'apercevra que dans 20 ou 30 on aura peut-être besoin de l'Estéron. Ils sont favorables, ils nous l'ont demandé, ce n'est pas la Métropole, ils ont voulu entrer à la Métropole. C'est vrai que personne ne sort de la Métropole. Tout le monde râle contre la Métropole mais personne ne veut sortir, c'est pire que les Villas Fleuries. C'est la vérité, là aussi le thermomètre dit personne, je parle sous le contrôle de M. Perez. Monsieur Perez ne part pas de la Métropole. Aucune commune ne veut partir de la Métropole.

Chers collègues, nous terminons à travers l'adhésion de la commune.

[M. Le Maire procède au vote.]

Merci. Je vous annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 14 décembre et nous avons toute une série de manifestations qui vont apparaître.

[Projection des manifestations.]

C'est Cagnes qui bouge, non seulement en été, mais même à l'automne. On n'arrête pas. Les Terraila, merci Pierrette ; le Mercato italiano qui fonctionne du tonnerre de Dieu ; les seniors avec Noëlle et les défilés de mode de nos commerçants ; le goûter Chouette pour les enfants ; L'Avare, le théâtre ; le festival de musique sacrée, réputé ; la fameuse Fête des châtaignes. Vous avez huit manifestations du mois d'octobre, et l'on continue ensuite.

Voilà Cagnes qui bouge !

Chers collègues, merci à vous tous. Nous avons terminé, je lève la séance.

[Applaudissements.]

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.